



MARS 2019

Analyse de la politique d'action sociale en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région

Réalisé par:

éésp

école d'études sociales et pédagogiques · Lausanne
haute école de travail social et de la santé · Vaud

Valérie Hugentobler

professeure à la HETS&Sa | EESP
responsable d'étude

Alexandre Lambelet

professeur à la HETS&Sa | EESP
responsable d'étude

Nicole Brzak

chargée de recherche à la
HETS&Sa | EESP

Shia Manh Ly

chargée de recherche à la
HETS&Sa | EESP

Table des matières

1	<i>Introduction</i>	5
1.1	Rappel du mandat	5
1.2	Contexte et objectifs de l'étude	6
1.3	Acteurs impliqués dans le mandat	6
2	<i>Les politiques gérontologiques</i>	9
2.1	La politique gérontologique en Suisse	9
2.1.1	Stratégie fédérale en matière de politique de la vieillesse	9
2.1.2	Politiques gérontologiques cantonales	12
2.2	Penser les politiques gérontologiques	13
2.2.1	Domaines d'activités et d'actions	13
2.2.2	La participation sociale des aîné-e-s	17
2.2.3	Modes d'intervention en travail social	19
2.2.4	Dimensions intergénérationnelles	20
3	<i>Démarche méthodologique</i>	23
3.1	Prise de contact et entrée sur le terrain	23
3.2	Récolte documentaire	23
3.2.1	Sites internet	23
3.2.2	Documentation papier	29
3.3	Les entretiens	30
3.3.1	Entretiens avec les responsables municipaux	30
3.3.2	Le profil des répondant-e-s des communes	31
3.3.3	Entretiens avec les représentant-e-s d'associations	33
3.4	Participation à des groupes de travail/réunions	34
3.4.1	Réseau partenaires aîné-e-s de Renens	34
3.4.2	AGORA Vaud	35
3.5	Enquête par questionnaire	36
4	<i>Lausanne Région : un territoire</i>	39
4.1	Les 27 communes : un territoire hétérogène	39
4.1.1	La population résidente	40
4.1.2	L'histoire de la commune	41
4.2	Le rôle des associations cantonales sur le territoire	41
4.2.1	Pro Senectute Vaud (PSVD)	42

4.2.2	Croix-Rouge vaudoise	50
4.2.3	Connaissance 3	51
4.2.4	Organisation de défense des retraité·e·s : AVIVO, Fédération vaudoise des retraités et Mouvement des aînés	52
4.2.5	Bénévolat-Vaud	54
4.3	Les collaborations supra-communales	55
4.4	Les pôles d'attraction	56
4.4.1	Pôles d'attraction hors du périmètre de Lausanne Région	56
4.4.2	Pôles d'attraction à l'intérieur des communes de Lausanne Région	56
5	Politique des communes	59
5.1	Prestations communales : les « classiques »	60
5.1.1	Événements annuels	60
5.1.2	Plan canicule	61
5.1.3	Fête des jubilaires	62
5.1.4	Soutien aux associations locales	62
5.1.5	Prestations sociales des CMS	62
5.2	Autres prestations communales	63
5.2.1	Accueil des nouveaux retraité·e·s	63
5.2.2	Jumelage de communes	63
5.2.3	Aides sociales communales	63
6	Domaines d'activités et d'actions	65
6.1	Thématiques abordées par les responsables communaux	65
6.1.1	Environnement	65
6.1.2	Inclusion sociale et économique	69
6.1.3	Les structures de soins : centres médico-sociaux (CMS) et cabinets médicaux	71
6.1.4	Participation sociale et politique	73
6.1.5	Transports	79
6.1.6	Habitat	84
6.1.7	Moyens de communication et information des publics	88
6.2	Ce qui dit, en creux, l'activité des associations	89
6.3	Thématiques peu ou pas abordées dans les entretiens	91
6.3.1	Le soutien aux proches	92
6.3.2	La formation	92
6.3.3	La question de l'emploi	93
6.3.4	Le bénévolat	93
6.3.5	La sécurité	94
6.3.6	Le vieillissement différentiel	94

7	Conclusion	95
7.1	Principaux constats	95
7.1.1	La répartition des tâches	95
7.1.2	Pas (ou peu) de politique gérontologique communale formalisée	96
7.1.3	Tension entre deux modèles de politique gérontologique	97
7.1.4	Les raisons d'une réflexion peu développée	98
7.1.5	Le foisonnement et la richesse de l'offre existante	99
7.1.6	L'essoufflement du tiers secteur	100
7.1.7	La présence (ou l'absence) d'infrastructures permettant la sociabilité	100
7.1.8	La collaboration entre les communes	101
7.1.9	Les « angles morts » des politiques locales	102
7.2	Pistes de bonnes pratiques et recommandations	103
8	Bibliographie	107
9	Annexes	111
9.1	Annexe I : Grille d'entretien pour les communes	111
9.2	Annexe II : Fiche synoptique de recension	113

1 Introduction

Ce rapport présente les résultats du mandat octroyé par la Commission seniors de l'Association Lausanne Région, avec le soutien du Canton de Vaud – Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)¹ à la Haute école de travail social et de la santé | EESP.

Le rapport a fait l'objet d'une première version discutée avec les mandants au mois d'octobre 2018. Certains éléments qui n'étaient pas prévus initialement dans le projet ont été faits en sus de ce qui avait été proposé ; le nombre d'entretiens réalisés avec des personnes ressources a augmenté et une enquête par questionnaire auprès des associations est venue compléter le dispositif.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont accordé leur temps et leur confiance dans le déroulement de cette étude : les responsables communaux et les représentant·e·s d'associations. Leurs noms sont cités au long de ces pages.

1.1 Rappel du mandat

Dans la continuité du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil vaudois (2016) sur le postulat F. Uffer et consorts intitulé « Pour une politique d'action sociale gérontologique favorisant la participation et l'autodétermination des personnes âgées », l'association Lausanne Région a mis en place en 2016 une *Commission seniors*. Cette commission s'est donnée pour premier objectif de réaliser une recension de l'offre existante en matière de prestations sociales et gérontologiques pour les personnes âgées dans le territoire des 27 communes membres de son association. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion concertée avec le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH). La *Commission seniors* de Lausanne Région, en accord avec le SASH, a alors mandaté la Haute école de travail social et de la santé | EESP afin de réaliser la recension régionale² des prestations sociales et gérontologiques.

¹ Depuis le 1er janvier 2019, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) résulte de la fusion du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS).

² Le périmètre de cette exploration est géographiquement limité aux 27 communes membres de Lausanne Région qui représentent 280'000 habitant·e·s, c'est-à-dire près de 40% de la population du canton de Vaud.

1.2 Contexte et objectifs de l'étude

Le présent mandat a débuté en février 2018 et s'est terminé en janvier 2019. Il vise à documenter les prestations communales en faveur des personnes âgées sur le territoire de Lausanne Région.

L'objectif consiste, sur la base d'entretiens avec les acteurs clefs du dispositif de la vieillesse, en une recension et une analyse des prestations citées sur le territoire concerné ; une manière claire de présenter la diversité des pratiques et entités rencontrées, une mise en perspective des éléments permettant de favoriser les échanges de « bonnes pratiques », ainsi que l'identification d'éventuelles pistes de développement. L'analyse doit permettre de décrire les mesures existantes dans les différentes communes concernées ainsi que certaines caractéristiques des diverses prestations fournies.

Dans un premier temps, il s'agit d'établir une liste détaillée des démarches réalisées, des outils utilisés et autres programmes déployés. La recension met en exergue les éventuelles collaborations existantes ou à développer entre les différentes communes qui pourraient améliorer l'intégration sociale et la qualité de vie des personnes âgées. L'identification de ces prestations, ainsi que des domaines concernés par ces mesures, permet de constituer un recueil de données sous forme de fiches synoptiques ainsi que d'une base de données en fichier Excel.

L'analyse des prestations livrées ainsi que des problèmes ou des manques identifiés par les acteurs de terrain sont présentés dans ce rapport. Des recommandations quant aux éventuels manques relevés, à des propositions de collaboration et de coordination ou de développement ainsi qu'à la diffusion de l'information dans le but d'assurer un partage et une bonne couverture du territoire régional en matière de politique gérontologique viennent compléter l'analyse. Ces recommandations ont pour objectif de permettre une meilleure vue d'ensemble et d'envisager des pistes de travail pour les prochaines années en tenant compte des nombreuses initiatives déjà développées au niveau communal et dans une logique d'articulation avec les mesures cantonales.

1.3 Acteurs impliqués dans le mandat

L'équipe de recherche est constituée de Valérie Hugentobler et Alexandre Lambelet, tous deux professeur·e·s à la HETS&Sa | EESP et responsables de l'étude, ainsi que de Nicole Brzak, chargée de recherche engagée sur l'ensemble de la durée du mandat. Shia Manh Ly, chargée de recherche, est venue compléter l'équipe dès le mois de mai 2018.

L'équipe de recherche de la HETS&Sa | EESP a pu compter sur la collaboration des membres du groupe de travail de la Commission seniors de Lausanne Région. Ce groupe est composé de M. Serge Sandoz, Mme Silva Müller Devaud, Mme Karine Clerc et M. Emmanuel Laurent. M. Jorge Guimera, représentant du SASH, a également fait partie de ce groupe de travail.

2 Les politiques gérontologiques

2.1 La politique gérontologique en Suisse

Il n'existe pas, en Suisse, de politique gérontologique à proprement parler. Le terme « gérontologique », adopté tout au long de cet état des lieux, fait référence à l'étude du vieillissement au travers de ses multiples composantes : sociales, médicales, économiques et politiques³. La nomenclature employée par l'administration fédérale mobilise le terme de « politique vieillesse », terme que nous employons indifféremment avec celui de « politique gérontologique ».

Selon la Confédération, la politique de la vieillesse est définie comme « les mesures prises par l'État (Confédération, cantons et communes) influant sur la situation de vie de la population âgée »⁴. La Confédération soutient les objectifs prioritaires de garantie d'un revenu adéquat et d'encouragement de la participation et d'intégration sociales des personnes âgées.

2.1.1 Stratégie fédérale en matière de politique de la vieillesse

En 2007, le Conseil fédéral a émis un rapport « Stratégie en matière de politique de la vieillesse » qui présente les grandes lignes d'une stratégie au niveau national avec la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons, les communes et les organisations non gouvernementales. Une caractéristique qui marque le fonctionnement de la politique suisse est la délégation de certaines tâches à des tiers issus de la société civile⁵. Les organismes de soins à domicile en sont un exemple typique. Les différentes tâches sont réparties comme suit :

³ Lalive d'Épinay, C. (2002). Gérontologie. In J.-P. Fragnière, & R. Girod (Eds), *Dictionnaire suisse de politique sociale*. Lausanne : Réalités sociales. Récupéré de : <https://www.reiso.org/ressources/autres-ressources/1358-dictionnaire-suisse-de-politique-sociale>

⁴ Les pages relatives à la politique de la vieillesse sont classées sous la rubrique de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Plus d'informations disponibles à la page suivante : <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/alters-und-generationenpolitik/altersfragen.html>

⁵ Politique de la vieillesse dans les cantons, rapport mandaté par Promotion Santé Suisse, Bureau de politique de santé polsan Sàrl, version adaptée du 5 novembre 2010.

Confédération	Cantons et communes	Organisations non gouvernementales (ONG)
<p>Au niveau fédéral, la politique de la vieillesse comprend, d'une part, la prévoyance vieillesse financière avec le système des trois piliers. D'autre part, la Confédération s'occupe de prévoyance sanitaire, c'est-à-dire de la prévention, de l'assurance-maladie et du financement des soins de longue durée.</p>	<p>Les cantons et les communes ont pour tâche de veiller à ce que les personnes âgées disposent d'assistance et de soins, tant à domicile que dans les établissements médico-sociaux.</p>	<p>Outre la Confédération et les cantons, de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et organismes d'entraide jouent un rôle dans la politique de la vieillesse, sans oublier le soutien dans le cadre familial et l'aide de voisinage.</p>

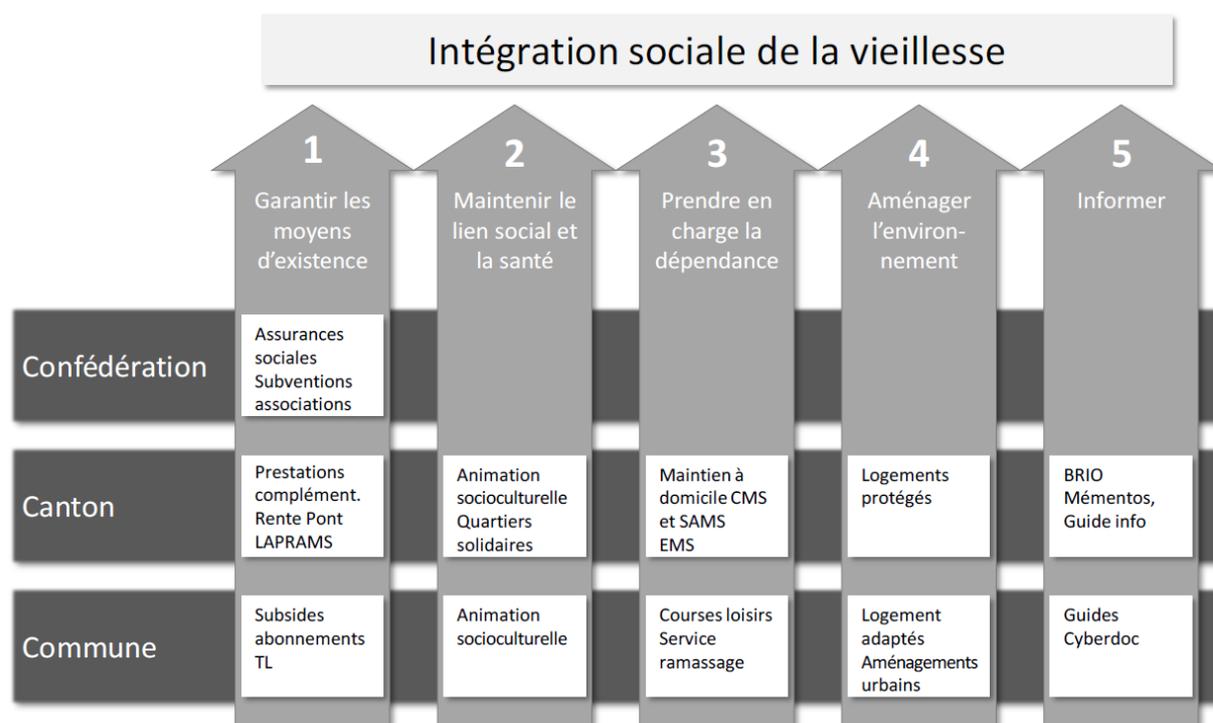
Le rapport analyse la situation des personnes âgées en fonction de 5 thèmes : la santé et les soins, le logement et la mobilité, le travail et la transition vers la retraite, la situation économique et l'engagement et la participation sociale. Il met en évidence le fait qu' « une vision stratégique de cette politique de la vieillesse demande d'assurer, au niveau fédéral, une vue d'ensemble et une cohérence continue, ce qui n'est actuellement pas le cas »⁶. Ce rapport, qui est une approche stratégique et non un plan d'action, est la somme d'un important travail d'interdisciplinarité au vu des nombreux offices qui ont participé à sa réalisation et sa rédaction. En effet, le rapport est le résultat de travaux menés sous la direction de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) faisant appel à des représentant·e·s des offices suivants : Administration fédérale des finances (AFF), Office fédéral du développement territorial (ARE), Office fédéral du logement (OFL), Office fédéral de la statistique (OFS), Office fédéral de la santé publique (OFSP) et Secrétariat d'État à l'économie (SECO). De plus, des contributions ont été apportées par l'Office fédéral de la communication (OFCOM), Office fédéral des routes (OFROU), Office fédéral des transports (OFT) et Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). Enfin, le Conseil suisse des aînés (CSA) a été consulté. Ce dernier a pour fonction de représenter les intérêts des aîné·e·s auprès du Conseil fédéral et de l'Administration fédérale.

Cette première incursion dans les offices impliqués dans la rédaction du rapport fédéral dénote bien la multiplicité des domaines et des acteurs concernés dès lors que l'on parle de

⁶ Stratégie en matière de politique de la vieillesse, rapport du Conseil fédéral, 29 août 2007, p. 46.

vieillesse de la population âgée et que l'on essaie d'élaborer une politique gérontologique. Comme le souligne la société suisse de gérontologie dans son fascicule dédié à la question, « la politique de la vieillesse est un sujet transversal complexe »⁷.

Également préoccupé par la politique de la vieillesse et en réponse à trois postulats⁸, le Service social de la Ville de Lausanne a élaboré les prémisses d'une politique gérontologique en 2013, dressant un état des lieux des prestations destinées aux aîné·e·s⁹. Basant leur réflexion sur l'intégration sociale des personnes âgées, et s'inspirant du rapport du Conseil fédéral, le rapport présente un schéma de la répartition des responsabilités des différents niveaux institutionnels :



Tiré du rapport-préavis n°2013/06 du 31 janvier 2013, p. 8, Ville de Lausanne

Ce schéma synthétise un important travail de recension et la réflexion qui a été menée afin de

⁷ Ma commune est-elle conviviale pour les personnes âgées ?, critères et questionnaire d'auto-évaluation à l'usage des responsables politiques, autorités, administrations, prestataires de services et de la population, Société suisse de gérontologie, Edition 2012, p. 4.

⁸ Postulats Picard « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés » et « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne » et au postulat Wermelinger « Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés ».

⁹ Rapport-préavis n°2013/06, Politique sociale de la vieillesse, Réponses aux postulats Picard « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés » et « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne » et au postulat Wermelinger « Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés », Enfance, jeunesse et cohésion sociale, 31 janvier 2013.

répartir les différentes actions, mesures ou lois aux niveaux politiques, selon cinq objectifs prédéfinis. Il constitue un exemple intéressant indiquant chaque fois le niveau de compétences impliqué pour chaque tâche dans l'intégration sociale de la vieillesse. On observe en effet qu'une difficulté au développement des politiques gérontologiques est liée à la répartition des compétences entre cantons et communes. Cette répartition « fait d'ailleurs l'objet de nombreux documents stratégiques et conceptuels, au point qu'elle constitue même l'un des sujets les plus souvent traités. »¹⁰.

2.1.2 Politiques gérontologiques cantonales

En raison de l'organisation fédéraliste de la Suisse, la situation des cantons en matière de politique gérontologique est très variée. Le dernier rapport « Politique de la vieillesse dans les cantons »¹¹ date de 2010 et à cette époque, des lois spécifiques réglant la politique de la vieillesse en général n'existaient pas encore. La situation a évolué depuis et, si le but du présent rapport n'est pas de proposer une analyse des politiques gérontologiques cantonales, situer les politiques locales et communales en regard de la diversité des contextes cantonaux romands, nous paraît opportun. Les éléments suivants peuvent être relevés :

1. Les fondements juridiques qui règlent les domaines concernés par une politique vieillesse sont pluriels et fragmentés. « Ainsi, dans les cantons comme pour la Confédération, les bases juridiques se répartissent entre différents domaines, avec le danger, ici aussi latent, que la politique de la vieillesse à proprement parler ne constitue pas un champ politique en tant que tel, plus ou moins cohérent. Le morcellement des fondements juridiques en est la preuve. »¹². Les textes de loi existants recouvrent des thèmes qui font partie de la politique vieillesse mais qui ne s'y résument pas : la santé, les soins ou la sécurité financière, dans la majorité des cas. À ce propos, le canton de Vaud, et plus particulièrement le Département de la santé et de l'action sociale, a demandé un rapport¹³ qui cible ces constats et recommandations sur la santé et les soins médicaux.
2. Le canton de Fribourg a instauré en 2016 une loi sur la politique de la vieillesse : la loi sur les seniors¹⁴. Il est, à notre connaissance, le seul canton romand disposant d'un tel fondement juridique.

¹⁰ Politique de la vieillesse dans les cantons, rapport mandaté par Promotion Santé Suisse, op. cit., p. 14.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid. p. 14.

¹³ Politique cantonale vieillissement et santé, rapport du comité d'experts transmis à Monsieur le Conseiller d'État Pierre-Yves Maillard, 8 décembre 2011.

¹⁴ https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/publ/_www/files/pdf85/2016_073_fr.pdf

3. Le canton de Genève a produit un rapport « Politique de la personne âgée à Genève » par le biais d'une Commission thématique en 2014. Il vise la réalisation de deux mesures : l'adoption d'une loi cadre sur les objectifs de la politique globale en faveur de la personne âgée et la création d'une Commission permanente de la personne âgée. Là aussi, la multiplicité des domaines concernés constitue un défi : « En réalité, élaborer une politique globale n'est pas aisé. De caractère multidisciplinaire, transversal et complexe, elle devrait assurer l'intégration, la coordination et la gestion de nombreux aspects du vieillissement de la population. En ce sens, la transversalité est à la fois une nécessité et un frein dans le processus de décision. »¹⁵
4. Le canton du Valais a produit un rapport en faveur du développement de la politique en faveur des personnes âgées¹⁶ en 2017 qui a pour but de faire un état des lieux ainsi que des mesures à entreprendre.

On constate ainsi la volonté dans plusieurs cantons – les exemples cités en Suisse romande ne sont pas exhaustifs – de penser ces questions et de les thématiser au niveau politique et juridique. Il est intéressant de constater que les disparités présentes au niveau cantonal se retrouvent au niveau communal. Dans le périmètre qu'il nous a été donné de traiter, les 27 communes de Lausanne Région, certaines communes se sont véritablement penchées sur la question, alors que d'autres n'ont pas entamé de réflexion formalisée.

2.2 Penser les politiques gérontologiques

Au-delà des disparités en termes de degré de formalisation des politiques publiques à destination des personnes âgées, se pose plus largement la question de la diversité de l'offre proposée. À quelles dimensions spécifiques liées à l'avancée en âge cherchent-elles à répondre ? Quels sont les outils et les modalités d'intervention privilégiés ? Pour ce faire, nous baserons nos analyses sur 4 types de travaux.

2.2.1 Domaines d'activités et d'actions

Tout d'abord, des démarches qui thématisent les politiques gérontologiques en des domaines d'activités et d'actions sont à entreprendre au niveau de la ville. La documentation la plus prolixe à ce sujet provient de l'OMS et de la démarche « Villes-Amies des Aînés » (VADA), mouvement qui a débuté en 2005 à l'issue du Congrès mondial de gérontologie et de gériatrie

¹⁵ Politique de la personne âgée à Genève, rapport de la Commission thématique, plate-forme des associations d'aînés de Genève, janvier 2014.

¹⁶ Rapport de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées, 23 février 2017.

à Rio de Janeiro. Le guide mondial des villes-amies des aînés¹⁷ paru en 2007, concrétise ainsi les décisions prises lors de ce Congrès. Le réseau des Villes-Amies des Aînés est avant tout un programme visant à créer un réseau de villes engagées dans l'amélioration du bien-être des aîné·e·s sur leur territoire. Ici, la littérature pense l'action gérontologique à l'échelle de la ville, et non à l'échelle nationale (Confédération) ou régionale (cantons). À la suite du premier « Guide mondial des villes-amies des aînés » en 2007, des publications francophones similaires, quelque peu adaptées aux réalités territoriales, ont paru en 2014 : le « Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés » au Québec et le « Guide français des Villes amies des aînés ». Ces 3 guides reposent sur la même démarche et dégagent 8 thématiques permettant de favoriser un « vieillissement actif »¹⁸. Il s'agit des thèmes suivants : espaces extérieurs et bâtiments ; transports ; habitat ; participation au tissu social ; respect et inclusion sociale ; participation citoyenne et emploi ; communication et information ; soutien communautaire et services de santé. Notons que la ville de Lausanne a fait la démarche VADA et est membre du réseau suisse des villes amies des aîné·e·s (avec 18 autres villes suisses)¹⁹.

En Suisse, le Groupe de travail Politique de vieillesse en réseau de la Société suisse de gérontologie (SSG) a élaboré dès 1993 un guide « Développement des objectifs vieillesse »²⁰. Suite à l'application plus ou moins réussie de ce guide par quelques communes alémaniques, la SSG a mis en place un *Réseau des coordinateurs pour personnes âgées* puis a décidé d'adapter le référentiel VADA au contexte helvétique. La SSG a ainsi édité son propre guide à l'usage des communes « Ma commune est-elle conviviale pour les personnes âgées »²¹ en 2012 qui reprend les 8 thématiques de l'OMS en y rajoutant une rubrique spécialement conçue pour les communes de Suisse : « soutien de la commune ». Cette entrée par thématiques ou objectifs se retrouve également dans le nouvel outil de Pro Senectute Vaud, « Diagnostic Seniors »²², dans le préavis de la Ville de Lausanne de 2013, ou encore dans le « Manuel de

¹⁷ https://www.who.int/ageing/age_friendly_cities_guide/fr/

¹⁸ La notion de vieillissement actif est un référentiel international d'action publique qui a émergé à la fin des années 1990. Pour plus d'informations à ce sujet : Viriot Durandal, J.-P. & Moulart, T. (2014). Le « vieillissement actif » comme référentiel international d'action publique : acteurs et contraintes. *Socio-logos, revue de l'association française de sociologie*, 9.

¹⁹ <https://altersfreundlich.net/en-francais/>

²⁰ Publié uniquement en allemand sous le titre *Entwicklung Altersleitbild*.

²¹ <https://www.sgg-ssg.ch/fr/publications-de-la-ssg>

²² Sous l'appellation provisoire de « diagnostic senior », Pro Senectute Vaud a développé en 2018 une « méthodologie d'évaluation *ex ante* descriptive (analyse de l'existant : forces ou ressources, faiblesses ou besoins) et normative (ce qui devrait être : opportunités et intentions, risques) ». Tiré de : Favez, M. (2017). *Diagnostic senior. Un instrument d'évaluation à l'attention des communes pour le développement de leur politique en faveur des seniors* (Travail de certificat). Lausanne : Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP).

développement de quartier »²³ issu du programme « Projets urbains » soutenus par la Confédération²⁴ et auquel la ville de Renens a participé.

S'agissant des démarches au niveau d'un quartier, les villes de Lausanne, Chavannes-près-Renens et Renens ont fait appel à des démarches participatives ; il s'agit de « Contrats de quartier » (CdQ) menés sur plusieurs années dans des quartiers spécifiques (quartiers de Montelly, des Boveresses – terminés – et de Prélaz-Valency – en cours – à Lausanne)²⁵. Les villes de Chavannes-près-Renens et Renens ont uni leurs efforts pour développer un contrat de quartier intercommunal, qui est en cours actuellement. Cette méthodologie de « Contrats de quartiers durables » a également été largement développée à l'étranger (ex. de la ville de Bruxelles) et dans le canton de Genève (ex. de Vernier ou Carouge). Cette politique de quartier peut concerner plus spécifiquement les aîné·e·s ou rejoindre d'autres prestations en faveur des aîné·e·s. Ils constituent des espaces dans lesquels s'inscrivent volontiers les aîné·e·s, l'échelle du quartier étant proche et accessible, et ainsi favorables à la participation et à la visibilité des aîné·e·s. Ayant néanmoins peu documenté cette dernière méthodologie dans cette enquête, nous avons choisi de ne pas l'inclure dans le tableau qui suit.

Ce tableau reprend les thématiques retenues par ces guides d'action et documents formels précités. Ils sont exposés par ordre chronologique. Même s'ils se focalisent sur des échelles différentes (politique globale, politiques des villes ou politiques des quartiers), il nous semble pertinent d'en dresser un aperçu. Si certains items sont assez systématiquement repris (transport et habitat ; participation sociale ou encore les aspects liés à la santé), d'autres sont moins présents (soutien communal) – ou adaptés (emploi ou environnement urbain) – en fonction des grilles. Ces différents référentiels nous ont permis de construire les outils de cette enquête et d'en structurer l'analyse.

²³ <https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/wie-wir-wohnen/studien-und-publikationen/handbuch-quartierentwicklung.html>

²⁴ Programme Projets urbains (éd.) : Manuel de développement de quartier, Enseignements pratiques tirés des huit années du Programme « Projets urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation », Berne 2017.

²⁵ <http://www.lausanne.ch/thematiques/vivre-a-lausanne/residents/vie-de-quartier/contrats-de-quartier.html>

	Guide mondial des villes-amies des aînés, OMS, 2007	Stratégie en matière de politique de la vieillesse, Rapport du Conseil fédéral, 2007	Ma commune est-elle conviviale pour les personnes âgées ? Société suisse de gérontologie, 2012	Préavis de la Ville de Lausanne, 2013	Loi sur les seniors, Canton de Fribourg, 2016	Diagnostic seniors, Pro Senectute Vaud, 2017	Manuel de développement de quartier, Programme « projets urbains », Confédération suisse, 2017
Environnement urbain	Espaces extérieurs et bâtiments		Espaces publics et bâtiments	Aménager l'espace et l'habitat		Espaces publics et bâtiments	- Approvisionnement de proximité et services publics - Espaces non bâtis et abords des logements - Image du quartier
Transport	Transports	Logement et mobilité	Transports		Offres d'habitat adaptée et mobilité	Transports et mobilité	Mobilité et espace routier
Habitat	Habitat		Habitat	Aménager l'espace et l'habitat		Logement	Développement immobilier
Participation sociale	Participation au tissu social	Engagement et participation sociale	Participation à la vie sociale		Participation active et engagement dans la société	Participation à la vie sociale	
Inclusion sociale	Respect et inclusion sociale	Situation économique	Intégration sociale et respect	Garantir les moyens d'existence		Respect, inclusion sociale et prévention de l'isolement	Intégration et participation
Emploi	Participation citoyenne et emploi	Travail et passage à la retraite	Activité lucrative, bénévolat et fonctions honorifiques		Vie active des travailleurs âgés et transition vers la retraite	Engagement social et citoyen	
Communication et information	Communication et information		Communication et information	Informier		Communication et information	
Santé	Soutien communautaire et services de santé	Santé et soins médicaux	Services de santé	- Prendre en charge la dépendance - Maintenir le lien social et la santé	- Promotion et maintien de la santé - Soutien aux proches aidants et aux bénévoles - Accès aux soins et accompagnement social coordonnés	Prévention et promotion de la santé	
Soutien communal			Soutien de la commune				
Activités socioculturelles							Activités socioculturelles

2.2.2 La participation sociale des aîné-e-s

Un deuxième type de réflexion porte plus spécifiquement sur la possibilité de « participation » pour les personnes âgées. Le rapport canadien « La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé »²⁶ propose ce point d'entrée pour penser les politiques gérontologiques. Étant donné que la préoccupation centrale de ce rapport est la participation sociale des aîné-e-s, le modèle proposé est centré sur l'individu et les différents types de participation sociale qui lui sont possibles, plutôt que sur des domaines, comme les documents cités précédemment.

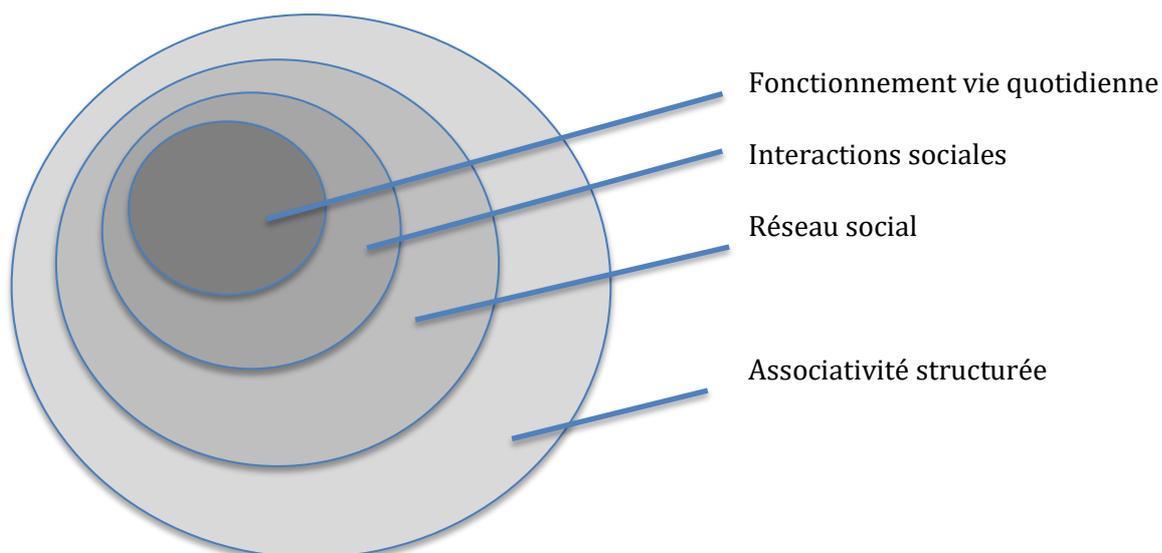
Une telle approche nécessite, d'abord, de prendre en compte combien les conditions de participation, si elles s'articulent à différents facteurs environnementaux, s'articulent tout autant à des facteurs sociodémographiques et personnels. Ces éléments interrogent les politiques publiques à mettre en place au-delà des seuls facteurs environnementaux.

Facteurs sociodémographiques	Facteurs personnels	Facteurs environnementaux
Âge	Conditions socio-économiques	Moyens de transport
Sexe	État de santé	Connaissance des possibilités
Scolarité	Emploi et retraite	Lieu de résidence
Origine culturelle	Expériences de vie et diversité des activités	Conception du volontariat
	Motivations	Culture des intervenant-e-s

Sur la base d'une large revue de la littérature, il est possible, comme le proposent ces auteur-e-s, de mettre en évidence des formes de participation qui s'organisent en 4 cercles concentriques, avec, au centre :

1. les activités – ou les projets qui soutiennent – le « fonctionnement de la vie quotidienne » ;
2. les activités – ou les projets qui soutiennent – le « interactions sociales » ;
3. les activités – ou les projets qui soutiennent – le « réseau social » ;
4. les activités – ou les projets qui soutiennent – une « associativité structurée ».

²⁶ Raymond, É., Gagné, D., Sévigny, A. & Tourigny, A. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*. Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval.



Quatre familles de participation sociale. Tiré de « La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé », p. 20.

Le *fonctionnement de la vie quotidienne* fait ici référence à tout ce qui touche à la réalisation d'activités quotidiennes ; la participation sociale se définit par opposition à la notion de handicap dans une situation de vulnérabilité. Cela comprend ainsi des projets ou des services qui permettent aux gens d'accomplir les activités qui leurs sont nécessaires et qui renvoient à leur possibilité de rester à leur domicile ou dans leur quartier, ainsi que tout ce qui touche à la mobilité dans l'espace urbain.

Les *interactions sociales* font référence à la présence de liens qui font que la personne peut se sentir active et incluse dans la communauté ; cela renvoie à un intérêt pour la communauté, le sentiment d'y trouver sa place. En termes opératoires, ce sont des projets qui favorisent le contact avec autrui.

La notion de *réseau social* renvoie à l'idée que « participer socialement », c'est « faire partie de » la communauté, d'y avoir une place, un rôle. Ce type de participation se manifeste par le bénévolat non organisé, le capital social et une reconnaissance sociale.

L'*associativité structurée* fait référence, enfin, à une participation sociale conçue comme une activité à caractère social réalisée dans une organisation dont le nom et les objectifs sont explicites.

Ces 4 dimensions, qui présentent d'abord différentes formes de participation sociale telles qu'elles peuvent être conçues dans la littérature, sont intéressantes si elles sont croisées avec une réflexion en termes de politique gérontologique puisqu'elles interrogent directement le type de dispositifs ou d'actions menées en faveur des personnes âgées. On peut faire l'hypothèse que si certaines communes sont soucieuses avant tout du fonctionnement de la

vie quotidienne des personnes âgées, de leur possibilité de rester à domicile et de maintenir des activités jusque-là réalisées, d'autres peuvent mettre en œuvre d'autres types de projets, répondant à la volonté de favoriser d'autres types de participation sociale²⁷.

2.2.3 Modes d'intervention en travail social

Un troisième champ de questionnement interroge les modes d'intervention auprès de la population âgée : les politiques gérontologiques sont-elles pensées d'abord comme une réponse professionnelle à des demandes individuelles, ou prennent-elles la forme d'activités collectives ou de groupes, ou communautaires ? Chaque approche renvoie à des conceptions différentes de ce que sont les problèmes rencontrés par les personnes âgées, comme les solutions à y apporter. Ces problèmes sont abondamment traités par le travail social. Pour n'en donner que quelques éléments :

1. L'*intervention individuelle* en travail social vise, « d'une part, à accompagner une personne dans ses souffrances afin qu'elle puisse leur donner un sens et, d'autre part, à l'aider à obtenir le plus grand nombre de ressources possible afin qu'elle puisse participer activement à son devenir individuel et au devenir collectif de la société en tant qu'actrice sociale »²⁸.
2. L'*intervention de groupe* est « une activité orientée vers un but auprès d'un petit groupe de personnes, afin de répondre aux besoins sociaux et émotifs de celles-ci, et d'accomplir des tâches. Cette activité est dirigée vers les membres individuels du groupe et vers le groupe comme un tout »²⁹. L'aide mutuelle entre les membres du groupe est un élément fondamental de l'intervention puisqu'elle contribue au processus de résolution de problèmes tant sur le plan individuel que communautaire. Il existe des groupes centrés sur les besoins des membres (par exemple, groupe d'entraide ou de soutien, d'éducation et de thérapie), alors que d'autres sont davantage centrés sur l'accomplissement de tâches (par exemple, un comité d'usagers, un conseil d'administration, un comité de travail, etc.).

²⁷ « Chaque strate a des liens avec les autres tout en impliquant une vision et des actions particulières en matière de participation sociale des aînés. Également, on passe d'une définition centrée sur les activités quotidiennes de l'individu à celles qui relient nécessairement participation sociale et associativité structurée ».Ibid. p. 20

²⁸ Bourgon, M., & Gusew, A. (2007). L'intervention individuelle en travail social. In J.-P. Deslauriers & Y. Hurtubise (dir.), *Introduction au travail social* (2e éd., p.121-141). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université Laval, p. 123.

²⁹ Lindsay, J. (2007). Le service social des groupes : concepts et pratique. In J.-P. Deslauriers & Y. Hurtubise (dir.), *Introduction au travail social* (p.169-192). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université Laval, p. 170

3. Le travail communautaire³⁰ enfin se base sur la reconnaissance d'un problème collectif et sur le fait que la réponse à ce problème collectif devra être collective elle aussi ; il induit ou repose sur la mobilisation des personnes directement concernées et sur la mise en place de partenariats, ou à tout le moins d'un travail en réseau, ou de collaboration, afin de répondre au problème rencontré. Sortant de la relation « top-down » entre professionnel·le·s et bénéficiaires, il repose sur des valeurs telles que la solidarité et la démocratie.

2.2.4 Dimensions intergénérationnelles

Enfin, un quatrième champ de littérature peut être mobilisé pour penser les politiques gérontologiques, à savoir celui portant sur les projets intergénérationnels³¹. Ainsi, les offres et activités recensées dans cette enquête sont-elles pensées comme spécifiques à un public – les aîné-e-s – ou ces offres et activités visent-elles l'ensemble de la population ?

Si le terme « intergénérationnel » suscite de l'intérêt et semble une piste intéressante afin de mettre sur pied des projets qui créeraient davantage de lien et de cohésion sociale entre les générations, cette notion est plus particulièrement intéressante, dans le cadre de cette étude, pour penser toutes les activités auxquelles peuvent participer les personnes âgées, ou qui peuvent être citées par les responsables des communes, quand bien même elles ne sont pas pensées spécifiquement pour ce public. Comment ces offres sont-elles pensées ? Qui sont les générations visées ? Quelle est la réflexion sur les publics et leurs particularités ? En quoi le projet est-il pensé comme pouvant répondre aux besoins spécifiques des différents publics en présence ? S'il y a rencontre entre différents publics, celles-ci sont-elles pensées comme un temps d'échange (égalitaire), de transmission (jeunes ou personnes âgées jouent alors un rôle prédominant) ou autre ?

De même, en termes de participation à ces projets, on peut se demander comment sont associés les différents publics à ces activités et à leur préparation, et quel type de professionnel·le·s les encadre. Ces activités sont-elles accompagnées d'un travail préalable de part et d'autre, par exemple sur les représentations que les un·e·s ont des autres et vice versa ?

³⁰ Lamoureux, H. (2003). *Ethique, travail social & action communautaire*. Québec : PUQ ; Talpin, J. & Balazard, H. (2016). "Community Organizing": généalogie, modèles et circulation d'une pratique émancipatrice. *Mouvements*, 1(85), 11 à 25

³¹ Sur ce point: Hummel, C. & Hugentobler, V. (2008). La construction sociale du 'problème' intergénérationnel. Considérations préliminaires sur une nouvelle problématique. *Gérontologie et société*, 123, 71-84 ; Guthleben, G. & Zinck, M. (2007). Les rencontres intergénérationnelles en dehors de la famille. Quelle méthodologie pour quelles finalités de projets. *Recherches et Prévisions*, 88, 32-36.

L'idée est alors, tout au long de l'analyse et au moment d'appréhender les offres et activités gérontologiques à l'œuvre dans les 27 communes de Lausanne Région, d'identifier, d'une part, les thématiques que ces différentes offres et activités adressent (sur la base des 10 catégories précitées), le ou les types de participation sociale encouragée (sur la base des 4 familles distinguées ci-dessus), de dégager le type d'intervention favorisé, entre approches individuelles, collectives ou communautaires et d'en interroger la ou les dimensions intergénérationnelles.

3 Démarche méthodologique

3.1 Prise de contact et entrée sur le terrain

Notre entrée sur le terrain a été facilitée par les membres du groupe de travail de la Commission seniors de Lausanne Région. En effet, nous avons obtenu la liste des contacts dans les communes par la Commission seniors, après qu'elle ait averti les communes de la réalisation de cette enquête. Nous avons ainsi pu contacter les responsables municipaux, par téléphone ainsi que par messagerie électronique. Les responsables municipaux averti·e·s se sont montré·e·s très collaborant·e·s, les premières dates des entretiens ont été fixées dans les semaines suivant ce premier contact. Les 27 entretiens ont eu lieu entre le 8 mai et le 1^{er} octobre 2018.

3.2 Récolte documentaire

3.2.1 Sites internet

Dans un premier temps, et avant chaque entretien avec les responsables communaux, nous avons systématiquement consulté les sites internet officiels des 27 communes concernées. Sur les différents onglets du site, à commencer par les pages d'accueil, nous nous sommes concentré·e·s sur les contenus s'intéressant plus spécifiquement aux seniors et aux rubriques qui leur étaient éventuellement dédiées. Cette première analyse nous a permis d'identifier un certain nombre d'activités dédiées aux plus âgé·e·s, ainsi que l'effort *d'information et d'orientation* déployé par les communes à leur encontre. Les constats résultants de cette première démarche sont nuancés. Certains sites internet n'ont pas été mis à jour récemment, ce que confirment les répondant·e·s communaux concerné·e·s et ne sont pas forcément le reflet de l'intérêt ou du déploiement d'une offre locale pour les seniors. Souvent, les sites ne prévoient pas de rubriques spécifiques. D'autres consacrent une rubrique spécialement pour les plus âgé·e·s, souvent appelé·e·s « seniors », avec des informations concernant souvent les domaines de la santé et du social. Des activités de loisirs y sont également recensées.

Nous avons également vérifié si des activités proposées par *Pro Senectute Vaud (PSVD)* étaient mentionnées sur les sites : par exemple, « *Quartiers solidaires* » ou d'autres activités proposées conjointement avec PSVD (tables d'hôtes, jeux de cartes, ballades et autres) et avons regardé si ces activités avaient effectivement lieu en croisant avec les informations issues des entretiens. Il ressort que la plupart du temps, les informations sont congruentes.

Mais, de temps à autre, des activités ont lieu sans que celles-ci ne soient mentionnées sur le site de la commune.

Quant aux *clubs d'aîné·e·s*, ceux-ci sont parfois mentionnés dans la liste des sociétés locales de la commune ou sous l'onglet spécifique « seniors » s'il y en a un. Notons que les clubs d'aîné·e·s issus de groupements paroissiaux ne sont pas très visibles sur les sites internet des communes et qu'il faut se rendre sur le site de la paroisse pour trouver des informations. Les entretiens avec les responsables communaux et des recherches ultérieures se sont avérés utiles pour en apprendre davantage sur les groupes existants (pour plus de détails, se référer à la carte « clubs d'aîné·e·s »).

Enfin, les *groupements bénévoles* ont aussi fait l'objet d'une recension. Il ne s'agit pas de recenser tous les groupes bénévoles cités sur les sites internet – toutes les sociétés locales en font généralement partie – mais de cibler nos recherches sur les groupes d'entraide qui viennent plus spécifiquement en aide aux personnes âgées et qui ont été mentionnés lors de nos entretiens avec les responsables municipaux et les représentant·e·s des grandes associations.

Les informations relatives aux sites internet sont consignées dans le tableau qui suit. Dans la dernière colonne de ce tableau, les informations sont comparées entre les groupes dont nous avons eu connaissance (soit via les sites ou les entretiens). L'existence d'une mention de ces groupes sur les sites internet est relevée. À titre d'exemple, voici comment lire ce tableau : on constate que la commune de Belmont-sur-Lausanne a un onglet spécifique sur son site pour les personnes âgées, que, quand bien même cette commune n'a pas développé de « Quartiers Solidaires » sur son territoire, elle fait mention de celui de Lutry. Pour ce qui est du recours à Pro Senectute Vaud, on voit que cette commune n'a pas recours aux activités de cette association et ne les mentionne pas. Elle cite par ailleurs un club d'aîné·e·s et deux groupements bénévoles actifs auprès des aîné·e·s.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités sociales ou d'entraide recensées sur les sites internet des communes :

Commune	Onglet spécifique	Mention de « Quartiers Solidaires » sur le site	Quartier solidaire achevé ou en cours	Mention du recours à PSVD sur le site	Actions de PSVD dans la commune	Mention d'un Club d'ainé-e-s sur le site	Club d'ainé-e-s dans la commune	Mention d'un groupement bénévole actif auprès des ainé-e-s sur le site	Groupement bénévole actif auprès des ainé-e-s dans la commune
Belmont-sur-Lausanne	oui	oui, celui de Lutry	non	non	non	1. Club des Aînés 2. L'Arc-en-Ciel	1. Club des Aînés 2. L'Arc-en-Ciel	1. Croix-Rouge vaudoise 2. Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont	1. Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont 2. Service bénévole de Pully, Paudex, Belmont, Lutry 3. Croix-Rouge vaudoise
Bottens	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Bretigny-sur-Morrens	non	non	non	non	oui	non	L'âge d'or	non	Service d'aide à la famille
Bussigny	oui	non	non	oui	oui	non	non	non	Bénévoles Mèbre-Sorge
Chavannes-près-Renens	oui	oui	oui	oui	oui	Club des aînés Chavannes-Renens-Ecublens	Club des aînés Chavannes-Renens-Ecublens	non	Bénévoles Mèbre-Sorge
Cheseaux-sur-Lausanne	non	non	non	non	non	Le fil d'Argent	Le fil d'argent	Bénévolat Cheseaux-Romanel-Vernand	Bénévolat Cheseaux-Romanel-Vernand
Crissier	non	non	non	non	oui	Association fleurs d'automne	Association fleurs d'automne	Les Cartons du cœur de l'Ouest lausannois sont cités mais pas de mention de l'association des bénévoles de l'Ouest lausannois	Bénévoles Mèbre-Sorge
Cugy	non	non	non	non	oui	non	L'âge d'or	Service d'aide à la famille	Service d'aide à la famille
Ecublens	oui	oui	oui	non	non	55+ Ecublens (groupe issu de Quartiers Solidaires)	1. 55+ Ecublens 2. Club des aînés Chavannes-Renens-Ecublens	non	Bénévoles Mèbre-Sorge

Commune	Onglet spécifique	Mention de « Quartiers Solidaires » sur le site	Quartier solidaire achevé ou en cours	Mention du recours à PSVD sur le site	Actions de PSVD dans la commune	Mention d'un Club d'ainé-e-s sur le site	Club d'ainé-e-s dans la commune	Mention d'un groupement bénévole sur le site	Groupement bénévole actif auprès des ainé-e-s dans la commune
Epalinges	non	oui	oui	oui	oui	1. Amicale des aînés 2. Club des aînés	1. Amicale des aînés 2. Club des aînés	1. Association de quartier Croisettes-Tuileries et environs (ACTE) 2. Association SEL-Epalinges Pas de mention des chauffeurs bénévoles de la Croix-Rouge.	1. Association de quartier Croisettes-Tuileries et environs (ACTE) 2. Association SEL-Epalinges 3. Transport pour personnes à mobilité réduite Croix-Rouge
Froideville	non	non	non	non	non	L'âge d'or	L'âge d'or	non	Service d'aide à la famille
Jorat-Mézières	non	non	non	non	oui	non	Aînés	Groupe de bénévoles Oron-Mézières	Groupe de bénévoles Oron-Mézières
Jouxten-Mézery	non	non	non	non	non	non	non	Association des rencontres culturelles mais pas de mention de l'entraide familiale Prilly-Jouxten-Mézery	1. Association des rencontres culturelles 2. Entraide familiale de Prilly – Jouxten-Mézery
Lausanne	oui	non	oui	non	oui	1. AVIVO Lausanne 2. Mouvement des Aînés	1. AVIVO Lausanne 2. Mouvement des Aînés 3. Fédération Vaudoise des Retraités (FVR) 4. Club d'ainés des paroisses lausannoises	1. Service d'entraide bénévole 2. Service social et bénévolat de la Croix-Rouge 3. Bénévolat-Vaud	1. Service d'entraide bénévole 2. Service social et bénévolat de la Croix-Rouge 3. Bénévolat-Vaud
Le Mont-sur-Lausanne	non	oui	oui	oui	oui	non	Amis des 4 coins	Service d'aide à la famille	Service d'aide à la famille

Démarche méthodologique

Commune	Onglet spécifique	Mention de « Quartiers Solidaires » sur le site	Quartier solidaire achevé ou en cours	Mention du recours à PSVD sur le site	Actions de PSVD dans la commune	Mention d'un Club d'ainé-e-s sur le site	Club d'ainé-e-s dans la commune	Mention d'un groupement bénévole sur le site	Groupement bénévole actif auprès des ainé-e-s dans la commune
Lutry	oui	oui	oui	oui	oui	Club des aînés l'Arc-en-Ciel	Club des aînés l'Arc-en-Ciel	Association service bénévole vaudois	Service bénévole de Pully, Paudex, Belmont, Lutry
Montpreveyres	non	non	non	non	non	non	Aînés	non	non
Morrens	non	non	non	non	non	non	L'âge d'or	non	Service d'aide à la famille
Paudex	non	oui, ceux de Pully-Sud et Pully-Nord, mais pas de mention de l'analyse préliminaire de Paudex	en cours	non	oui	Club des aînés Pully-Paudex	Club des aînés Pully-Paudex	Liste d'adresses utiles du Forum Social Régional dont le service des bénévoles Pully, Paudex, Belmont et Lutry.	1. Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont 2. Service bénévole de Pully, Paudex, Belmont, Lutry
Prilly	oui	oui, pour les 3 quartiers solidaires	2 terminés et 1 en cours	oui	oui	1. L'association de quartier de Prilly-Nord 2. Espace Rencontre (groupes issus de Quartiers Solidaires)	1. L'association de quartier de Prilly-Nord 2. Espace Rencontre	Entraide familiale Prilly-Jouxten-Mézery	Entraide familiale de Prilly – Jouxten-Mézery
Pully	oui	oui, pour les 2 quartiers solidaires	1 terminé et 1 en cours	oui	oui	1. La Mosaïque de Pully-Nord (groupe issu de Quartiers Solidaires)	1. La Mosaïque de Pully-Nord 2. Club des aînés Pully-Paudex	1. Entraide Seniors Pulliérans 2. Service bénévole Pully, Lutry, Belmont et Paudex 3. Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont	1. Entraide Seniors Pulliérans 2. Service bénévole Pully, Lutry, Belmont et Paudex 3. Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont

Commune	Onglet spécifique	Mention de « Quartiers Solidaires » sur le site	Quartier solidaire achevé ou en cours	Mention du recours à PSVD sur le site	Actions de PSVD dans la commune	Mention d'un Club d'ainé-e-s sur le site	Club d'ainé-e-s dans la commune	Mention d'un groupement bénévole sur le site	Groupement bénévole actif auprès des ainé-e-s dans la commune
Renens	oui	non	non	oui	oui	1. AVIVO 2. Les Rayons de Soleil 3. Trait d'union	1. AVIVO 2. Les Rayons de Soleil 3. Trait d'union 4. Club des aînés Chavannes-Ecublens-Renens	1. Bénévoles Mèbre-Sorge 2. Croix-Rouge vaudoise	1. Bénévoles Mèbre-Sorge 2. Croix-Rouge vaudoise
Romanel-sur-Lausanne	oui	non	non	non	oui	Le Fil d'Argent	Le Fil d'Argent	Bénévolat Cheseaux-Romanel-Vernand	Bénévolat Cheseaux-Romanel-Vernand
Saint-Sulpice	oui	non	non	non	oui	non	non	1. Réseau 4S 2. Chauffeurs bénévoles Ouest lausannois	1. Réseau 4S 2. Chauffeurs bénévoles Ouest lausannois
Savigny	non	non	non	non	non	La Vie en Rose	La Vie en Rose	non	Transport bénévole de Savigny Forel
Servion	non	non	non	non	non	Les Aînés du Jorat	Les Aînés du Jorat	non	Groupe de bénévoles Oron-Mézières
Villars-Ste-Croix	non	non	non	non	non	Comité seniors de Bussigny	Comité seniors de Bussigny	non	Bénévoles Mèbre-Sorge

Certaines communes ne font aucune mention de quelconques activités et prestations en lien avec les personnes âgées (par exemple Montpreveyres et Morrens). D'autres n'annoncent pas d'activités de Pro Senectute Vaud sur leur territoire, alors que celles-ci existent (par exemple, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Lausanne, Paudex, Cugy, Jorat-Mézières, Bretigny-sur-Morrens et Crissier). Les entretiens nous ont permis de constater qu'indépendamment des informations sur les sites internet, il peut exister des actions en faveur des personnes âgées de leur commune, que ce soit un groupe d'aîné·e·s actif sur le territoire, un groupement bénévole ou des aides de la commune (comme le ramassage des gros déchets ou la mise à disposition de tickets restaurant). La non-présence sur le site internet, la non-mise à jour ou le manque d'informations ne signifient donc pas l'absence de projets ou d'actions dans la commune. Nous revenons sur ce point dans les recommandations. Les communes peuvent en effet jouer un rôle pivot de centralisation et de diffusion d'informations à l'égard de leur population âgée et des personnes actives autour d'elles (professionnel·le·s ou proches). Il serait donc souhaitable que les sites internet mettent en valeur les actions de la commune et réfèrent les personnes vers les associations et entités actives sur le terrain. Ce travail de visibilisation permettrait également aux responsables de la commune et employé·e·s de l'administration de faire un bilan sur ce qu'il se passe sur leur territoire et d'informer tout le personnel communal. La présente recherche est un premier pas dans ce sens, mais n'a pas la prétention d'être exhaustive en la matière. Elle constitue une base sur laquelle les différent·e·s collaboratrices et collaborateurs communaux peuvent s'appuyer.

3.2.2 Documentation papier

Nous avons ensuite récolté de la documentation présente dans les bureaux municipaux, et l'avons regroupée selon le type de document et par ordre alphabétique des communes. Il s'agit de journaux communaux, de préavis, de rapports de gestion ou de flyers. Ces documents « physiques » permettent d'appréhender non seulement les canaux, mais aussi la fréquence et en l'occurrence l'importance accordée à certains types d'information liés aux aîné·e·s. À noter que les documents produits par Pro Senectute Vaud sont présents dans la majorité des communes, y compris dans celles qui ne recourent pas aux services de cette organisation, démontrant ainsi la diffusion importante de ces informations. Tous ces documents ont fait l'objet d'une recension et d'un classement. Ils ont également été utiles pour nourrir la réflexion, mais n'ont pas fait l'objet d'une analyse systématique.

3.3 Les entretiens

Nous avons mené quelques 37 entretiens lors de cette recherche ; 27 entretiens dans les communes (pour un total de 37 personnes) et 10 entretiens avec des représentant·e·s d'association (pour un total de 15 personnes) œuvrant en faveur des aînés·e·s dans le canton. Notons que certain·e·s membres de la Commission seniors de Lausanne Région font partie de personnes interviewées, ces dernières étant responsables de la question des aîné·e·s dans leur commune.

3.3.1 Entretiens avec les responsables municipaux

Nous nous sommes entretenu·e·s avec les responsables municipaux de chaque commune du territoire concerné. Il s'agissait de secrétaires municipal·e·s, de chef·fe·s de service, de municipal·e·s, de vice-syndics ou encore de syndics, souvent en charge des affaires sociales. Certain·e·s responsables municipaux étaient accompagné·e·s d'une personne active ou au fait des questions liées aux aîné·e·s. Une grille d'entretien (annexe I) leur est parvenue avant la date de l'entretien afin que nos interlocuteurs et interlocutrices puissent se préparer, inviter, le cas échéant, une personne ressource à la rencontre si cela leur semblait utile et préparer les éventuels documents demandés. La grille suivait trois grandes sections : les politiques d'action gérontologiques, les projets en cours et acteurs dans la commune ainsi que les collaborations interinstitutionnelles.

Nous avons ainsi pu identifier les différentes entités (acteurs et associations) actives sur les questions seniors sur un périmètre donné et les éventuelles collaborations en place. Nous les avons également interrogé·e·s sur les éventuels manques et besoins ressentis en matière de politique gérontologique. Nos interlocuteurs et interlocutrices ont été enregistré·e·s, et les entretiens ont fait l'objet d'une synthèse. Une fiche synoptique de recension des informations a été rédigée pour chaque entretien (annexe II). Cette fiche synoptique comporte les rubriques suivantes : l'historique de la politique gérontologique, les documents formalisés (tels que les préavis, motions, etc.), les responsables/personnes/services de référence dans la commune, la coordination existante entre municipalité et acteurs dans la commune, les canaux de communication, les principaux acteurs dans la commune (externes et internes), les événements communaux, les prestations sociales, les prestations liées à la mobilité et au logement, la vie locale et commerciale ainsi que les remarques éventuelles.

Le canevas de la fiche synoptique par commune est présenté en annexe (annexe II) et donne un aperçu du type d'informations recensées.

3.3.2 Le profil des répondant-e-s des communes

Nous constatons que la situation personnelle (âge, expériences personnelles, professionnelles, familiales, etc.) des répondant-e-s communaux ainsi que la charge qu'ils et elles assument au sein de l'administration communale, ont un impact sur leur sensibilité et leurs connaissances relatives aux questions gérontologiques. Ainsi les répondant-e-s se situant au milieu de la vie, parfois parents d'enfants en bas âge et souvent en charge de l'enfance, la jeunesse et des affaires scolaires, sont parfois plus absorbé-e-s par les questions liées à la jeunesse et à l'instruction et ne connaissent que peu les enjeux liés à la politique vieillissement. Pour les répondant-e-s communaux en activité professionnelle, l'horaire des séances dévolues aux questions des aîné-e-s, aux rencontres avec les groupes bénévoles ou d'aîné-e-s, a parfois été relevée comme pouvant poser problème. Pour citer un exemple, une municipale évoque le manque de temps à consacrer à la question des aîné-e-s et la nécessité de faire des choix. Elle mentionne son impossibilité à se rendre à des conférences sur la question, en raison de ses contraintes professionnelles. Les municipales et municipaux peuvent exercer leur fonction dans des situations très différentes et, notamment dans les petites communes, devoir assumer leur mandat en parallèle d'une activité professionnelle, ce qui limite d'autant leur disponibilité.

La question de la durée passée par les répondant-e-s dans leur fonction a également une incidence sur leur connaissance du sujet. Ainsi un répondant relève que le fait d'occuper ses fonctions depuis peu ne lui permet pas encore un investissement important dans ce domaine malgré les démarches entreprises par la commune pour les aîné-e-s. Ce même responsable souligne que la possibilité d'échanger, notamment en allant à la rencontre d'autres personnes de l'administration des communes voisines, lui permet de « se former » et de s'approprier le sujet. Au-delà de l'intérêt pour la question de la politique gérontologique, une connaissance encore lacunaire est donc ici clairement à mettre en lien avec le peu d'ancienneté dans le poste.

Certain-e-s responsables portent un intérêt marqué pour la question des aîné-e-s. Les répondant-e-s communaux ayant une sensibilité particulière pour cette question ont parfois des raisons liées à leur vie personnelle, notamment lorsqu'ils ou elles adossent un rôle de proche aidant-e. Certain-e-s relèvent qu'ils ou elles se sentent parfois seul-e-s à défendre les intérêts des seniors lors de propositions de nouveaux projets, notamment face aux commissions financières, et lorsque d'autres priorités sont défendues par leurs collègues. Il apparaît assez clairement que dans les communes investiguées, la question de la politique vieillissement représente rarement une priorité des responsables communaux et est, de manière générale, assez peu discutée comme nous le verrons plus bas.

Liste des personnes rencontrées dans les 27 communes		
Commune	Personne(s) rencontrée(s)	Fonction au sein de la commune
Belmont-sur-Lausanne	C. Dupertuis	Municipale, affaires sociales, culture, jeunesse, paroisses, bâtiments communaux, domaines et forêts
	H. Brughera	Vice-présidente du club des aînés et ancienne municipale
Bottens	C. Delpierre	Municipale en charge de la formation, jeunesse, églises et affaires sociales
Bretigny-sur-Morrens	S. Ney	Municipale en charge de l'instruction publique, de la sécurité sociale et du service médical et dentaire
Bussigny	C. Oberle	Cheffe du service des affaires sociales et de la jeunesse
	G. Müller	Conseillère municipale
Chavannes-près-Renens	A. Plattet	Chef du service Enfance et cohésion sociale
	G. Cotton	Référent interne projet « Cause commune »
Cheseaux-sur-Lausanne	S. Sandoz	Municipal en charge des Espaces Publics, Procédés de réclame, Sécurité, Police, Pci, Service du feu (SDIS), Signalisation routière, Vétérinaires, Energie, Contrôle des habitants et Bâtiments communaux non scolaires.
Crissier	M. Beaud	Municipale en charge du dicastère Jeunesse, activités sociales et parascolaires, paroisses
Cugy	J.-P. Sterchi	Vice-syndic, en charge du dicastère formation et jeunesse, affaires sociales et cultes
Ecublens	S. Nicod	Chef de service des affaires sociales, familiales et du logement
	P. Manzini	Municipale en charge des Affaires sociales et scolaires, accueil de jour, aînés, logement
Epalinges	P. Jolliet	Municipal en charge de l'Enfance, jeunesse, écoles et action sociale
Froideville	P.-A. Witzig	Municipal en charge de l'instruction publique et cultes, domaines des forêts, terrains communaux et groupement forestier, sécurité sociale
Jorat-Mézières	M. Preti	Municipale en charge des services sociaux, instruction publique, temples et cultes
Jouxens-Mézery	S. Roy	Syndic, en charge de l'Administration générale, défense incendie et protection civile, animation, arbres et forêts, cultes, éclairage public, épuration des eaux, information et communication, affaires sociales et culturelles, jeunesse et sports, SDNL : GROFIL, partie des Syndics.
Lausanne	E. Laurent	Chef de division, service social
	J. Monney	Chargée de communication et de projet, service social
Le Mont-sur-Lausanne	Y. von Arx	Chef du service de la jeunesse et des loisirs
Lutry	C. Glauser	Municipale en charge du dicastère Affaires sociales, Culture, Jeunesse et Paroisses
	G. Croisier	Secrétaire municipal adjoint

Montpreveyres	C. Pasche	Municipale en charge des Places et cimetière, bâtiments communaux, instruction publique et des cultes, sécurité sociale, service des inhumations
Morrens	K. Cruchon	Municipale en charge des Ecoles, Routes, Transports, Eclairage public, Affaires sociales
Paudex	A. Martin	Municipale en charge du dicastère des affaires culturelles, écoles, églises, espaces publics et aménagements urbains, social, sport et jeunesse
Prilly	A. Bourquin Büchi	Municipale en charge de l'Enfance (Accueil petite enfance, parascolaire), Jeunesse (Travail social de proximité, centre de loisirs, colonie de vacances), Sports et Affaires sociales
Pully	J.-M. Chevallaz C. Beetschen	Municipal en charge de la jeunesse, affaires sociales et sécurité publique Animatrice socio-culturelle, Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique
Renens	K. Clerc	Municipale en charge de l'enfance et de la cohésion sociale
Romanel-sur-Lausanne	C. Perrin	Municipale en charge du dicastère des affaires sociales et culturelles, des écoles et de la petite enfance
Saint-Sulpice	J.-C. Cerottini C. Theumann	Ancien syndic, président du Réseau 4 S Municipale chargée des dicastères du développement économique, du développement durable, de la jeunesse et des sports, du tourisme, des affaires sociales et des sociétés locales.
Savigny	L. Pipoz	Municipal en charge des finances, des écoles, de l'accueil de l'enfance et de la sécurité sociale
Servion	C. Burri-Monney C. Matthey	Secrétaire municipale Syndic, en charge de l'Administration générale, Finances, Informatique, Police et Mobilité
Villars-Ste-Croix	S. Perrudet V. Pilloud	Municipale en charge de l'urbanisme, de la sécurité sociale, de la culture et sport Secrétaire communale

3.3.3 Entretiens avec les représentant-e-s d'associations

Nous avons rencontré des responsables de grandes associations œuvrant en faveur des aîné·e·s dans le canton. Il s'agit des organisations et personnes suivantes :

- **Association de défense et de détente de tous les retraités (AVIVO)** : M. J.-P. Dudt, représentant du comité de l'AVIVO Lausanne
- **Mouvement des Aînés (MdA)** : Mme A. Schaer Tasic, secrétaire générale du Mouvement des Aînés Vaud
- **Pro Senectute Vaud (PSVD)** : trois rencontres ont eu lieu avec des représentant·e·s de PSVD. Une première avec le directeur adjoint, M. R. Goy et une seconde avec M. M. Favez, responsable de l'unité Travail social communautaire, et M. R. Goy. Par ailleurs, des compléments d'informations ont été recueillis auprès du responsable de

la consultation sociale, M. P. Hirsiger et un entretien collectif a encore été réalisé avec une assistante sociale, Mme M. Bussigny PSVD en charge du secteur Ouest-lausannois et Gros-de-Vaud.

- **Point Info Seniors** de Pro Senectute Vaud: Mme C. de Kinkelin, référente Point Info Seniors
- **Croix-Rouge vaudoise** : M. S. Ballaman et Mme M. Cuendet-Schmidt, co-responsables du secteur social et bénévolat
- **Connaissance 3** : Mme D. Küng, Vice-présidente, Membre du comité régional Connaissance 3 – Broye
- **Bénévolat-Vaud** : Mme C. Guignet, responsable du Secteur Associatif de Bénévolat Vaud
- **Entraide Seniors Pulliérans** : Mme N. Panizzon, vice-présidente et M. J. Baechtiger, trésorier de l'association.

Ces entretiens ont permis de mieux comprendre comment ces grandes associations interviennent dans les 27 communes concernées et quelle est l'étendue de leur action, voire pourquoi certaines régions ne sont pas ou que partiellement couvertes.

Les questions de la grille d'entretien établie au préalable et adaptées pour chaque entretien (annexe III) ont porté sur les activités développées par ces associations (nature, succès de celles-ci), les sources de financement, les éventuelles collaborations avec d'autres organisations, les fonctions et l'organigramme des membres employé·e·s et bénévoles, le public cible bénéficiaire et enfin, les manques et les besoins tels qu'ils étaient évalués par les répondant·e·s.

3.4 Participation à des groupes de travail/réunions

Nous avons par ailleurs eu la possibilité de participer à deux rencontres avec des représentant·e·s de groupes d'aîné·e·s. Il s'agit tout d'abord d'une rencontre qui a eu lieu à Renens dans le cadre du « réseau partenaires aîné·e·s de la ville de Renens », le 17 mai 2018 et d'une rencontre au Département de la santé et l'action sociale cantonale, réunissant le chef de département et ses collaborateurs et collaboratrices, ainsi que des représentant·e·s des groupes d'aîné·e·s, qui s'est déroulée le 18 juin 2018.

3.4.1 Réseau partenaires aîné·e·s de Renens

Le « réseau partenaires aîné·e·s de la ville de Renens » a été mis en place en 2005. Ce réseau consiste en une rencontre entre les responsables municipaux de Renens (municipale en charge de l'enfance et de la cohésion sociale, chef de service enfance et cohésion sociale et

secrétaire municipale) et les associations/entités travaillant avec/pour les personnes âgées. Lors de la séance à laquelle un membre de l'équipe de recherche a pu assister, les organisations suivantes étaient représentées : l'AVIVO Renens, un groupe travaillant sur la mobilité réduite, la fondation les Baumettes qui propose des places en EMS ainsi qu'un CAT et des logements protégés. Cette rencontre a lieu deux fois par année à l'administration communale de Renens. Le but de ces séances est de réunir autour de la table les acteurs impliqués et/ou concernés par les actions gériatriques, de coordonner les actions des uns et des autres, de faire des retours sur les projets passés, en cours et futurs ainsi que de faire remonter des préoccupations citoyennes aux membres de la municipalité.

Ici s'agit de la seule instance de coordination formalisée avec des groupes d'aîné·e·s que nous avons eu l'occasion d'identifier au niveau communal. À Lausanne, par exemple, il n'y a pas d'équivalent, par contre les groupes d'aîné·e·s³² sont régulièrement consultés sur des objets les concernant.

3.4.2 AGORA Vaud

Agora Vaud est une plateforme d'échange, de partage et de réflexion visant à respecter, aider et servir les personnes âgées ; susciter voire renforcer le travail en réseau entre organisations ; inciter le dialogue entre les générations ; promouvoir l'information et les échanges sur les prestations des organisations ; favoriser la complémentarité de certaines activités ; rechercher et transmettre les informations sur les phénomènes de société concernant l'avance en âge³³. Les différentes associations de défense et de soutien aux retraité·e·s en sont membres, il s'agit de l'AVIVO, de Bénévolat-Vaud, de la Commission des retraités de l'Union Syndicale Vaudoise (USV), de Connaissance 3 – l'Université des seniors, de la Croix-Rouge vaudoise, de l'Entraide Familiale Vaudoise (EFV), de la Fédération Vaudoise des Clubs d'Aînés (FVCA), de la Fédération Vaudoise de Gymnastique, Aquagym et Danses pour les Aînés (FVGA), de la Fédération vaudoise des retraités et préretraités (FVR), de la Fondation Pro-XY, du Magazine Générations, du Mouvement Chrétien des Retraités, du Mouvement des Aînés (MdA Vaud), de Pro Senectute Vaud et du Service d'Entraide Bénévole Lausanne.

Outre des activités propres et une participation à des manifestations telles que l'accueil des nouveaux retraité·e·s organisé par la Ville Lausanne, les membres d'Agora Vaud sont

³² AVIVO, Mouvement des Aînés, Ecole des Grands-parents, Connaissance 3, Pro Senectute Vaud, etc.

³³ Extrait de la charte d'Agora Vaud : <https://www.agoravaud.ch/>

invité·e·s une fois par année à rencontrer le chef du DSAS, M. P.-Y. Maillard³⁴, qui répond à un certain nombre de questions qui lui sont adressées par les membres des associations. Une revue des ordres du jour des cinq dernières années démontre que les thématiques abordées sont souvent en lien avec des questions d'assurances sociales (PC, PCF, rente-pont, APG, chômeurs et chômeuses âgées, etc.) et de soins (financement des soins, prestations à domicile et conditions de vie dans les EMS). Mais des questions ayant trait au logement ou à la protection de l'adulte (LPEA et plus particulièrement la question des curatelles et des PLFA), par exemple, sont également fréquemment évoquées. Des sujets plus ponctuels sont encore repérés (tels que la formation des aîné·e·s ou la fiscalité).

3.5 Enquête par questionnaire

Afin d'affiner notre analyse, nous avons ajouté à notre dispositif d'enquête initial un questionnaire à l'intention des associations actives auprès des personnes âgées. Nous avons en effet estimé qu'il était pertinent de compléter notre recueil par des informations de première main, récoltées directement auprès des prestataires, les indications à notre disposition après consultation de la documentation et des entretiens avec les responsables communaux n'étant pas toujours complète. Ce complément d'enquête ne vise pas non plus l'exhaustivité mais permet d'étoffer les éléments à disposition.

Un questionnaire en ligne a été construit à l'aide du logiciel LimeSurvey et transmis aux associations présentes dans les communes³⁵. La liste des associations sollicitées est constituée des coordonnées récoltées lors des entretiens, ainsi que par l'intermédiaire d'une demande adressées aux communes par Lausanne Région (avec une liste généralement transmise par le ou la secrétaire municipale).

Les questions ont porté sur le fonctionnement général de l'association, le territoire qu'elle couvre, le public visé, les aspects financiers, etc. Les diverses activités et projets développés au sein de l'association étaient ensuite abordés, pour enfin terminer sur quelques questions d'approfondissement, mais aussi sur l'avis personnel du ou de la répondant·e quant à l'importance de l'association au sein de la politique cantonale.

³⁴ Il peut arriver qu'un autre représentant des autorités cantonales soit présent, comme ce fut le cas en 2015 avec la participation de M. P. Broulis, chef du DFIRE.

³⁵ Le questionnaire, trop long pour figurer dans ce rapport est toutefois disponible sur demande aux responsables de ce mandat.

Le questionnaire a été envoyé au mois de septembre avec des dernières relances qui ont été faites jusqu'au mois de novembre 2018. Sur 70 envois, on compte 25 associations qui ont répondu au questionnaire de manière complète.

Nous avons aussi eu des contacts téléphoniques avec des personnes qui préféraient répondre via ce média et avons également transmis un questionnaire par courrier postal. Dans un cas, nous avons rencontré la vice-présidente et le trésorier personnellement à leur bureau suite à l'envoi du questionnaire.

L'analyse des réponses s'est avérée compliquée. En effet, l'hétérogénéité des structures est très grande (entre groupes d'aîné·e·s, fanfare, ou association de paysannes vaudoises ou encore AgoraVaud). En même temps, et comme nous le verrons (cf. point 6.4.) cela donne à voir le rôle que se donnent ces associations, c'est-à-dire ce qu'elles perçoivent comme besoins ou attentes des populations, comment elles les caractérisent, autant d'éléments qui indiquent, en miroir, les manques possibles en termes de politique publique à destination des personnes âgées.

4 Lausanne Région : un territoire

4.1 Les 27 communes : un territoire hétérogène

Lausanne Région est une association qui regroupe 27 communes situées aux alentours de Lausanne. Elle a pour but de promouvoir le développement régional, de défendre les intérêts des communes qui en sont membres et de rassembler ses membres autour de réflexions et projets selon des thématiques spécifiques. Les 27 communes possèdent des caractéristiques fort différentes, en termes de population, d'histoire socio-économique, d'étendue du territoire et de topographie.

Le territoire couvert par les communes de Lausanne Région ne correspond pas à la sectorisation officielle du Canton de Vaud. En effet, les communes dont nous nous préoccupons appartiennent aux districts suivants : Gros-de-Vaud, Lausanne, Lavaux-Oron et Ouest lausannois. Elles n'ont de commun que l'appartenance à l'association Lausanne Région et le fait d'être limitrophes. L'organisation de Lausanne Région distingue 3 secteurs : Nord, Est et Ouest. Lausanne est présente dans les 3 secteurs. En outre, l'organisation socio-sanitaire est pensée selon la sectorisation officielle par district. Les données récoltées sur le terrain illustrent cette répartition.

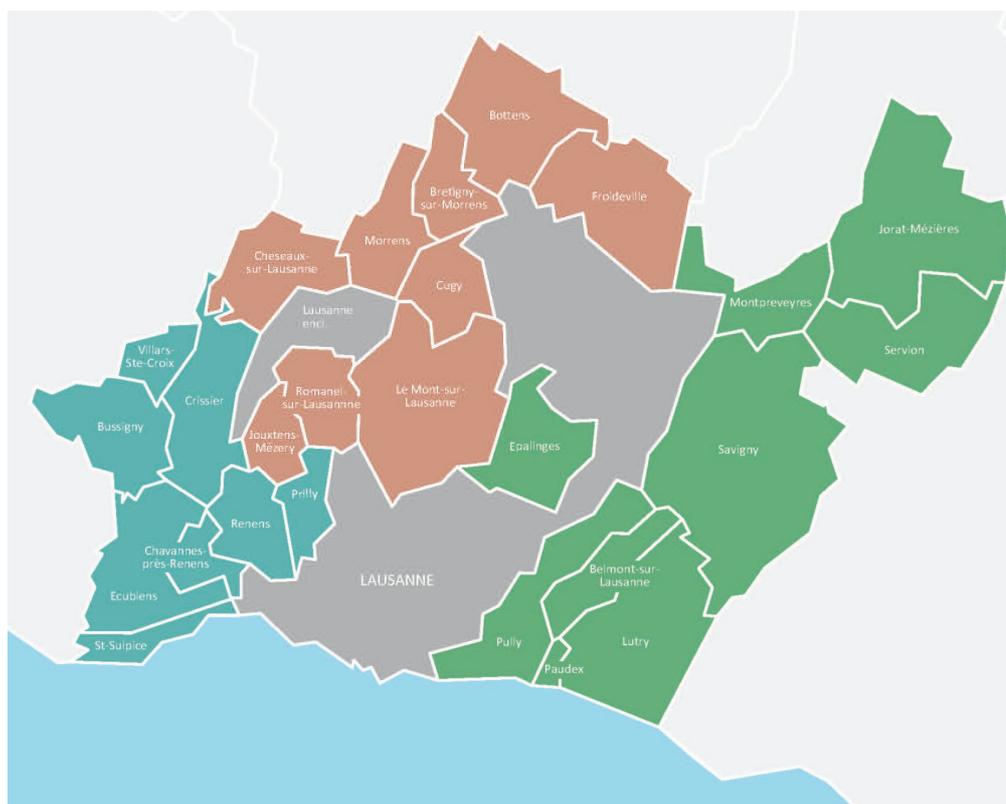


Image tirée du site de Lausanne Région : www.lausanneregion.ch/communes

4.1.1 La population r sidente

Le territoire g ographique et la population r sidente dans les communes varient fortement. De Lausanne, capitale cantonale avec plus de 130'000 habitant-e-s, en passant par Renens et Pully, qui avoisinent les 20'000 habitant-e-s, et trois communes comportant moins 1'000 habitant-e-s, la population m diane des communes est de 3'600 habitant-e-s.

Population r�sidente permanente, district et commune, Vaud, 2017			
Nom de la commune	Population totale au 31.12.2017	Plus de 65 ans	% de plus de 65 ans
Belmont-sur-Lausanne	3 662	518	14.15
Bottens	1 263	150	11.88
Bretigny-sur-Morrens	825	90	10.91
Bussigny	8 677	1 225	14.12
Chavannes-pr�s-Renens	7 653	893	11.67
Cheseaux-sur-Lausanne	4 357	628	14.41
Crissier	8 008	1 058	13.21
Cugy	2 744	416	15.16
Ecublens	12 560	1 858	14.79
Epalinges	9 335	1 573	16.85
Froideville	2 561	332	12.96
Jorat-M�zi�res	2 850	423	14.84
Jouxten-s-M�zery	1 469	287	19.54
Lausanne	139 624	20 490	14.68
Le Mont-sur-Lausanne	8 093	1 247	15.41
Lutry	10 001	2 301	23.01
Montpreveyres	648	68	10.49
Morrens	1 092	205	18.77
Paudex	1 480	338	22.80
Prilly	12 105	2277	18.81
Pully	18 194	4184	23.00
Renens	21 114	3032	14.36
Romanel-sur-Lausanne	3 300	595	18.03
Saint-Sulpice	4 524	807	17.84
Savigny	3 352	616	18.38
Servion	1 904	281	14.76
Villars-Sainte-Croix	935	145	15.51

Source: StatVD. Population r sidente permanente d s 2017: Suisses+Etrangers avec permis d'au moins 1 an+fonctionnaires internationaux+asile en Suisse depuis au moins 1 an. Disponible   l'adresse suivante : <https://www.pisepub.vd.ch/PisePub/asp/Main.aspx>

La proportion des personnes de plus de 65 ans varie également de manière significative d'une commune à l'autre. De 10,49% à Montpreveyres, elle passe à plus de 22% à Paudex, Pully et Lutry (respectivement 22,84%, 23% et 23,01%). De plus, au sein d'un même secteur (Nord, Ouest et Est), les proportions diffèrent et ce de façon similaire dans les 3 secteurs.

4.1.2 L'histoire de la commune

Les communes de Lausanne Région sont façonnées par différentes histoires socio-économiques. L'objectif de cet état des lieux n'étant pas de retracer l'histoire des communes, il nous paraît tout de même intéressant de relever certains points y relatifs rencontrés lors de nos recherches.

- Certaines communes de l'Ouest lausannois (Renens, Chavannes-près-Renens, Ecublens, Prilly, Bussigny et Crissier) possèdent un passé industriel encore présent aujourd'hui. Ces communes ont connu un développement économique important dès le début du 20^e siècle attirant nombre de travailleurs. L'immigration liée au travail fait partie de l'histoire de ces communes avec des effets sur la structure des âges et les caractéristiques socio-démographiques des cohortes plus âgées, comprenant aujourd'hui une proportion importante de personnes d'origine migrante vieillissante.
- Certaines communes situées au bord du lac (Lutry, Paudex, Pully et Saint-Sulpice) présentent un profil similaire en ce qu'elles sont surtout des lieux de résidence et comportent nombre de propriétaires de villas. Ces communes fonctionnent comme une banlieue résidentielle aisée de la couronne lausannoise.
- Les communes de l'Est et du Nord (Servion, Montpreveyres, Froideville, Bottens, Bretigny-sur-Morrens et Morrens) ont un passé qui a trait davantage au monde de la paysannerie et en garde les caractéristiques dans la composition de la population et les relations sociales qui y sont tissées.

4.2 Le rôle des associations cantonales sur le territoire

Nous revenons dans ce chapitre sur le rôle des principales associations cantonales qui sont actives sur le territoire de Lausanne Région – et souvent au-delà – et qui structurent véritablement l'offre aux seniors. Il s'agit soit d'organisations proposant des services et prestations pour les plus âgés (Pro Senectute Vaud, Croix-Rouge, Connaissance 3, Bénévolat-Vaud) ou d'organisation de retraité·e·s (Mouvement des Aînés, AVIVO, Fédération vaudoise des retraités, etc.). Ces associations jouent un rôle plus ou moins important dans les différentes communes et les prestations qu'elles proposent se superposent parfois à l'offre d'associations locales et régionales qui seront abordées plus bas.

De mani re g n rale, le Canton de Vaud – par le biais du D partement de la sant  et de l'action sociale (DSAS) – soutient financ rement les associations cantonales ou de d fense des retrait -e-s pr sent es dans ce chapitre. Il s'appuie pour cela sur le cadre pos  par la Loi d'aide aux personnes recourant   l'action m dico-sociale (LAPRAMS). Ce soutien financier est, pour une partie de ces associations et selon leurs prestations concern es, assur  conjointement par le canton et les communes vaudoises, dans le cadre du syst me de la facture sociale.

4.2.1 Pro Senectute Vaud (PSVD)

L'organisation cantonale ind niablement la plus pr sente sur le territoire et dont le domaine de comp tences concerne explicitement les personnes  g es est Pro Senectute (PSVD). Constitu e en association priv e d'utilit  publique, PSVD s'est fix e comme mission « de contribuer au bien- tre mat riel, physique et moral des personnes  g es vaudoises, ainsi que de pr server ou renforcer leur capacit  de vivre ind pendantes et int gr es   la vie du pays »³⁶. L'organisation est active sur des th mes et domaines transversaux ayant trait autant aux collectivit s (offre aux communes, partenariat et r seau, promotion de la sant  et travail social par exemple) qu'  une offre   destination des personnes  g es (information, engagement citoyen, etc.)³⁷. Elle participe ainsi activement   la d finition de la politique g rontologique cantonale, propose un soutien aux communes et elle est l'association vaudoise de r f rence de soutien aux plus  g -e-s.

Plusieurs services sont propos s par Pro Senectute Vaud³⁸, dont les principaux sont l'information aux personnes  g es – avec le Point Info-Seniors – le service social, l'accompagnement b n vole (soit pour un suivi administratif ou pour le partage d'activit s simples du quotidien), l'organisation de conf rences publiques sur des th mes concernant les personnes  g es et leurs proches, des activit s de sport contribuent   promouvoir la sant , des programmes de formation avec des cours adapt s (dont un programme de pr paration   la retraite), et des activit s de groupes telles que des sorties culturelles, excursions et manifestations diverses. Concernant l'information, mentionnons que, outre le soutien du DSAS  voqu  plus haut, Pro Senectute Vaud est subventionn e par la Ville de Lausanne   hauteur de CHF 236'000.- pour son activit    l'Espace Riponne.

Pro Senectute Vaud met encore   disposition des r f rentes sociales dans le cadre de l'habitat

³⁶ <https://vd.prosenectute.ch/fr/qui-sommes-nous/notre-association.html>

³⁷ Document « Philosophie et positionnement de Pro Senectute Vaud » : <https://vd.prosenectute.ch/fr/qui-sommes-nous/notre-association.html>

³⁸ Plaquette institutionnelle de Pro Senectute Vaud 2018 : <https://vd.prosenectute.ch/fr/qui-sommes-nous/notre-association.html>

adapté et accompagné et a développé depuis le début des années 2000 la méthodologie « Quartiers et villages solidaires »³⁹ dans le cadre de son unité de Travail communautaire.

Ces différentes prestations sont déployées dans tout le canton, à travers les 9 bureaux régionaux. Trois de ces bureaux sont situés dans le périmètre de Lausanne Région, il s'agit de Lausanne, Renens et Lutry.

L'organisation peut être vue comme « experte » en matière de politique des seniors et, de fait, elle intervient dans de nombreuses communes du territoire concerné, mais essentiellement en région lausannoise. Ainsi les communes de Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux, Froideville, Montpreveyres, Morrens, Savigny et Villars-Sainte-Croix ne collaborent à ce jour pas du tout avec PSVD.

La collaboration avec les communes se met en place soit à la demande de ces dernières, ou sur une proposition de l'animatrice régionale de PSVD en charge du secteur. Généralement, les animatrices régionales prennent contact avec les municipaux et municipales en charge des questions liées aux personnes âgées et présentent régulièrement leurs activités (par exemple lors des cérémonies d'accueil des nouveaux habitant·e·s). C'est ensuite en fonction des demandes exprimées (ou pas) par les communes que des projets sont développés.

Les activités et animations de loisirs proposées sont ponctuelles ou régulières : il peut s'agir simplement d'une table d'hôtes, de jeux de carte, des sorties, des conférences ou des thés dansants. Des partenariats assez forts existent de longue date avec certaines communes comme Bussigny, qui a développé avec le concours de PSVD un Comité seniors, des conférences d'informations et de nombreuses activités culturelles dont des sorties régulières organisées par et avec les personnes retraitées avec le soutien de l'animatrice.

Une dizaine de *Quartiers Solidaires* ont également vu le jour – ou sont en cours – ces dernières années sous l'égide de PSVD. Ces projets concernent 8 communes de l'association : Lausanne, Prilly, Pully, Lutry, Ecublens, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Paudex et Chavannes-près-Renens (voir tableau ci-dessous). Là encore, il s'agit des communes plus importantes en taille et situées dans la couronne lausannoise. À ce jour, pas de projet de *Village solidaire* dans ces communes (en particulier dans les plus petites), contrairement à ce qui se fait ailleurs dans le canton, par exemple à Grandson, Montagny-près-Yverdon et Onnens, Jongny ou Tolochenaz. L'intérêt de la démarche *Quartiers solidaires* consiste en une approche participative, qui vise l'inclusion et l'autodétermination d'un grand nombre de seniors, qui proposent, choisissent, conçoivent, organisent et participent aux différentes activités.

³⁹ <https://www.quartiers-solidaires.ch>

Dans certaines communes, les projets qui avaient été lancés par la commune avec le soutien de PSVD n'ont pas rencontré le succès escompté (ex. de Cugy). Cela s'explique généralement par le fait que d'autres associations ou clubs d'aîné·e·s étaient déjà très actifs sur le territoire communal et qu'aucun manque n'était exprimé par la population âgée.

En 2018, PSVD a encore développé un projet pilote de « Diagnostic senior » qui vise le déploiement d'un instrument de diagnostic à l'attention des communes vaudoises, qui devrait permettre à terme le développement d'une vraie politique gérontologique pour ces communes. Ce projet, actuellement en phase pilote, est soutenu par le SASH.

Le tableau présenté ci-après offre une vue d'ensemble des actions de PSVD sur le territoire de Lausanne Région (état 2017) et en démontre bien la diversité mais aussi la répartition inégale. Comme nous le verrons plus bas – et comme cela a été le cas pour Cugy – dans certaines communes d'autres acteurs occupent bien le terrain (en particulier les clubs d'aîné·e·s ou groupes bénévoles), ce qui peut expliquer qu'aucune demande n'a été adressée à PSVD. Mais ce vide s'explique aussi parfois par une non prise en compte de la thématique et une absence de réflexion en termes de politique vieillesse dans certaines communes. Le recours à ces prestations peut ainsi s'expliquer de deux manières : soit une offre suffisante au sein de la commune, dotée de prestations favorisant la participation des aîné·e·s, au sein de différents collectifs et prestations adaptées ; soit une absence de réflexion sur les politiques gérontologiques.

Actions de Pro Senectute Vaud en faveur des seniors dans les communes

Communes de Lausanne-Région	Animatrice Pro Senectute concernée	Actions organisées régulièrement dans les communes : sorties accompagnées en bus avec prise en charge à domicile, sorties bains thermaux
Belmont-sur-Lausanne	Maude Rampazzo Mathilde Lebrun	Accompagnement à domicile
Bottens	Natascha Sciuscio-Montagna	Aucune
Bretigny-sur-Morrens	Natascha Sciuscio-Montagna	Aucune
Bussigny	Natascha Sciuscio-Montagna	Accompagnement à domicile, Comité de seniors, Conférences Info-seniors, Projets intergénérationnels, Rendez-vous country, Sorties socioculturelles, Table conviviale, Thé dansant
Chavannes-près-Renens	Sandrine Crot	Accompagnement à domicile, Conférences Info-seniors, Quartier Solidaires en cours, Rendez-vous créatif
Cheseaux-sur-Lausanne	Yvette Bessard	Aucune
Crissier	Natascha Sciuscio-Montagna	Table conviviale, Rdv Jass
Cugy	Natascha Sciuscio-Montagna	Table Conviviale
Ecublens	Sandrine Crot	Accompagnement à domicile, Atelier thématique: mémoire, Quartier Solidaire autonome, Table conviviale
Epalinges	Yvette Bessard	Accompagnement à domicile, Quartier Solidaire en cours, Rendez-vous créatif Aquarelle, Conférence Info-Senior
Froideville	Natascha Sciuscio-Montagna	Aucune
Jorat-Mézières	Maude Rampazzo Mathilde Lebrun	Table conviviale
Jouxens-Mézery	Yvette Bessard	Aucune
Lausanne	Yvette Bessard	Accompagnement à domicile, Cours d'expression, Conférence Info-seniors, Médiation culturelle, Rendez-vous créatif écriture, Rendez-vous pour rire, Scrabble, Tables conviviales, Quartier Solidaire autonome
Le Mont-sur-Lausanne	Yvette Bessard	Quartier Solidaire en cours
Lutry	Maude Rampazzo Mathilde Lebrun	Accompagnement à domicile, Bureau régional de consultation sociale, Rendez-vous créatif, Tables conviviales

Montpreveyres	Maude Rampazzo Mathilde Lebrun	Aucune
Morrens	Natascha Sciuscio-Montagna	Aucune
Paudex	Maude Rampazzo Mathilde Lebrun	Accompagnement à domicile, Quartier Solidaire en cours
Prilly	Natascha Sciuscio-Montagna	Accompagnement à domicile, Conférence Info-seniors, deux Quartier Solidaire autonomes, un Quartier Solidaire en cours, Rendez-vous pour rire, Table conviviale
Pully	Maude Rampazzo Mathilde Lebrun	Ciné-seniors, un Quartier Solidaire autonome, un Quartier Solidaire en cours, Table conviviale, Thé dansant
Renens	Natascha Sciuscio-Montagna	Accompagnement à domicile, Conférences Info-seniors, Projets intergénérationnels, Rendez-vous pour rire, Table conviviale
Romanel-sur-lausanne	Yvette Bessard	Accompagnement à domicile
Saint-Sulpice	Sandrine Crot	Présentation de PSVD aux aînés de la commune, Conférences Info-seniors
Savigny	Maude Rampazzo Mathilde Lebrun	Aucune
Servion	Maude Rampazzo Mathilde Lebrun	Table conviviale
Villars-Ste-Croix	Sandrine Crot	Aucune
mise à jour Pro Senectute Vaud: 15.05.2018		

Outre les activités d'animation et le travail social communautaire, le cœur du travail de PSVD concerne l'information aux seniors et la consultation sociale. Il s'agit de démarches plus individuelles et moins collectives, mais sur lesquelles il nous paraît important de nous arrêter. En effet, si certaines communes évoquées plus haut n'ont conclu aucun partenariat avec PSVD pour des activités, il arrive néanmoins fréquemment que des habitant·e·s de ces mêmes communes recourent à des prestations de soutien social. En effet, comme l'indique le tableau ci-après, à part Bretigny-sur-Morrens, Montpreveyres et Servion, toutes les autres communes ont eu, en 2017, des concitoyen·ne·s qui ont recouru à la consultation sociale de Pro Senectute Vaud. Avec certes des variations importantes en termes de nombre de personnes et/ou de pourcentage de la population âgée de la commune. Si à Lausanne ou Renens ce sont respectivement 5,5% et 3,9% de l'ensemble des retraité·e·s qui y ont eu recours, ce taux représente près de 2% pour Jouxens-Mézery et Pully (1,8%), mais moins de 1% pour les communes de Cheseaux-sur-Lausanne ou Lutry par exemple.

Comme le laisse entrevoir le deuxième tableau ci-après (Statistique des prestations de la consultation sociale de Pro Senectute Vaud **par domaine de consultation**), les demandes adressées au service social sont très souvent en lien avec des problèmes financiers (30,5%), ainsi qu'avec des questions liées à la « qualité de vie » (27,7%) et le projet de retraite. Souvent, plusieurs items sont « cochés » par les assistant·e·s sociaux pour une même consultation, les problématiques se recoupant fréquemment. Les professionnel·le·s de la consultation sociale relèvent ainsi des exemples d'aide liés aux demandes de prestations complémentaires ; aux adaptations et aménagements, ou changement de logement ; des questions juridiques en lien avec les directives anticipées (parfois orientation vers un·e juriste ou un·e notaire pour des questions testamentaires par exemple, ou un·e avocat·e pour un divorce) ; ou encore des aides financières pour partir en vacances, retrouver des proches à l'étranger. Certaines demandes en lien avec la santé (19,6%), émanant parfois des CMS, concernent des compléments pour le financement par exemple de la fréquentation d'un CAT, l'achat de lunettes, d'un rollator, etc. Autant d'éléments qui ne sont pas pris en charge intégralement par les assurances sociales. De manière générale, la question du logement est récurrente, tout comme les demandes de prestations sociales, en particulier de prestations complémentaires.

Statistique des prestations de la consultation sociale de Pro Senectute Vaud pour le territoire de Lausanne
R gion en 2017**Consultations par tranche d' ge**

Commune	60-64	65-69	70-79	80-89	90 et +	Total	Popula- tion totale	% de la popula- tion	Total de retrait�s	% de retrait�s
Belmont-sur Lausanne	1	3	2	1	1	8	3564	0.22%	524	1.53%
Bottens	0	1	1	3	0	5	1240	0.40%	153	3.27%
Bretigny-sur- Morrens	0	0	0	0	0	0	817	0.00%	94	0.00%
Bussigny	0	4	5	6	0	15	8227	0.18%	1196	1.25%
Chavannes- pr�s-Renens	0	6	9	8	1	24	7543	0.32%	873	2.75%
Cheseaux-sur- Lausanne	2	0	1	0	0	3	4347	0.07%	618	0.49%
Crissier	6	9	14	4	1	34	7636	0.45%	1031	3.30%
Cugy	0	0	2	0	0	2	2739	0.07%	415	0.48%
Ecublens	6	5	17	10	0	38	12340	0.31%	1858	2.05%
Epalinges	5	1	11	10	2	29	9297	0.31%	1554	1.87%
Froideville	0	1	1	2	0	4	2459	0.16%	320	1.25%
Jorat-M�zi�res	0	2	1	0	0	3	2814	0.11%	399	0.75%
Jouxten- M�zery	0	0	4	0	1	5	1448	0.35%	274	1.82%
Lausanne	97	285	476	238	37	1133	137053	0.83%	20548	5.51%
Le Mont-sur- Lausanne	3	7	15	7	0	32	7881	0.41%	1253	2.55%
Lutry	2	3	7	5	1	18	9888	0.18%	2272	0.79%
Montpreveyres	0	0	0	0	0	0	621	0.00%	68	0.00%
Morrens	0	1	0	1	0	2	1074	0.19%	195	1.03%
Paudex	0	3	2	1	0	6	1473	0.41%	331	1.81%
Prilly	3	11	24	5	4	47	11871	0.40%	2304	2.04%
Pully	9	14	34	18	3	78	17979	0.43%	4191	1.86%
Renens	6	33	49	26	5	119	20323	0.59%	3048	3.90%
Romanel-sur- Lausanne	1	1	9	1	0	12	3352	0.36%	576	2.08%
Saint-Sulpice	1	2	5	2	1	11	4148	0.27%	739	1.49%
Savigny	0	2	1	1	0	4	3276	0.12%	613	0.65%
Servion	0	0	0	0	0	0	1918	0.00%	275	0.00%
Villars-Sainte- Croix	0	1	1	0	0	2	841	0.24%	142	1.41%
Total	142	395	691	349	57	1634	286169	0.57%	45864	3.56%

Source : Donn es fournies par Pro Senectute Vaud, Consultation sociale, Prestations pour l'ann e 2017,  tablies en ao t 2018

Statistique des prestations de la consultation sociale de Pro Senectute Vaud pour le territoire de Lausanne Région en 2017							
Par type de domaine de consultation							
Commune	Finances	Habitat	Qualité de vie	Question juridique	Santé	Sécurité sociale	Total
Belmont-sur Lausanne	6	2	7	2	4	3	24
Bottens	3	3	0	0	0	0	6
Bretigny-sur-Morrens	0	0	0	0	0	0	0
Bussigny	11	4	5	1	7	4	32
Chavannes-près-Renens	20	3	10	3	7	3	46
Cheseaux-sur-Lausanne	3	0	1	0	2	0	6
Crissier	28	9	8	1	15	10	71
Cugy	1	0	0	1	1	0	3
Ecublens	31	5	16	4	14	10	80
Epalinges	22	6	24	7	16	4	79
Froideville	1	0	2	2	2	0	7
Jorat-Mézières	3	2	2	0	1	1	9
Jouxens-Mézery	3	2	2	1	3	0	11
Lausanne	956	344	964	145	628	199	3236
Le Mont-sur-Lausanne	24	11	26	5	18	2	86
Lutry	14	3	13	3	10	0	43
Montpreveyres	0	0	0	0	0	0	0
Morrens	2	2	2	0	0	0	6
Paudex	6	1	5	2	3	0	17
Prilly	35	15	14	6	23	13	106
Pully	60	30	75	14	40	9	228
Renens	98	30	31	9	53	22	243
Romanel-sur-Lausanne	10	4	8	5	8	5	40
Saint-Sulpice	9	4	5	0	7	5	30
Savigny	1	4	3	1	2	1	12
Servion	0	0	0	0	0	0	0
Villars-Sainte-Croix	1	0	1	1	2	0	5
Total	1348	484	1224	213	866	291	4426
	30.5%	10.9%	27.7%	4.8%	19.6%	6.6%	

Source : Données fournies par Pro Senectute Vaud, Consultation sociale, Prestations pour l'année 2017, établies en août 2018

Depuis 2004, le Point Infos-seniors, rattaché au service social de PSVD et financé par le SASH, réalise encore un important travail d'informations, de conseils et d'orientation gratuit pour tous les seniors vaudois et leur entourage concernant des questions en lien avec la retraite. Le bureau de Point Infos-seniors, situé au centre-ville de Lausanne permet de fournir les premières informations utiles de manière simple et centralisée. Contrairement au service social de PSVD, la collaboratrice en charge de ce bureau, Carol de Kinkelin, ne fait que des

consultations ponctuelles ; s'il faut un suivi, elle oriente les personnes concernées auprès de ses collègues. Le but est d'évaluer rapidement les besoins et les demandes. Si elle ne peut pas répondre, elle oriente vers d'autres organisations compétentes (AVIVO, Mouvement des Aînés, Espaces proches, CMS, CAT, etc.) ou ses collègues de PSVD. Le bureau Point Info-seniors joue un rôle de guichet ou de relais important, en particulier pour des personnes qui hésitent à contacter un service social ou craignent d'entreprendre une démarche parfois considérée comme stigmatisante.

Tout comme la consultation sociale, les demandes récurrentes concernent les assurances sociales (AVS et PC) principalement, le logement, les dispositions anticipées ou encore des questions plus larges, telles que les nouvelles technologies, les moyens auxiliaires, le retour en Suisse, le regroupement familial, etc.

Notons que l'essentiel des demandes émane de personnes vivant à Lausanne ou dans le district, ce malgré la possibilité d'adresser des demandes par téléphone ou courriel, donc sans obligation de se rendre sur place. L'essentiel des demandes émanent des personnes âgées elles-mêmes (54%) ou de leurs proches (25%) et une petite partie de professionnel-le-s (16%).

Point Info-seniors (données pour 2017)					
Prise de contact par	Téléphone	Entretiens		Courriel	Nombre total des demandes
	66%	15%		19%	814
Lieu de résidence des bénéficiaires	District Lausanne	Ouest lausannois		Jura nord vaudois	Autre (résidence inconnue)
	37%	8%		9%	7%
Âge des bénéficiaires	Moins de 60 ans	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 à 89 ans	90 ans et plus
	16%	20%	26%	19%	9%

4.2.2 Croix-Rouge vaudoise

La Croix-Rouge vaudoise (CRV) est également sollicitée par certaines communes, notamment à Lausanne et dans le secteur Ouest. De cas en cas, des contrats spécifiques sont conclus pour des prestations bien définies (ex. des transports à Epalinges).

Le secteur social et bénévolat de la CRV propose essentiellement deux types de prestations pour les personnes âgées : un *service d'aide et d'accompagnement* (auparavant intitulé « présence Croix-Rouge ») et un *service de transport*. Ces prestations sont délivrées par des personnes bénévoles (environ 500 à 550 bénévoles sur l'ensemble du canton de Vaud pour 1'500 bénéficiaires). La CRV est mandatée par le SASH pour ces services et bénéficie d'une

subvention cantonale. Une offre de formation pour les proches aidant·e·s est encore proposée dans le secteur formation de la CRV. Ces ateliers sont ouverts à toute personne intéressée et également soutenus par le SASH.

Le service d'aide et d'accompagnement est destiné aux personnes âgées isolées et propose un soutien pour la réalisation des actes de la vie quotidienne à travers trois prestations : l'assistance aux courses et aux repas, la relève bénévole pour proche aidant·e et l'accompagnement aux loisirs (pas de soins ou d'aide au ménage, qui relèvent des prestations des CMS). Ces prestations sont gratuites et les bénévoles sont défrayé·e·s (les frais effectifs sont remboursés).

Concernant le service de transport, la CRV fait partie de l'offre cantonale en tant que partenaires et fonctionne avec des bénévoles. Ils et elles mettent leur temps et leur véhicule à disposition pour des rendez-vous thérapeutiques. Le service est payant pour les bénéficiaires (1,20 CHF le kilomètre) et la Croix-Rouge rembourse les bénévoles à hauteur de 70 cts le kilomètre⁴⁰. Contrairement aux autres transports bénévoles subventionnés par les communes, ils ne dépendent pas d'une évaluation de CMS, bien que ceux-ci leur adressent régulièrement des demandes. Les courses réalisées concernent essentiellement des personnes en âge AVS et des courses thérapeutiques (peu de courses de loisirs, les demandes et ressources étant limitées). Si le service de transport de la CRV est présent dans trois régions du canton, Lausanne, La Côte et le Chablais, c'est dans la région lausannoise que se développe l'essentiel de cette activité.

Nos interlocuteurs et interlocutrices à la CRV, M. Ballaman et Mme Cuendet Schimdt, mentionnent la difficulté liée au recrutement et à l'essoufflement des bénévoles, en particulier dans certaines régions (par exemple Montpreveyres) : le *turn over* est important et cela nécessite un travail permanent. L'importance de la collaboration avec les communes, comme moyen de diffusion de l'information en vue de recruter les bénévoles, est relevée comme cruciale.

4.2.3 Connaissance 3

Créée dans une perspective de formation continue tout au long de la vie, Connaissance 3 est l'Université des seniors du canton de Vaud. Ses activités s'adressent en priorité aux seniors, mais elle est ouverte à toutes et à tous, sans limite d'âge ni considération de diplôme⁴¹. Certaines communes de Lausanne Région subventionnent Connaissance 3 et une partie des activités proposées dans ce cadre s'y déroulent. Selon sa vice-présidente, Mme D. Küng, on

⁴⁰ Notons que ces courses peuvent être prises en charge par les PCG

⁴¹ <https://wp.unil.ch/connaissance3/portrait/>

oublie parfois de parler d'activités cognitives, en n'abordant que les activités physiques quand on s'intéresse aux personnes âgées. Faire attention au système cognitif permet de prévenir les problèmes neuropsychologiques, mettant ainsi l'accent sur le maintien d'une santé globale.

Le secrétariat (2.7 EPT), salariés selon les statuts du canton de Vaud, a la « mission plus concrète du terrain ». Les membres du conseil de fondation sont tous bénévoles. Connaissance 3 compte une centaine de bénévoles et touche tout le canton de Vaud, avec une répartition en 11 régions. L'organisation affiche un souci de ne pas limiter son action à la ville de Lausanne, même si une grande partie des manifestations proposées s'y déroulent.

Les régions construisent elles-mêmes leur programme et sont responsables de leur financement. Les conférences abordent des thèmes très variés et sont définis dans le cadre d'un « conseil des pupitres » réunissant les différents chefs de pupitres (essentiellement des retraité·e·s universitaires). Lorsque des personnes se proposent pour être bénévoles, Connaissance 3 leur demande ce qu'ils ou elles peuvent « apporter à Connaissance 3 » (en termes de carnet d'adresse). Quelques bénévoles sont aussi actifs et actives à Lausanne et s'occupent de l'accueil aux conférences, de la caisse, etc. Ce sont généralement des femmes qui remplissent cette fonction (« les dames du lundi »). Connaissance 3 propose des conférences, des cours-séminaires (4 à 6 fois) et des visites culturelles, ainsi que quelques recherches actions.

Les activités de cette université faite par et pour les seniors entendent favoriser le lien social ainsi que les échanges entre les générations et les milieux sociaux. Selon Mme Küng, Connaissance 3 est ainsi conçue comme une organisation qui fait non pas « POUR les retraité·e·s, mais AVEC ».

4.2.4 Organisation de défense des retraité·e·s : AVIVO, Fédération vaudoise des retraités et Mouvement des aînés

Enfin, on peut encore citer des organisations de défense des retraité·e·s comme la Fédération vaudoise des retraités, l'AVIVO ou le Mouvement des Aînés.

La **Fédération vaudoise des retraités (FVR)**, qui dit rassembler 4'000 membres, est composée de 5 sections (Broye-Vully, Gros-de-Vaud, Jura-Nord vaudois, Lausanne et environs, et Lavaux-Oron-Riviera-Aigle)⁴². Celles-ci proposent différentes activités à leurs membres dans l'année, mais leur offrent surtout des interlocuteurs et interlocutrices pour exprimer leurs difficultés, demander conseil, ou pour faire entendre leurs préoccupations dans d'autres lieux, que ce soit à l'occasion des rendez-vous des associations de retraité·e·s avec

⁴² <http://retraites-vaudois.ch/presentation/>

les autorités cantonales, ou dans des groupes de travail au sein de la Fédération suisse des retraités ou du Conseil suisse des aînés. Les objectifs de la FVR visent une meilleure insertion des retraité·e·s dans la vie quotidienne ; un renforcement de l'AVS et de l'AI ; une meilleure adaptation de la prévoyance professionnelle (LPP) ; une assurance maladie efficace et financièrement équitable ; des transports publics adaptés aux aîné·e·s ; une politique fiscale équitable ; un meilleur dialogue et un véritable lien entre les générations⁴³.

L'AVIVO Vaud, forte de ses 6'000 membres rassemblé·e·s dans 11 sections dans le Canton de Vaud⁴⁴, articule également offre de loisirs, service social et engagement politique. Le service social de l'AVIVO à Lausanne est ouvert à toutes les personnes du canton de Vaud, mais les gens sont invité·e·s à consulter le service social de leur région en première instance. Le service social intervient souvent pour des problèmes financiers : difficultés à « joindre les deux bouts », endettement, etc. De nombreuses personnes qui viennent consulter sont bénéficiaires de prestations complémentaires et rencontrent des difficultés pour remplir leur déclaration d'impôts. L'assistante sociale de l'AVIVO observe par ailleurs une augmentation des situations de pauvreté chez les retraité·e·s.

La section de Lausanne est particulièrement active étant donné qu'elle compte plus de la moitié des membres de l'AVIVO Vaud. C'est aussi la seule section qui emploie 3 salariées (une assistante sociale et deux assistantes administratives). Le service social et l'aide à la déclaration d'impôts sont des services pour lesquels l'AVIVO reçoit des subventions du canton. Être membre d'une telle association c'est avoir accès à des loisirs, avoir une activité citoyenne, mais également avec des interlocuteurs et interlocutrices et une aide face aux difficultés qui peuvent se présenter dans la vie.

Les membres de l'AVIVO sont également en majorité des femmes et l'association ne connaît guère de problème de renouvellement de ses bénévoles.

Active en termes de communication et d'information, l'AVIVO dispose d'un bulletin cantonal, qui paraît 6 fois par an et qui est envoyé à tous les membres, ainsi qu'un « petit bulletin » lausannois mensuel. Dans ce bulletin sont listées les activités proposées. La communication de l'association est complétée par un site web, une page Facebook et des annonces ponctuelles dans la presse locale. L'AVIVO Lausanne tient encore un stand lors de la manifestation organisée par la Ville de Lausanne pour les nouveaux retraité·e·s.

⁴³ <https://www.agoravaud.ch/feacutedeacuteration-vaudoise-des-retraiteacutes.html>

⁴⁴ <http://www.avivo-vaud.ch/>

Le **Mouvement des Aînés (MdA)** est né il y a 40 ans dans le canton de Vaud. Essentiellement actif en région lausannoise⁴⁵, le MdA a étendu ses activités à la Côte et au Nord vaudois et regroupe environ 1'800 membres sur le canton et 170 bénévoles. Les femmes constituent le 75% des membres du MdA⁴⁶ et il n'y a pas de limite d'âge pour devenir membre. Ce sont majoritairement des personnes issues des classes moyenne et supérieure et beaucoup ont eu une activité professionnelle avant la retraite. La secrétaire générale constate parfois quelques réticences à aborder la question des droits sociaux (droit aux PC par exemple) avec certain·e·s membres. L'association propose des activités sportives (plus ou moins douces), liées au bien-être, culturelles, jeux ou de formation (ex. informatique). La plupart des activités ont lieu dans les locaux de l'association à Lausanne. Les activités sont payantes pour les membres (env. CHF 17.-/heure) et l'association – qui s'appuie sur 3.1 EPT – est financée par la Ville de Lausanne pour les guides d'accueil (30% de coordination) et le SASH. Le comité (7 à 13 membres) est exclusivement bénévole et composé de retraité·e·s. En termes de communication, le MdA dispose d'un journal, « Avanti ! », qui sort tous les 3 mois à partir de 2019 et qui est envoyé à tous les membres de l'association, ainsi qu'aux agences AVS et aux médecins. Un site internet, une page facebook et une newsletter, voire certaines offres envoyées exclusivement par mail permettent encore de diffuser l'information. Soulignons que plus de la moitié de leurs membres disposent d'une adresse mail.

4.2.5 Bénévolat-Vaud

Créé en 2010, suite à la fusion de deux associations (Association des Services Bénévoles Vaudois ASBV et le Centre d'appui à la vie associative AVEC), Bénévolat-Vaud est le centre de compétences pour la vie associative et le bénévolat du canton, et est soutenue à ce titre par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS). L'ASBV était active dans le maintien à domicile (groupes œuvrant pour ces questions) et est restée active dans ce domaine lors de la fusion. Elle était la faîtière de ces groupes. Ces derniers sont toujours présents et Bénévolat-Vaud les accompagne ; il existe une rencontre annuelle avec les responsables pour écouter leurs besoins.

Bénévolat-Vaud travaille avec 3 publics : 1) les bénévoles, avec une mise en lien avec des associations directe ou via une plateforme Benevol-jobs.ch (plateforme suisse gratuite dont Bénévolat-Vaud assure la partie vaudoise et fait partie du comité de pilotage), 2) les associations, ce sont des personnes qui veulent créer une association, pour avoir des outils

⁴⁵ L'association se voulait vaudoise et non uniquement lausannoise, néanmoins le rapport annuel stipule que 52% des membres viennent de Lausanne, 27% du Grand Lausanne (Lausanne, Renens et autres) et 21% des autres régions.

⁴⁶ Pas d'information disponible sur la nationalité des membres. Les activités sont proposées en français, mis à part les cours de langue (anglais et italien).

pour la gouvernance, Bénévolat-Vaud accompagne (prestations gratuites), 3) les groupes d'entraide auto-gérés (informels ou sous forme associative), ce sont des personnes qui se réunissent pour discuter d'une thématique. Deux personnes s'occupent des groupes d'entraide auto-gérés (création, accompagnement). Pour ce domaine, les financements proviennent de la Fondation Info-Entraide Suisse.

Bénévolat-Vaud a 14 employé·e·s à temps partiel et un bénévole pour la logistique. Il y a une permanence du lundi au jeudi. Il y a 150 membres collectifs environ puis des personnes individuelles. L'association a réorganisé sa gouvernance depuis une année. Elle collabore avec une multitude d'organisations, dont l'AVASAD, la Croix-Rouge, les Centres médico-sociaux, les groupes de maintien à domicile (autonomes ou faisant partie de l'Entraide Familiale Vaudoise, une quarantaine en tout).

Bénévolat-Vaud a un rôle d'accompagnement des groupes qui œuvrent pour le maintien à domicile pour tout le canton de Vaud, dont la région lausannoise. Ces groupes sont actifs dans les transports bénévoles, des livraisons de repas à la maison, des visites à domicile, etc. Ce sont des groupes qui travaillent avec des personnes âgées, mais pas uniquement. Il s'agit presque uniquement de bénévoles mais parfois avec quelques salarié·e·s (à la coordination notamment).

4.3 Les collaborations supra-communales

Plusieurs formes de collaborations intercommunales ont pu être identifiées, qui se traduisent principalement par les réseaux d'aide et d'entraide bénévoles issus traditionnellement d'associations paroissiales ou faisant partie de l'Entraide familiale vaudoise. Ce sont les cas par exemple de :

1. Cheseaux-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne avec le « Bénévolat Cheseaux-Romanel-Vernand ».
2. Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne avec l'association d'entraide familiale de Pully, Paudex et Belmont.
3. Le service d'aide à la famille de Cugy, Froideville, Morrens, Bretigny-sur-Morrens et Le Mont-sur-Lausanne
4. Les bénévoles Mèbre-Sorge de Bussigny, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, Crissier, Chavannes-près-Renens et Ecublens.
5. Le groupement bénévole d'Oron-Mézières avec les communes de Servion, Montpreveyres et Jorat-Mézières

Certains clubs d'aîné·e·s regroupent également des membres de plusieurs communes :

1. Arc-en-Ciel à Belmont
2. Les aînés du Jorat à Jorat-Mézières, Servion, Montpreveyres ainsi que d'autres communes qui ne font pas partie de Lausanne Région (Vuillens, Vucherens, Corcelles)
3. Les aînés de Romanel et Cheseaux. Notons que la proximité géographique, dans le cas de ces deux communes, conduit à un certain rapprochement. C'est également le cas des bureaux d'assurances sociales régionales par ex. qui seront regroupés et partagés à l'avenir.

4.4 Les pôles d'attraction

4.4.1 Pôles d'attraction hors du périmètre de Lausanne Région

Nous avons relevé, lors de cet état des lieux, que certaines communes de taille plus importante et qui se situent en dehors du territoire de Lausanne Région fonctionnent comme des pôles d'attraction régionaux. Ainsi Oron-la-Ville ou Echallens (voir Morges pour l'ouest lausannois) ont pu être identifiés comme des centres dans lesquels se rendent les personnes âgées des communes avoisinantes, tant pour des activités de loisirs que pour l'accès aux différents services (médecins, pharmacies, commerces, etc.). La vie quotidienne se structure ainsi autour de ces pôles d'attraction, hors périmètre du territoire investigué dans le cadre de cette enquête, souvent plus faciles d'accès que la capitale. Les services sociaux, offices régionaux de placement (en particulier) ou encore centres médico-sociaux de référence sont ainsi situés dans ces communes (Oron-la-Ville et Echallens) pour des communes du nord et Gros-de-Vaud – Bretigny-sur-Morrens, Bottens, Cheseaux, Cugy, etc. – ou de la région Lavaux-Oron – Jorat-Mézières, Montpreveyres ou encore Savigny et Servion. La commune la plus au nord du territoire concerné, Bottens, fait d'ailleurs également partie de l'association de développement Région Gros-de-Vaud (ARGdV), ce qui démontre bien cette double affiliation et l'attractivité de la région d'Echallens pour cette commune. La proximité géographique ainsi que l'accessibilité par les transports publics en font d'ailleurs une destination pour l'ensemble de la population et pas seulement pour les plus âgé·e·s.

4.4.2 Pôles d'attraction à l'intérieur des communes de Lausanne Région

L'offre en activités pour les personnes âgées étant aussi inégalement répartie au sein des communes faisant partie de Lausanne Région, certaines attirent les retraité·e·s des communes qui les jouxtent : c'est le cas par exemple de Belmont-sur-Lausanne, Crissier ou Bussigny, qui proposent plus d'activités auxquelles participent régulièrement des habitant·e·s des communes voisines. Ces pratiques sont courantes et participent parfois de la stratégie des communes en matière de politique vieillesse. À titre d'exemple, le site de la commune de

Villars-Sainte-Croix dispose d'un onglet spécifique « séniors » sous « Vie locale », qui renvoie au site internet de Bussigny et aux activités organisées par le Comité des seniors très actif de cette commune voisine (tables d'hôtes, thés dansants, etc.)

5 Politique des communes

La Ville de Lausanne, avec ses préavis de 2013 et de 2018⁴⁷, affiche une politique gérontologique clairement formalisée. Un important travail en interne a été effectué afin de recenser les offres et les associations actives auprès des personnes âgées. Une consultation de tous les services de la Ville a été menée ainsi que l'organisation de groupes de travail avec des représentant·e·s d'association sur les domaines définis par l'OMS et son guide « Ville-amie des aînés ». Toutes ces démarches ont donné lieu au préavis de 2018 qui formule les grands axes selon lesquels Lausanne a envisagé de se saisir de la question du vieillissement de sa population. Renens et Chavannes-près-Renens ont également entamé des réflexions au niveau communal mais n'ont pas (encore ?) rédigé de document officiel affichant une politique gérontologique clairement formalisée. La commune de Renens a fait figurer un axe "aîné·e·s" dans son programme de législature (développer des projets en faveur des aîné·e·s), et la commune de Chavannes-près-Renens, par l'intermédiaire de son service de la *Cohésion sociale*, a lancée en 2018 un projet intitulé « Cause commune », visant à développer une méthodologie d'action sociale communale ancrée. Si ce projet s'adresse à l'ensemble de la population, visant à favoriser une culture participative et l'*empowerment*, il intègre également la question des seniors dans une perspective de politique des âges incluant toutes les générations. Ce projet s'appuie sur un travail dans les quartiers, intégrant les acteurs de la société civile et les services communaux, avec une volonté de « Créer et assurer un pôle de compétences expert de l'innovation sociale et de la santé publique qui puisse jouer le rôle de groupe ressources aux différents acteurs »⁴⁸. Avec la commune de Lausanne, il s'agit de la seule commune à l'heure actuelle ayant développé un concept aussi formalisé.

Cependant, toutes les communes investiguées lors de cette recherche prennent en compte les personnes âgées et leur proposent différentes prestations spécifiquement dédiées. Ces prestations ne sont pas toujours considérées par les répondant·e·s municipaux comme faisant partie d'une politique gérontologique formalisée, alors qu'elles en constituent pourtant souvent des éléments sur lesquels une politique plus globale pourrait se baser.

⁴⁷ Préavis n°2018/33, Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé, Sports et cohésion sociale, 16 août 2018, adopté par le Conseil communal le 15 janvier 2019.

⁴⁸ A. Plattet & D. Spini, « *Cause commune. Pour une politique d'action des âges. Méthodologie de politique d'action sociale communale de Chavannes-près-Renens* », janvier 2018

Certaines des actions ou prestations présentes dans les communes font partie des actions reconnues par le label « Commune en santé »⁴⁹. Celui-ci permet « d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existant sur un territoire communal et de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitant·e·s. Simple et gratuit, ce label cherche à valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé soutenues ou mises en œuvre par la commune. » Actuellement, deux communes de Lausanne Région, Renens et Ecublens, sont labélisées.

5.1 Prestations communales : les « classiques »

Toutes les communes de Lausanne Région proposent des activités que l'on peut qualifier de « classiques » à leurs aîné·e·s. Ce sont des activités que les communes réalisent et financent majoritairement, si ce n'est intégralement, parfois en collaboration avec d'autres organisations. Nous pouvons mentionner dans le domaine des loisirs, les repas et les sorties annuels des aîné·e·s, la fête des jubilaires, les visites aux communes jumelées, le soutien aux sociétés locales et pour les domaines de la santé et du social, le plan canicule, ainsi que des soutiens pour le ramassage des déchets ou encore les services liés aux assurances sociales. Toutes les personnes interrogées, sans exception, relèvent le vieillissement de la population, ainsi que, dans la plupart des cas, l'augmentation de la population résidente comme un des enjeux auxquels elles doivent faire face.

5.1.1 Événements annuels

Toutes les communes organisent un événement annuel dédié aux aîné·e·s, et ce dès leur passage à l'âge légal de la retraite, que ce soit sous forme de repas et/ou de sortie. Ces événements sont généralement annoncés de façon personnalisée par une lettre d'invitation adressée individuellement. Ces repas et sorties rencontrent du succès auprès des aîné·e·s qui, selon nos interviewé·e·s, prennent plaisir à y assister.

Pour les repas, les communes y contribuent financièrement ainsi que parfois les sociétés locales, en fournissant une main d'œuvre en cuisine ou pour le service. Les municipaux évoquent l'opportunité que représentent ces repas pour être à l'écoute des envies et besoins des aîné·e·s, ainsi que pour connaître les habitant·e·s. Lors de ces repas ont lieu des animations, par exemple avec des chants d'écoliers et écolières de la commune.

⁴⁹ <https://www.labelcommunesante.ch>

Les sorties, parfois en bateau (CGN) ou en car, les sorties culturelles et diverses visites sont fortement appréciées. Certaines de ces activités nécessitent un budget important (environ CHF 20'000.- pour la sortie de Saint-Sulpice par exemple) et il arrive que la commune demande une participation financière de la part des aîné·e·s pour le repas ou la sortie (par exemple, Crissier sollicite une participation de 25.- pour la sortie annuelle, repas compris, en bateau). Nous n'avons pas obtenu les indications chiffrées pour l'ensemble des communes investiguées, mais nous pouvons avancer que les budgets alloués à ces activités varient fortement d'une commune à l'autre. Des critères liés au budget communal, aux nombres de participant·e·s ainsi qu'au type d'activités prévues expliquent ces variations ; nous avons ainsi identifié des montants variant de CHF 3'500.- pour une sortie d'été (ou CHF 600.- pour un petit déjeuner annuel) à Bottens, à CHF 6'500.- pour Cugy ou CHF 27'000.- à Chavannes-près-Renens pour une sortie annuelle, en fonction du nombre d'aîné·e·s présent·e·s. Ces données, non exhaustives, sont indicatives.

5.1.2 Plan canicule

Le plan vaudois de prévention et d'intervention sanitaire en cas de canicule, mis en place au niveau cantonal depuis 2009, est appliqué dans toutes les communes pour les personnes les plus âgées et/ou vulnérables. Le principe est le suivant : « Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) active [...] les plans canicule des institutions sociosanitaires du canton et des communes. Les mesures prévoient notamment les visites régulières au domicile des personnes les plus vulnérables, ainsi que le renforcement des prestations en ligne de la centrale téléphonique des médecins de garde »⁵⁰. Les professionnel·le·s des institutions sociosanitaires, en particulier des CMS, ainsi que les responsables municipaux sont en première ligne dans ce dispositif. Les personnes vivant seules et principalement âgées de plus de 70 ans reçoivent chaque année par courrier une lettre accompagnée d'un coupon à remplir à ce propos. Dans les plus petites communes, ce sont parfois les municipaux eux ou elles-mêmes qui effectuent des visites au domicile des personnes concernées. Dans le cas où certaines personnes ne désirent pas recevoir de visite, elles doivent remplir un coupon. Si ce plan canicule est un bon moyen pour rendre compte de la situation des personnes isolées et effectuer une prévention en termes de santé publique, certain·e·s élu·e·s nous ont indiqué estimer cette démarche fastidieuse et parfois mal perçue (considérée comme trop intrusive) par certain·e·s habitant·e·s âgé·e·s de leur commune.

⁵⁰ <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-declenche-les-plans-canicule-1533211047/>

5.1.3 F ete des jubilaires

Les jubilaires sont f et e-s partout et ce, majoritairement d es l' age de 80 ans. Une visite   domicile est en principe organis e, les jubilaires re oivent des cadeaux, souvent des arrangements floraux, des bouteilles de vin, des gourmandises ainsi que des bons ou de l'argent. G n ralement s'y rendent un e employ e de la municipalit , accompagn e d'un e municipal e, du syndic, du pr fet ou d'un pasteur. Le portrait des jubilaires appara t parfois dans le journal communal. Ces pratiques existent dans toutes les communes.

5.1.4 Soutien aux associations locales

Le soutien aux associations locales (soci t s locales et clubs d'a n e-s) est pr sent dans toutes les communes et syst matiquement  voqu  dans les entretiens. Il se traduit sous la forme de soutiens financiers, de mise   disposition d'infrastructures ou d'aide administrative.

Des rencontres entre la municipalit  et les soci t s locales ont lieu dans la plupart des communes. Lors de ces rencontres, les repr sentant e-s de chaque soci t  font part de l' tat de sant  de leur soci t  et de leurs attentes et souhaits vis- -vis des autorit s communales. La municipalit  prend en consid ration les informations livr es et elle joue  galement un r le de coordination des  v nements, afin d' viter les collusions entre les activit s des diff rentes soci t s locales. En revanche, la pr sence de ces clubs d'a n e-s lors de ces rencontres est peu relev e et une coordination sp cifique et formelle avec les groupes de retrait e-s n'a  t  relev e qu'  Renens et au niveau cantonal (via la plateforme AGORA Vaud).

5.1.5 Prestations sociales des CMS

Toutes les communes mettent   disposition des prestations sociales   destination de leurs habitant e-s, suivant les recommandations des CMS de leur r gion. Il s'agit essentiellement de prestations de conseil social, d'aide au m nage, de repas   domicile, de transport adapt . Les personnes   mobilit  r duite peuvent recourir aux services de transport professionnels (Transport Handicap Vaud, taxis) ou assur s par des groupements de b n voles. Les prestations d'aide au m nage, repas et transport sont rembours es pour les personnes aux PC AVS/AI. Par ailleurs, une aide individuelle peut  tre sollicit e pour l'aide au m nage et les repas. Enfin, certaines communes mettent   disposition des bons, notamment pour les transports loisirs.

5.2 Autres prestations communales

Certaines communes offrent des prestations ou événements spécifiques, comme l'accueil des nouveaux retraité·e·s, la visite d'une commune jumelée ou encore des aides sociales particulières sans lien avec les CMS.

5.2.1 Accueil des nouveaux retraité·e·s

Un accueil des nouveaux retraité·e·s annuel est organisé dans certaines communes (Lausanne et Renens en sont des exemples). C'est souvent l'occasion pour les organisations cantonales ou régionales telles que PSVD ou l'AVIVO ainsi que pour les sociétés locales de se présenter, de proposer leurs activités et de recruter des nouveaux membres.

5.2.2 Jumelage de communes

Les jumelages de communes existent depuis plus de 60 ans. Mis en place dans l'après-guerre avec un but de réconciliation des peuples européens en établissant des contacts directs entre les populations, des jumelages ont vu régulièrement le jour en Suisse, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières nationales. Si l'objectif est l'enrichissement humain et culturel, favorisant les contacts interculturels, il arrive aussi qu'ils servent des intérêts économiques, ou permettent d'entretenir des relations issues de parrainages⁵¹.

Les rencontres entre les communes jumelées permettent également aux aîné·e·s de profiter d'une excursion. Par exemple, la société de jumelage de Froideville propose une rencontre annuelle sur un week-end avec une commune située dans la Pacaudière dans la région d'Auvergne-Rhône-Alpes, en France. Ces rencontres permettent aux aîné·e·s de prendre part à une excursion mais surtout de créer du lien social, dans la mesure où ils et elles partagent le trajet en car ainsi que du temps sur place. Ces visites rencontrent du succès, certain·e·s participant·e·s y prenant part depuis plus de 30 ans et faisant le voyage parfois en dehors de l'événement officiel.

5.2.3 Aides sociales communales

Certaines communes proposent des appartements à buts sociaux, c'est-à-dire à loyer réduit (Lutry, Paudex et Lausanne en sont des exemples), des sacs poubelles sans taxe destinés

⁵¹ Voir Forum Helveticum, *Jumelage des communes* : <https://forum-helveticum.ch/fr/2016/12/gemeindepartnerschaften/>

principalement aux personnes incontinentes⁵² (par exemple Cugy, Cheseaux, Lausanne), un ramassage à domicile des déchets encombrants (par exemple Bretigny, Cheseaux, Jouxten-Mézery, Lausanne et Pully) ou encore une subvention aux abonnements de télé réseaux (Lausanne, Prilly). Concernant les repas, en plus de l'aide individuelle octroyée par le canton pour les repas livrés par les services d'aide et des soins à domicile, une aide pour les repas est également octroyée par certaines communes en partenariat avec des restaurants (Ecublens, Lausanne, Renens). Les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS et AI reçoivent ainsi des bons de repas, destinés à payer des repas dans les cafés et restaurants partenaires de l'opération. Chaque bénéficiaire reçoit ainsi un carnet de 12 bons (CHF 5.- l'unité, soit une valeur de CHF 60.-) par trimestre, équivalent à CHF 240.- par année. Si cette prestation ne s'adresse pas exclusivement aux aîné-e-s de la commune (mais plus largement aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS et AI), dans les faits, la très grande majorité concerne des personnes en âge AVS. En termes de partenariat avec des restaurateurs locaux, notons encore des initiatives telles que celle de Jorat-Mézières qui, suite à la rénovation de l'auberge communale, propose des menus à petit prix. Sans être une aide directe, ce type de mesure favorise une alimentation saine à un prix abordable, tout en luttant contre l'isolement.

Les diverses prestations communales présentées ci-dessus peuvent être appréhendées selon les différents types d'intervention en travail social ; elles sont majoritairement individuelles ou collectives, et parfois de type communautaire. Ainsi, le plan canicule, la fête des jubilaires, les prestations sociales des CMS et les aides sociales communales relèvent de prestations individuelles. Il s'agit souvent de prestations en lien avec la santé. À l'inverse, les événements annuels dédiés aux aîné-e-s, l'accueil des nouveaux retraité-e-s et le jumelage de communes sont des prestations collectives. Enfin, les rencontres entre la municipalité et les sociétés locales relèvent d'une démarche collective et parfois communautaire, en ce que les participant-e-s du groupe exposent et résolvent avec le concours des autres organisations et de la commune les problèmes auxquels ils et elles font face.

Dans la partie suivante, nous nous penchons sur les thématiques qui traversent ces prestations et activités. Nous verrons que certaines thématiques sont plus prégnantes tandis que d'autres sont totalement invisibles dans le discours des répondant-e-s des communes tel qu'ils et elles nous l'ont exprimé lors des entretiens.

⁵² Ce sont en effet les communes qui ont la compétence d'alléger les charges des particuliers notamment pour les familles avec de jeunes enfants (<http://www.vaud-taxeausac.ch/fr/206/faq>) ou pour la Ville de Lausanne par exemple, pour « les personnes dont l'incontinence au sens de la LAMal est attestée par un centre médico-social de quartier (CMS) ou par leur médecin-traitant » (<http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/sports-et-cohesion-sociale/assurances-sociales/informations-demarches/remise-gratuite-de-sacs-poubelle.html>)

6 Domaines d'activités et d'actions

Ce chapitre est consacré aux différents domaines d'activités et d'actions reprenant l'optique des démarches qui thématisent les politiques gérontologiques (cf. point 2.2.1) sans pour autant reprendre intégralement l'un des modèles exposés. Notons que la transversalité des sujets abordés est importante et qu'il est souvent difficile de les isoler les uns par rapport aux autres car ils sont liés à des préoccupations voisines. L'habitat, que nous traitons dans ces pages comme un domaine en soi, a des éléments en lien avec d'autres items abordés dans ce chapitre. L'habitat pourrait ainsi relever du domaine de l'environnement construit, mais il est aussi essentiel dans le maintien à domicile, traditionnellement imputé aux soins, à l'inclusion sociale (offres de logements adaptés, offres à prix modérés) et du domaine de la participation sociale (situation du logement au sein de la ville/des quartiers/du village).

Nous avons donc choisi de traiter 7 domaines d'activités et d'actions et les avons classés en deux groupes : les domaines abordés par les représentant·e·s communaux (point 6.1) et ceux absents de leurs discours (point 6.2).

6.1 Thématiques abordées par les responsables communaux

Une série de thématiques ont été abordées, plus ou moins spontanément par les personnes rencontrées lors de nos entretiens alors que d'autres sont restées dans l'ombre, indiquant qu'elles ne représentent pas un objet de préoccupation d'actualité politique. Les points qui sont assez systématiquement traités sont clairement en lien avec les prérogatives des communes et se recoupent en partie avec les dimensions soulevées par des organismes tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et son guide de bonnes pratiques « Villes-amies des aînés ».

6.1.1 Environnement

L'environnement constitue un thème primordial dès lors que l'on s'intéresse aux besoins de la population, vieillissante ou non. Nous considérons ici l'environnement comme un vaste thème qui comprend autant des dimensions de l'environnement construit que des éléments plus « naturels » tels que la topographie ou des éléments de contexte plus globaux tels que la taille de la commune et la population. L'environnement est alors à prendre au sens large. Les démarches qui thématisent les politiques gérontologiques (point 2.2.1) définissent l'environnement de manière quelque peu différente de la nôtre et se focalisent sur des aspects tels que « espaces extérieurs et bâtiments » ou « aménager l'espace ». Le manuel de

développement de quartier va un peu plus loin en ce qu'il prend en compte l'« approvisionnement de proximité et services publics » ainsi que « l'image du quartier ». L'habitat privé est traité dans un domaine distinct.

6.1.1.1 Taille de la commune

La taille de la commune, en nombre d'habitant·e·s, est une donnée de base sur l'environnement. Elle peut avoir un impact sur les pratiques gérontologiques. De manière générale, les communes ayant un nombre important d'habitant·e·s proposent davantage de prestations et d'activités pour les aîné·e·s. C'est le cas de Renens que nous développons ci-après. Par contre, il existe aussi des communes de petite taille où l'offre gérontologique est importante et bien coordonnée. C'est le cas de Jorat-Mézières qui compte 2'850 habitant·e·s dont 423 personnes de plus de 65 ans (14.84% de la population communale). La taille de la commune n'est pas un facteur explicatif en soi mais il donne une première indication sur l'implication des communes dans ce domaine, indication à mettre en lien avec les éléments analysés dans les paragraphes qui suivent.

La commune de Renens, qui compte 21'114 habitant·e·s dont 3'032 habitant·e·s (fin 2017) de plus de 65 ans (14.36%) représente un bon révélateur de la multitude de dispositifs mis en place en faveur des aîné·e·s. La commune coordonne le « réseau partenaires aîné·e·s », un réseau réunissant des associations actives sur ces questions qui se réunit deux fois par année. Tout comme à Lausanne, l'AVIVO Renens est très présente dans la commune, proposant des activités de loisirs, mais aussi de l'accompagnement social, un relais politique ainsi qu'une aide à la déclaration d'impôts. Il existe un club d'aîné·e·s, les Rayons de Soleil, qui propose maintes activités à ses membres, PSVD y propose aussi diverses activités, ainsi qu'un Groupe Intergénérationnel, géré par le délégué communal à la jeunesse, qui réunit différentes personnes dans la réalisation de projets ouverts à tous les âges (construction puis navigation d'un bateau à voile en bois avec des élèves et des personnes en âge de retraite). Ce Groupe a pu se réunir au centre de loisirs de Renens.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais on constate qu'il y a une offre importante à Renens. Chacune des associations ou projets mentionnés fonctionne bien, avec des bénévoles engagé·e·s et des activités variées qui trouvent leur public. Ces associations se connaissent et se rencontrent lors des « réseaux partenaires aîné·e·s de la ville de Renens » mais ne font pas de projets communs. Les uns et les autres proposent diverses activités auxquelles les habitant·e·s de Renens sont libres de participer. Les habitant·e·s peuvent donc se trouver « rattaché·e·s » à plusieurs associations à la fois, afin de répondre à leurs besoins et envies de manière satisfaisante.

6.1.1.3 Topographie et urbanisme

La topographie, en particulier le fait que certaines communes soient en pente (ex. Pully, Prilly, Lutry, Lausanne) ou coupées par une route (ex. Crissier), ou encore qu'elles comportent des zones très distinctes entre centre et quartiers résidentiels (ex. Bussigny, Le Mont-sur-Lausanne, Pully), varie fortement d'une commune à l'autre et crée des dynamiques très différentes en termes de vie de village ou de quartier. Ainsi certaines communes, indépendamment de leur taille, sont partagées en deux voire trois pôles : nord, centre et sud, qui s'explique souvent par la topographie.

L'exemple type est celui de la commune de Prilly située dans la couronne lausannoise. Selon la municipale aux affaires sociales, il y a dans cette commune un fort attachement des habitant·e·s à leur quartier. La démarche *Quartier solidaire* de Pro Senectute Vaud pour les régions nord, centre et sud de la commune est donc particulièrement intéressante dans un tel contexte, avec une approche en termes de quartiers plutôt qu'une réflexion portant sur l'ensemble de la commune. Ces trois *Quartiers Solidaires* ont été mis en place au fil du temps. Le premier, situé au nord, est désormais autonomisé et le groupe d'habitant·e·s s'est constitué en association de quartier⁵³. Cette association se trouve dans une zone « compliquée » de la commune par sa géographie, avec une faible cohésion des habitant·e·s. La création de l'Espace Rencontre, association au centre de la commune, a suivi l'Association de quartier Prilly Nord. Le *Quartier solidaire* au sud de Prilly, au cœur du Sud, est en cours. Il englobe un territoire plus important de la commune et rencontre un intérêt fort de la part de ses habitant·e·s. Il est également plus facile d'accès en transports publics. Les trois associations proposent des activités variées, ce qui permet aux habitant·e·s de Prilly une participation plus diversifiée. Les trois associations se réunissent autour d'événements ponctuels, comme lors d'un pique-nique. La commune est impliquée dans ces démarches, par des soutiens financiers et logistiques, mais aussi par la présence notamment de la municipale aux affaires sociales dans le Groupe Ressource.

Ainsi, pour les communes de taille importante ou comportant diverses zones clairement scindées, le quartier ou la zone constitue une échelle intéressante pour penser le déploiement des actions et prestations.

6.1.1.4 Commerces et services de proximité

Un élément important à prendre en considération est la possibilité pour les personnes âgées de s'approvisionner dans des commerces de proximité. Avec l'avancée en âge, certaines personnes sont confrontées à des problèmes de mobilité ; la conduite d'un véhicule peut

⁵³ Association de quartier Prilly Nord

devenir un enjeu problématique et les déplacements s'en trouvent modifiés. Si des commerces et services de proximité existent, ils favorisent la possibilité du maintien à domicile⁵⁴.

La disparition des offices postaux a souvent été abordée lors des entretiens tant dans les villages que dans certaines zones urbaines. La solution adoptée par les régions touchées consiste souvent à maintenir un guichet postal dans les épiceries villageoises, pour autant qu'il y en ait une. Les petits magasins et épiceries, tea-rooms ou autres jouent un rôle important dans la dynamique de la vie locale, favorisant les échanges au sein de la population et participant ainsi au maintien du lien social. Nous avons constaté que la majorité des répondant·e·s communaux ne pensent pas avoir de rôle à jouer sur la présence ou non de commerces de proximité.

Il existe cependant quelques exceptions. La commune de Jorat-Mézières, suivant l'initiative de son syndic, a rénové l'auberge communale, considérée comme un lieu clef de rencontre entre les habitant·e·s. Des repas à prix modérés sont proposés à midi afin d'encourager tous types de personnes à s'y rendre. De plus, dans la même commune, la municipalité a tenu à ce que le bail d'un supermarché qui mettait fin à son activité soit repris rapidement. Selon la municipale en charge des services sociaux, instruction publique, temples et cultes, l'ouverture du nouveau supermarché est un succès en terme de fréquentation ; la population paraît satisfaite de pouvoir y faire ses achats et cela permet de redynamiser la vie du village, là où les habitant·e·s auraient sinon été contraint·e·s de partir faire leurs achats dans d'autres communes.

De manière générale, la présence de commerces (épicerie, supermarché, etc.) joue un rôle dans la qualité de vie, l'environnement villageois ou urbain et les conditions du maintien à domicile. La présence de restaurants, auberges communales, tea-rooms et cafés en va de même. À Servion, un café socio-culturel avec bibliothèque autogérée et dépôt de pain a ouvert ses portes, soutenu par la commune qui met gratuitement les locaux à disposition. L'initiative provient de trois femmes du village et le café est devenu un lieu de rencontre intergénérationnel. Si la question de la présence de commerces se pose moins dans les grandes villes, elle est un élément important dès lors que l'on s'intéresse à l'échelle des quartiers ou des villages.

6.1.2 Inclusion sociale et économique

La feuille de route de l'OMS concernant le respect et l'inclusion sociale des aîné·e·s (VADA) intègre une réflexion autant sur les attitudes respectueuses envers les plus âgé·e·s et les

⁵⁴ La question des médecins et des centres de soins est abordée sous le domaine « structures de soins » au point 6.1.3

représentations sociales du vieillissement (lutte contre l'âgisme), que sur l'inclusion dans la communauté – des aîné·e·s reconnu·e·s et partenaires des décisions – que l'inclusion économique. Cette dernière dimension de l'inclusion assurant en particulier que les plus défavorisé·e·s économiquement aient accès aux manifestations, services publics, associatifs et/ou privés. Cette garantie d'accès et l'égalité de traitement se présentent comme un socle indispensable à la participation à tous les domaines de la vie (loisirs, citoyenneté, etc.)⁵⁵. Le Conseil fédéral reprend cet item dans sa stratégie en matière de politique vieillesse.

Nous traitons dans ce chapitre du rôle des services sociaux offrant un conseil ou un soutien dans des démarches administratives afin que les personnes âgées puissent appliquer leurs droits à certaines prestations pécuniaires, garantissant ainsi l'inclusion économique. La question des services socio-sanitaires permettant notamment le maintien à domicile, ainsi que celle de la participation sociale, au sens plus large, sont également abordées plus bas.

Les Agences d'assurances sociales (AAS) et les Centres sociaux régionaux (CSR) sont chargés d'informer la population et d'appliquer les lois fédérales ou cantonales sur les assurances et l'aide sociales. Le Canton édicte les normes, directives et assure la surveillance. L'action sociale cantonale se développe par régions : les CSR⁵⁶ sont gérés et organisés par les 10 Régions d'action sociale (RAS). Ces découpages ne correspondent pas au territoire de Lausanne Région. L'AAS de Pully reçoit les habitant·e·s de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Le CSR pour ces mêmes communes se trouve également à Pully et inclut les habitant·e·s de Lutry. Par contre, Lutry a sa propre AAS. Les répondant·e·s communaux font rarement mention de ces deux services sociaux à l'exception des cas où l'AAS se trouve dans les mêmes locaux que l'administration communale. Dans ce cas, les professionnel·le·s des AAS peuvent devenir de véritables relais pour les répondant·e·s municipaux, étant informé·e·s des situations précaires ou difficiles de certain·e·s habitant·e·s. C'est le cas par exemple de Romanel-sur-Lausanne où la préposée de l'AAS se dit très proche de la population. Elle organise, de concert avec la Municipale en charge du dicastère des affaires sociales et culturelles, des écoles et de la petite enfance, les « tournées du père Noël » et offrent à 12 habitant·e·s qui connaissent des difficultés particulières des cadeaux lors de la période de l'Avent.

⁵⁵ La question de la participation sociale est reprise plus bas sous le point 6.1.4.

⁵⁶ Les personnes en âge AVS ne bénéficient en principe pas de la prestation financière du Revenu d'insertion (RI) délivrée par les CSR. S'il est possible d'offrir un appui plus large, l'accompagnement par les CSR des personnes bénéficiant de la prestation financière est prioritaire.

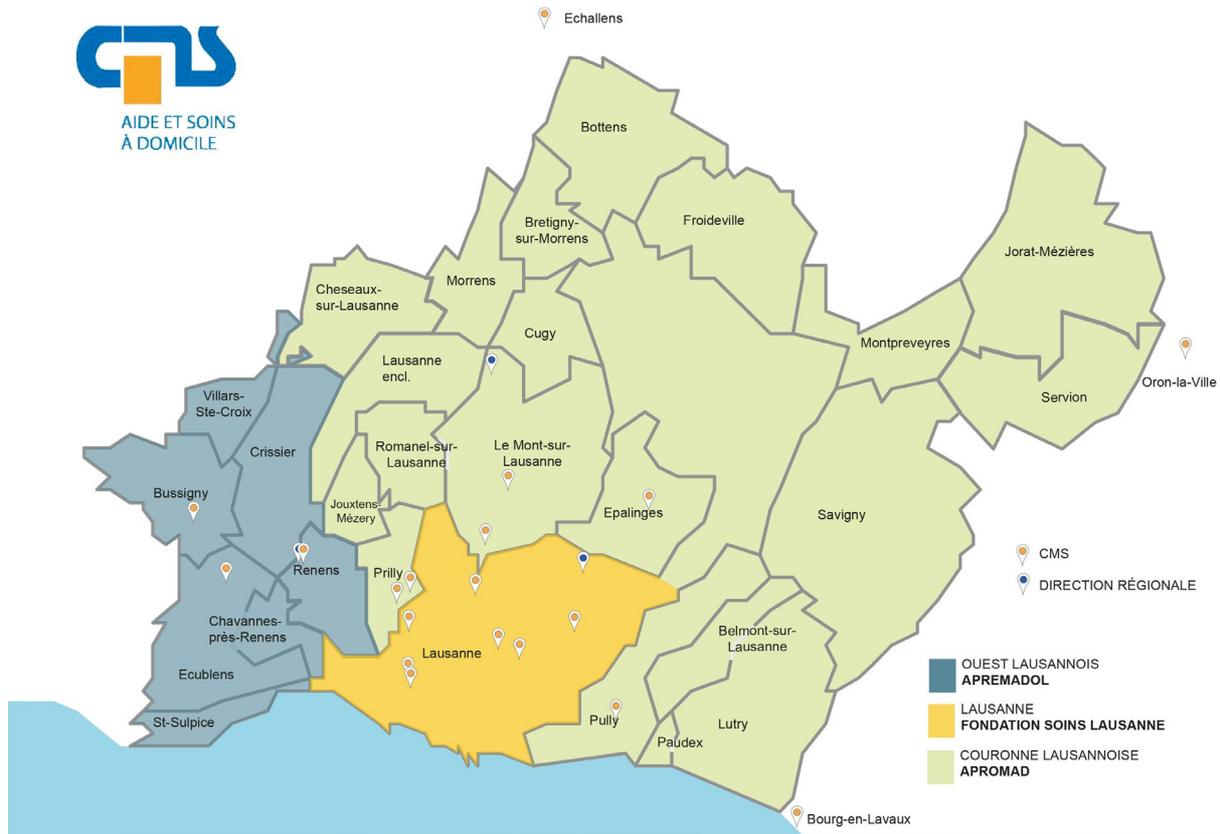
Les services sociaux participent au dispositif social en ce qu'ils encouragent l'inclusion sociale et la garantie des moyens d'existence, thèmes que l'on trouve dans le rapport du Conseil fédéral et le préavis 2013 de la Ville de Lausanne.

6.1.3 Les structures de soins : centres médico-sociaux (CMS) et cabinets médicaux

La santé des aîné·e·s est une thématique de première importance pour les responsables municipaux et occupe une grande place dans la littérature et les débats politiques. Cependant, les répondant·e·s communaux ne sont pas directement les référent·e·s en la matière, ce point relevant de la compétence cantonale. Lors de projets immobiliers, les communes peuvent toutefois imposer leurs conditions lors de nouvelles constructions sur leur territoire, comme à Froideville et à Cugy où des négociations ont eu lieu avec des promoteurs privés lors de la construction de nouveaux locaux pour y installer des cabinets médicaux.

6.1.3.1 Centres médico-sociaux (CMS)

Les communes endossent généralement un rôle de relais vers les CMS, piliers centraux du dispositif socio-sanitaire et du maintien à domicile. Elles sont généralement fortement en lien avec les CMS, qui offrent des prestations individuelles aux personnes ayant des besoins spécifiques. Les communes et les CMS collaborent au sujet des transports, le CMS évaluant les besoins des personnes à mobilité réduite et les communes offrant des « bons de transport » rendant ceux-ci accessibles financièrement pour leurs bénéficiaires. Ce service est mis en place par le canton, les communes et les CMS étant chargés de son application, par le bureau de coordination des Transports à mobilité réduite (TMR) présent dans chaque région du canton.



Le territoire couvert par Lausanne Région compte 16 CMS et la coordination relève de trois organisations différentes : la Fondation Soins pour la ville de Lausanne, l'APROMAD pour la couronne lausannoise et l'APREMADOL pour l'ouest lausannois. Certaines communes sont desservies par des CMS situés hors du territoire de Lausanne Région ; le CMS de Bourg-en-Lavaux officie à Lutry et celui d'Oron-la-Ville dessert Savigny et Servion. Cela signifie pour les municipaux en charge de ces dossiers, une coordination et une collaboration avec des partenaires dans d'autres périmètres. On retrouve ici les « pôles d'attraction » évoqués plus haut et des organisations régionales et géographiques distinctes du regroupement de communes de l'association de Lausanne Région.

6.1.3.2 Cabinets médicaux

L'importance de la présence (ou surtout de l'absence) de médecins dans les communes est fréquemment soulevée dans les entretiens. Les répondant·e·s des communes de Froideville et de Savigny insistent sur les départs des médecins généralistes de la commune, sans pouvoir leur trouver de succession. Pour le répondant de la commune de Froideville, il est important d'éviter tout trajet supplémentaire pour les personnes âgées lorsqu'elles se rendent chez le médecin. Ce point constitue une réelle difficulté et les responsables communaux ne savent pas comment attirer des médecins généralistes dans les régions dites « périphériques ». Si la commune peut elle-même être à l'origine de projets de construction,

incluant des services à la population tels que des cabinets médicaux (c'est le cas dans plusieurs communes rencontrées), cela ne se fait pas toujours avec le succès escompté. La commune de Villars-Sainte-Croix en est un bon exemple : dans le cadre d'une nouvelle construction de la commune, l'installation d'un cabinet médical avait ainsi été prévue, mais aucun médecin ne s'y étant intéressé, les locaux ont été réaffectés.

6.1.4 Participation sociale et politique

La participation sociale et politique diffère de l'inclusion sociale et économique en ce qu'elle concerne des dimensions ayant trait à la vie sociale, culturelle, récréative et/ou spirituelle. L'inclusion sociale, davantage centrée sur les dimensions économiques, est alors un prérequis à la participation sociale et politique ; elle garantit – ou non – l'accès financier à des activités. Les communes, les associations cantonales et locales, les groupes religieux ainsi que les sociétés locales jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre, l'animation et l'existence de l'offre en matière d'activités socioculturelles.

La participation sociale et politique concerne tous les habitant·e·s, quel que soit leur âge, et non spécifiquement les personnes âgées, bien que certaines associations focalisent leurs activités sur ces dernières : les clubs d'aîné·e·s. Lors de nos rencontres avec les responsables municipaux, ils et elles nous ont souvent relaté les événements de la commune réunissant toutes les générations et faisant ainsi vivre le tissu social local (fêtes saisonnières, fête de la musique, marché de Noël, courses à pied, carnaval et autres). Les sociétés locales jouent un rôle actif et souvent central dans la vie locale des communes.

Nous avons donc décidé de distinguer les activités spécifiques qui seraient, d'une part, destinées prioritairement aux aîné·e·s et, d'autre part, celles destinées à l'ensemble de la population. Cette scission, certes un peu artificielle, nous a permis de focaliser ce rapport sur les clubs d'aîné·e·s et les groupes de bénévoles, plus particulièrement au centre d'intérêt de cette étude. En effet, ce sont ces groupes qui ont le plus souvent été mentionnés par nos interlocuteurs et interlocutrices comme étant les groupes actifs offrant des prestations auprès de la population âgée de leur commune et parfois celle des communes voisines. Le questionnaire additionnel (présenté au point 3.5.) avait pour but de compléter notre connaissance de cette réalité de terrain, et vient enrichir l'image des acteurs en présence que nous tentons de construire tout au long de ce travail. Une multitude de groupes et d'associations menant des activités qui influencent la participation sociale et politique (sociétés de gymnastique, fanfares, troupes de théâtre, amicale des pompiers, etc.) est donc laissé de côté dans les pages qui suivent. Cependant, nous tenons à relever que ce sont ces groupes de personnes motivées autour d'une idée, d'une passion ou d'une envie commune qui font la richesse de l'offre sur le territoire que nous avons investigué et qu'ils sont souvent les acteurs

incontournables de la participation sociale locale qui se structure largement autour de leurs activités.

Les éléments qui sont analysés ci-dessous font donc partie des 4 sphères suivantes : le fonctionnement de la vie quotidienne, les interactions sociales, le réseau social et l'associativité structurée, selon l'analyse et le schéma du rapport Raymond et al. (2008), présenté en partie 2.2.2 de ce présent rapport.

6.1.4.1 Les clubs d'aîné·e·s

Certaines communes voient un club d'aîné·e·s⁵⁷ ancien et pérenne opérer sur leur territoire, souvent soutenu par la commune (logistiquement et administrativement). Ces clubs attirent également des participant·e·s des communes avoisinantes. À Belmont-sur-Lausanne, le club Arc-en-Ciel créé en 1997 en est un exemple. La commune met à disposition plusieurs locaux qui permettent au club d'offrir à ses membres 5 repas par année, des rencontres mensuelles ainsi qu'une palette d'activités considérable. Il recouvre les habitant·e·s de Lutry, Pully, La Conversion et La Croix, à noter qu'il s'agit anciennement de l'espace géographique de la paroisse de Belmont-sur-Lausanne. Ce type de club possède une place primordiale au sein de la commune dans la favorisation du lien social entre aîné·e·s. D'ailleurs, c'est pourquoi le recours aux services de Pro Senectute Vaud est superflu aux yeux de la municipalité de Belmont.

Un autre exemple est celui du Fil d'Argent, club d'aîné·e·s regroupant des habitant·e·s de Cheseaux-sur-Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne. Comme l'exemple précédent, ce club est issu d'une paroisse, il y a 50 ans. Des événements ainsi que des séances ont régulièrement lieu dans les deux communes en alternance.

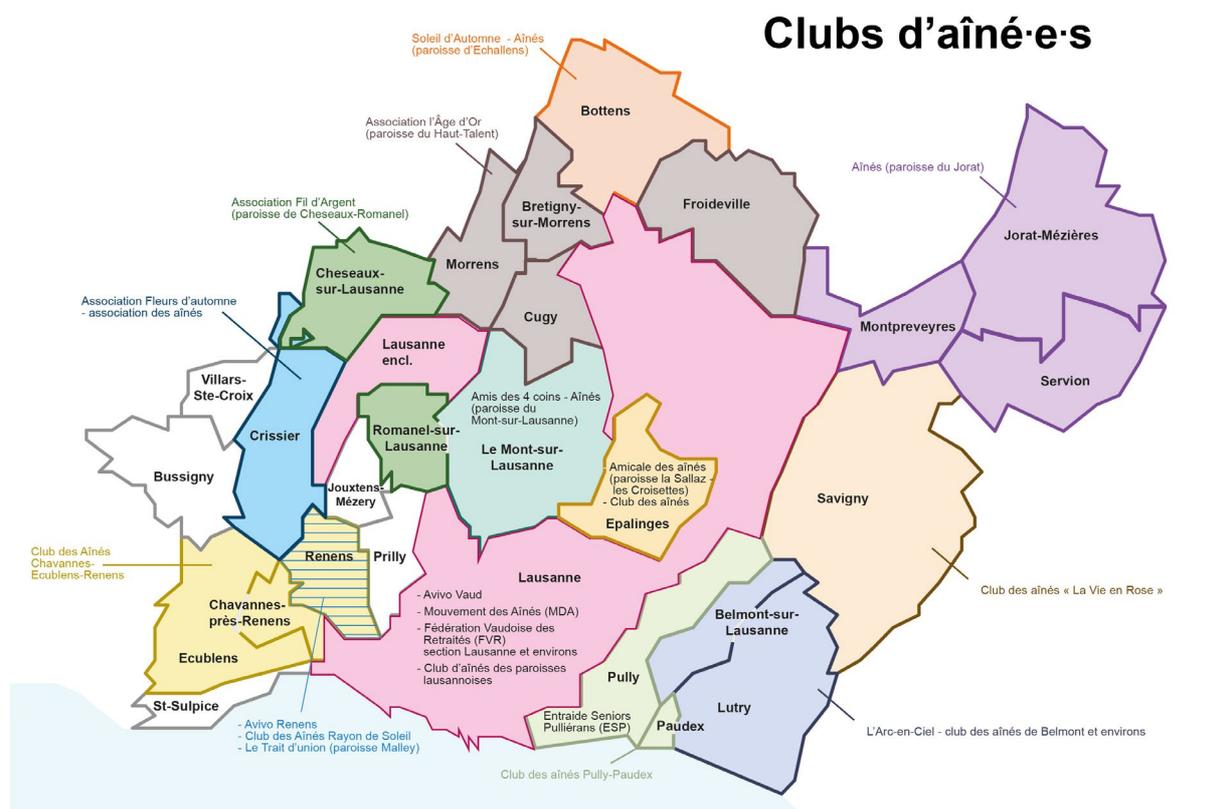
Plus récemment, des clubs autonomisés « forts » installés dans la commune sont aussi parfois issus de *Quartiers Solidaires*. C'est le cas des 55+ d'Ecublens ou de la Mosaïque de Pully Nord. Ces clubs proposent une multitude d'activités et possèdent leur propre journal et fonctionnent de manière autogérée.

Le fait que certain·e·s responsables municipaux fassent partie du comité de club d'aîné·e·s a également une incidence sur la reconnaissance et le soutien accordé à ces groupes. Le fait d'appartenir ou non au comité d'une association consacrée aux aîné·e·s de plus grande

⁵⁷ Sous « clubs d'aîné·e·s » nous entendons des groupes organisés localement et proposant des activités de loisirs essentiellement. Nous les différencions des « associations de défense des retraité·e·s », qui sont plutôt identifiées comme des groupes de défense d'intérêts (voir point 4.2).

envergure peut avoir un impact sur cette sensibilité pour les responsables municipaux rencontrés.

La carte ci-dessous, permet d'identifier les différents clubs d'âiné·e·s ainsi que les territoires qu'ils recouvrent :



Nous constatons que les communes de Lausanne Région disposent de nombreux groupes d'âiné·e·s actifs sur le territoire. Un nombre non négligeable d'entre eux sont issus de paroisses, ce que nous avons tenté d'indiquer lorsque nous avons cette information. Les paroisses n'ont pas fait l'objet d'une investigation spécifique dans notre enquête, mais elles sont plus ou moins actives et regroupent des membres qui se réunissent en général fréquemment et constituent des groupes assurant soutien et solidarité.

6.1.4.2 Les groupes de bénévoles

L'un des buts des groupes de bénévoles est d'agir contre l'isolement, l'exclusion et la précarité, en venant en aide à des personnes dans le besoin ou nécessitant un soutien pour certaines activités, favorisant ainsi parfois le maintien à domicile et permettant généralement de créer du lien social autour d'une prestation individuelle (transport ou accompagnement). Aussi, les répondant·e·s municipaux insistent sur le maintien de ce lien en dehors du cadre formalisé par le réseau de la commune, le prestataire et le ou la bénéficiaire instaurant entre eux une relation d'interconnaissance. Cependant, les groupes de bénévoles doivent faire face à un enjeu de

taille : l'investissement pérenne des bénévoles. Le problème le plus fréquent rencontré par ces associations est en effet lié à l'engagement sur la longue durée des bénévoles, qui préfèrent agir de plus en plus ponctuellement. Le cas des bénévoles de l'Entraide Seniors Puillérans, qui a cessé son activité à la fin de l'année 2018, est le résultat d'un non renouvellement du comité ainsi que du manque d'engagement de bénévoles sur la longue durée. Les services jusque-là proposés par l'Entraide Seniors Puillérans devraient dorénavant être repris par Pro Senectute Vaud. Nous pouvons également citer les exemples du groupement bénévole Oron-Mézières, qui rencontre des problèmes similaires ou encore la dissolution de la Fédération Vaudoise de Gymnastique, aquagym et danse pour les Aînés (FVGA) et l'intégration, dès 2019, d'une partie de ses membres à Pro Senectute Vaud. La disparition de ces réseaux d'entraide pose alors éminemment la question de la création et de la perpétuation de ce type d'investissement, du lien social qui s'en dégage ainsi que de la cessation des prestations proposées, qui le cas échéant, doivent être assurées par d'autres organismes.

6.1.4.3 Activités « intergénérationnelles »

La proximité entre certains EMS et certaines écoles ou unités parascolaires peuvent être des occasions pour les municipaux de créer des synergies. En effet, cette proximité permet, selon les contextes, la création de rencontres intergénérationnelles autour d'un goûter ou encore d'un après-midi où jeunes et moins jeunes s'adonnent à des jeux de société. Toutefois, certaines activités intergénérationnelles mises en place dans les communes n'ont connu qu'un succès limité et ont ainsi dû s'arrêter. À Belmont par exemple, le peu d'engouement chez les écoliers et écolières pour l'atelier de fabrication de biscômes en compagnie des aîné·e·s du club Arc-en-Ciel a conduit à sa disparition. Même constat à Ecublens, où la collaboration avec les jeunes lors du repas des aîné·e·s ne s'est pas poursuivie, faute d'un manque d'encadrement et d'une mécompréhension des intérêts des un·e·s et des autres (participation des jeunes dans un but monétaire). Nous notons que les répondant·e·s communaux ont également qualifié d'« intergénérationnelles » des rencontres organisées telles des spectacles donnés par des élèves lors des repas annuels des aîné·e·s. Or, dans les faits, les élèves n'interagissent que peu avec les aîné·e·s. Ces quelques exemples questionnent la manière dont sont pensées ces offres. Y a-t-il une réflexion sur les publics, leurs particularités et leurs besoins spécifiques ? À quelles générations pensent les répondant·e·s communaux lorsque sont évoquées les activités « intergénérationnelles » ? Dans les cas précités, ce sont des activités à destination d'enfants en âge scolaire et de personnes en âge de retraite. Cependant, les manifestations locales (telles les fêtes de village ou le carnaval, par exemple) qui attirent toutes les générations peuvent aussi être considérées comme « intergénérationnelles » !

La présence d'un centre de loisirs peut également générer des dynamiques intéressantes. C'est le cas d'une initiative développée en collaboration avec Pro Senectute Vaud et la maison de quartier de Bussigny. Alors que les activités du centre de loisirs n'étaient destinées qu'à un public jeune, la commune a voulu élargir le public cible et c'est pourquoi l'animatrice régionale de PSVD a été engagée pour favoriser ces interactions intergénérationnelles. Renens a développé un Groupe intergénérationnel né du centre de loisirs de la commune. Ce groupe, géré par le délégué jeunesse de la commune, se réunit régulièrement autour de projets. Ecublens est également une illustration de ces dynamiques-là : la construction de son centre socioculturel a ainsi permis au Quartier solidaire d'Ecublens (désormais « 55+ » suite à son autonomisation) de se mettre en place. À Lausanne encore, un recensement de toutes les actions intergénérationnelles existantes au sein des structures du Service d'accueil de jour de l'enfance de la ville (SAJE) a permis d'identifier que sur les 42 structures existantes – Centres de vie infantine municipaux (CVE) et Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) confondus –, 13 actions sont réalisées.

Ces exemples montrent un engagement plus conséquent en termes d'investissement – en temps, en ampleur et en finances – autour de la création d'activités intergénérationnelles. Ces projets incluent des intervenant·e·s sociaux professionnels qui ont des compétences à faire valoir dans ce champ-là.

Ces exemples autour des maisons de quartier et de centre socioculturel nous mènent enfin à nous pencher sur le thème des lieux de rencontre dans les communes.

6.1.4.4 Lieux de rencontre

Les lieux de rencontre publics ont déjà été évoqués au point 6.1.1.4 sous le chapitre des commerces et services de proximité et concernaient les restaurants et cafés comme lieux de sociabilité. Ici, nous voudrions à nouveau mentionner l'importance des lieux de rencontre dès lors que l'on se penche sur les politiques gérontologiques. En effet, les personnes âgées peuvent et veulent participer au tissu social et local, pour autant que des lieux existent et qu'ils soient accessibles.

Certaines communes mettent à disposition des locaux de rencontres spécifiquement dédiés aux personnes âgées, c'est le cas des *Quartiers Solidaires* qui demandent un espace où puissent se dérouler les différentes étapes du projet. Si les salles communales sont accessibles à la majorité des sociétés locales et groupes d'aîné·e·s qui en font la demande, octroyer un lieu spécifique est un signe d'engagement fort de la part de la commune quant à la reconnaissance des personnes âgées sur son territoire, la compréhension de leurs attentes et besoins et au soutien qui est accordé aux activités qui leur sont spécifiquement dédiées.

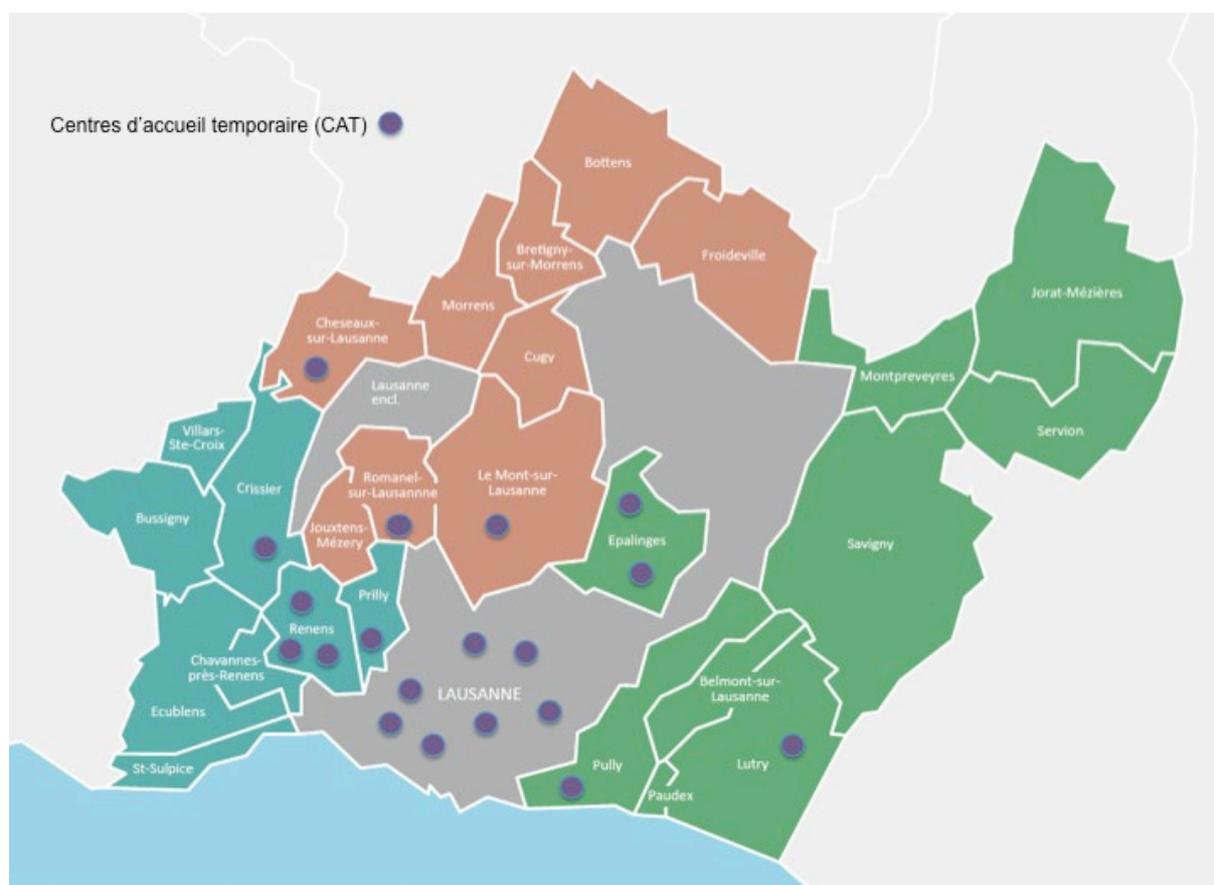
6.1.4.5 Centres d'accueil temporaires (CAT)

Enfin, nous avons choisi d'inclure les centres d'accueil temporaires (CAT) dans ce domaine, car nous les considérons comme des mesures favorisant la participation sociale, avant de considérer leur dimension soignante.

Les CAT s'inscrivent dans le cadre des alternatives à l'hébergement en long-séjour que sont les structures d'accompagnement médico-sociales (SAMS), dont font aussi partie les logements protégés (LP) et les courts séjours (CS). Ils sont gérés par des entités exploitantes d'établissements médico-sociaux, soit sous forme de CAT extra-muros ou sous forme de CAT intra-muros (autrement dit, hors ou dans les murs d'un établissement appartenant à l'entité exploitante). Le rôle du Canton de Vaud est d'en autoriser l'exploitation (conditionnée à des critères) et de la subventionner.

Ces centres permettent d'accueillir en journée, une ou plusieurs fois par semaine, des personnes âgées vivant à domicile, fragilisées par la vieillesse, un handicap ou l'isolement⁵⁸. Ils ne sont pas du ressort des politiques communales. Un usager ou usagère de CAT reste domicilié·e chez lui ou elle et tant que c'est le cas, le CAT favorise le maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie et constitue un relais pour leurs proches. Ci-dessous, une carte recense les différents CAT présents sur le territoire de Lausanne Région :

⁵⁸ Informations tirées du site du canton de Vaud, <https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/vivre-a-domicile/accueil-temporaire/>



Les CAT, tout comme les EMS, sont concentrés dans et autour de la commune de Lausanne, qui en compte 7 sur son seul territoire. Renens suit à nouveau la capitale vaudoise avec 3 CAT.

Le fait qu'il y ait 19 CAT présents sur le territoire de Lausanne Région ne suffit pas à nous indiquer d'où proviennent les personnes qui les fréquentent. Ainsi, une personne habitant Froideville pourra décider de se rendre au CAT à Epalinges ou à Cheseaux-sur-Lausanne et même dans un autre CAT hors de ce périmètre. Ce qu'il faut garder à l'esprit quand on aborde la question des CAT, c'est la question du trajet entre le domicile et le centre d'accueil. Si les personnes qui fréquentent le CAT bénéficient généralement d'un transport mis en place par la structure lorsqu'elles ne peuvent s'y rendre seules, la durée des trajets peut s'avérer longue et dans certains cas, ce sont les proches qui doivent s'en charger. De manière générale, lorsque les personnes âgées ne peuvent plus conduire ni se déplacer seules en transports publics, les moyens de transports deviennent un enjeu central.

6.1.5 Transports

La question du transport des aîné·e·s est centrale, abordée systématiquement dans les entretiens. Elle est assurée tant par les groupements de chauffeurs bénévoles ou des prestataires professionnels (Transport Handicap Vaud, taxis), et gérée par les bureaux de

coordination des Transports à mobilité réduite, les responsables communaux et le canton. Une vingtaine de communes financent une prestation de transport pour personnes à mobilité réduite afin d'effectuer des courses de loisirs grâce à des bons au prix unitaire identique à celui d'un ticket des transports publics lausannois. À titre d'exemple, 1'554 usagers et usagères ont bénéficié de cette prestation en 2018 à Lausanne pour un total de 38'854 courses effectuées en taxi ou par Transport Handicap Vaud (THV) pour les situations les plus lourdes. Ces courses ont représenté une dépense de CHF 843'000.-, répartis en CHF 473'000.- de taxi et CHF 370'000.- réalisés par THV. Les transports représentent un thème qui fait appel à tous les niveaux politiques et qui occupe indéniablement une place centrale lors de cette recension.

6.1.5.1 Services bénévoles de transport

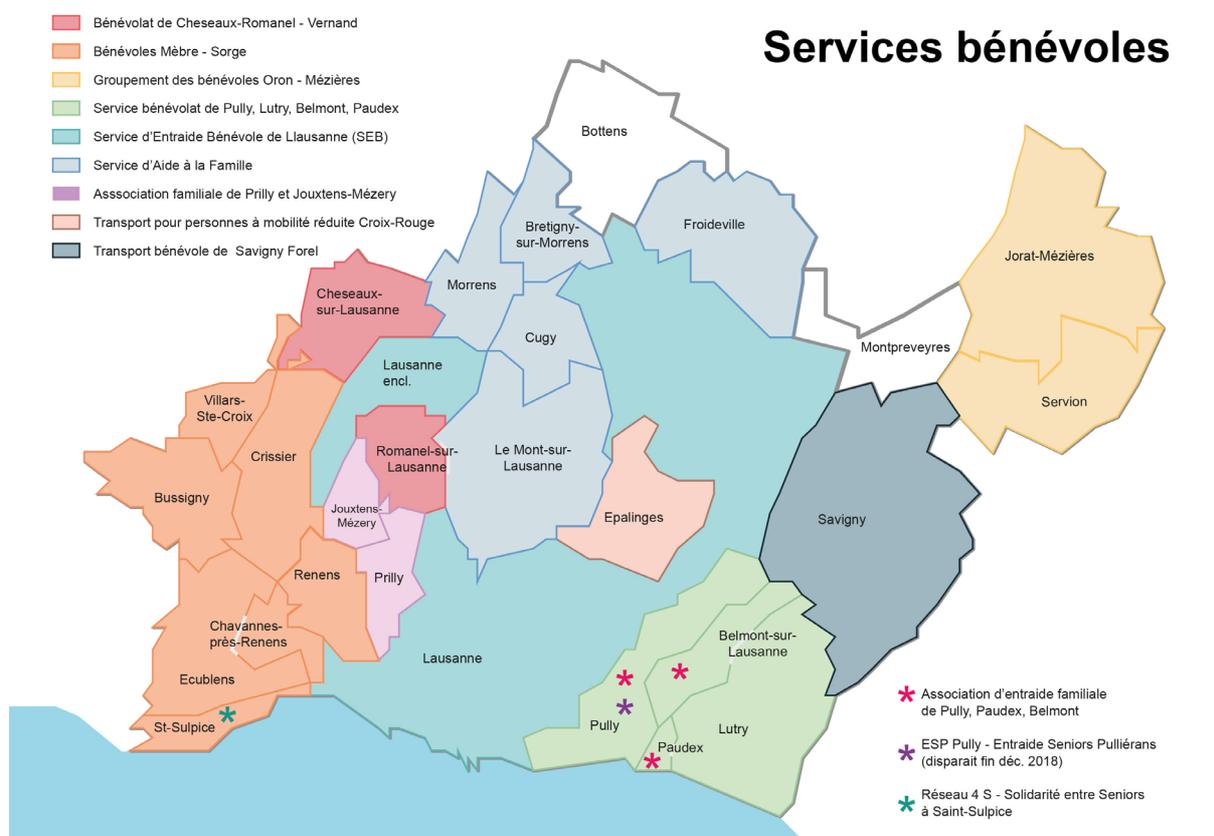
La question du transport est au cœur des services d'aide et d'entraide aux habitant·e·s, même lorsque ces services proposent d'autres prestations. Ces groupes bénévoles se différencient des clubs d'aîné·e·s, dans la mesure où ils s'adressent à l'ensemble de la population, bien que la majorité des aidé·e·s soient des personnes âgées et ce, pour des prestations individuelles. En revanche, les clubs d'aîné·e·s sont gérés *par* des personnes âgées et *pour* des personnes âgées et fonctionnent en termes de collectif. Des groupes bénévoles existent partout, avec des chauffeurs qui utilisent leur voiture personnelle et se font défrayer pour la course, soit par le service qui organise la prestation, soit par la personne bénéficiaire directement. Il existe généralement une permanence téléphonique pour ces services, où la personne en charge de la coordination met en contact l'« aidant·e » et l'« aidé·e ». Cependant, ces services connaissent leurs propres limites, notamment lorsqu'il s'agit de transporter des personnes en fauteuil roulant. Les chauffeurs bénévoles ne possédant souvent pas l'aménagement adéquat dans leur véhicule, ces personnes font appel à des services proposés par d'autres organisations cantonales ayant les infrastructures adaptées (Transport Handicap Vaud, par exemple).

Parmi les services bénévoles existants se trouvent :

- les chauffeurs bénévoles de l'Ouest lausannois (Mèbre-Sorge), englobant les communes de l'ouest lausannois à savoir Villars-Sainte-Croix, Bussigny, Crissier, Chavannes-près-Renens, Renens, Ecublens et Saint-Sulpice ;
- le groupe de bénévoles Oron-Mézières, qui compte les communes de Jorat-Mézières et de Servion ;
- le service d'entraide bénévole de Lausanne ;
- la commune de Pully, mais aussi celles de Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry ont la particularité de compter plusieurs services bénévoles offrant des prestations de transport (l'Entraide Seniors Pulliérans, les services bénévoles et l'Association

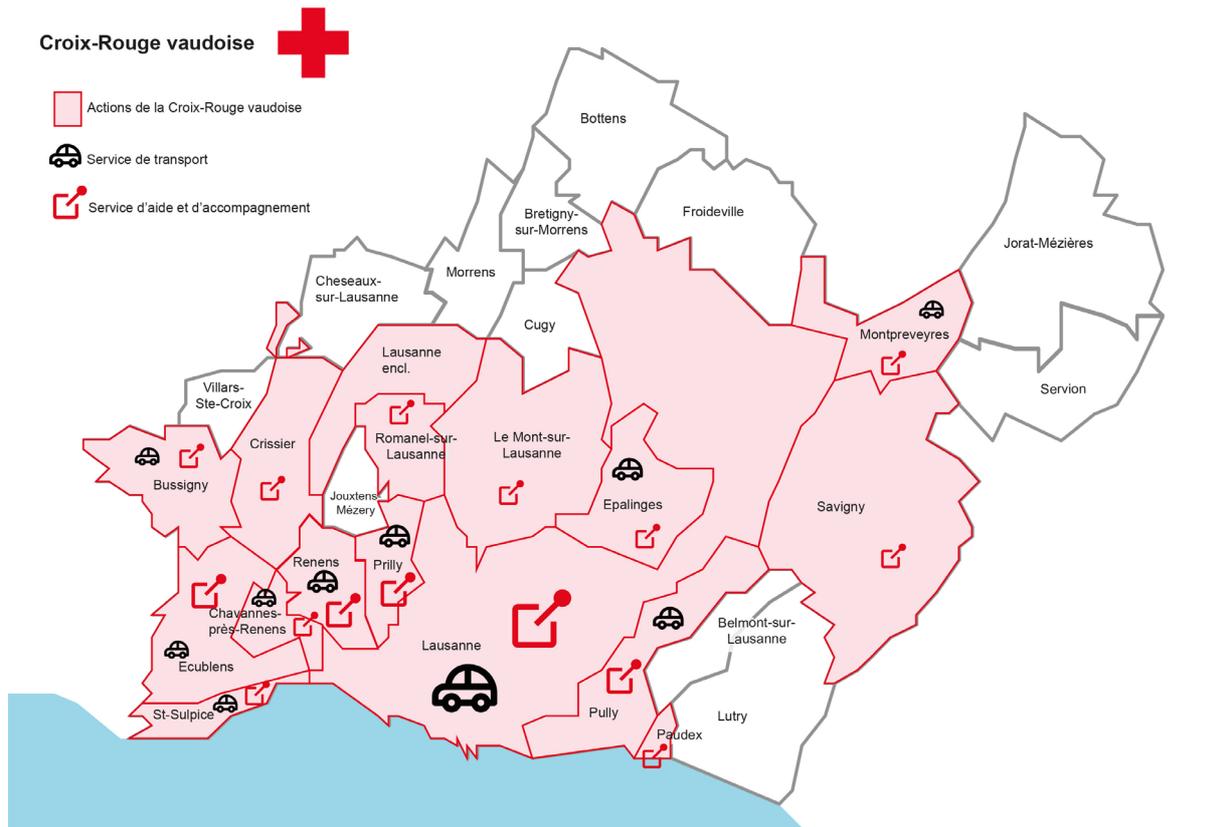
d'Entraide Familiale) sur leur territoire. Ce « chevauchement » de services peut entraîner un semblant de compétition et, par conséquent, une dissolution de l'un d'entre eux comme c'est le cas de l'Entraide Seniors Pulliérans, active depuis 15 ans, qui disparaîtra à la fin de l'année 2018, faute de voir ses services proposés ailleurs et son manque de bénévoles sur la longue durée.

Sur la carte ci-dessous sont recensés les services bénévoles qui offrent toutes des prestations de transport au sein des communes de Lausanne Région :



Cette offre en transport bénévole, assez largement développée au niveau communal ou local, se superpose avec des services similaires proposés par les organisations cantonales, telles que la Croix-Rouge, qui propose ses services dans certaines communes de Lausanne Région. Comme le cas de l'Entraide Seniors Pulliérans exposé plus haut, certains services s'essouffent et ne trouvent pas de relève pour leur comité. C'est le cas du service d'entraide bénévole de la commune d'Epalinges dont la gestion a été reprise par la Croix-Rouge. Cette solution montre une certaine professionnalisation de ces services.

Ci-dessous sont visibles les territoires couverts par les services de la Croix-Rouge :



Ci-dessous, le tableau d taill  des interventions – service d'aide et d'accompagnement ainsi que transports - de la Croix-Rouge vaudoise transmis par le co-responsable du secteur social et b n volat (ces chiffres valent pour 2017).

De mani re g n rale, Lausanne et le secteur ouest ont davantage recours aux services propos s par la Croix-Rouge que les autres secteurs. Et ce, m me si le service b n vole de l'ouest lausannois (M bre-Sorge) est pr sent sur ce territoire. Le nombre de b n ficiaires dans ce secteur,   l'exception de Lausanne, reste cependant relativement faible au vu du nombre de personnes  g es de plus de 65 ans.

Nous constatons que la Croix-Rouge n'intervient pas ou peu dans certaines communes, notamment dans celles du secteur nord de Lausanne R gion. Nous faisons l'hypoth se que le Service b n vole d'aide   la famille, op rateur dans ce secteur, rencontre du succ s aupr s des personnes  g es, comme l'avance le r pondant communal de Froideville, et que les solidarit s de proximit  (familles et voisinage) se chargent encore majoritairement des transports.

Prestations du secteur social et bénévolat, Croix-Rouge vaudoise, 2017									
Communes	Service d'aide et d'accompagnement			Service de transport			Population résidente		
	Presta-tions	heures	Béné-ficiaires	Presta-tions	km	Béné-ficiaires	total	plus de 65 ans	% des plus de 65 ans
Secteur Ouest									
Lausanne	7 796	12 643.25	292	8 088	78 387	262	139 624	20 490	14.68
Bussigny-près-Lausanne	93	150.00	3	14	454	3	8 677	1 225	14.12
Chavannes-près-Renens	49	77.00	2	47	573	3	7 653	893	11.67
Crissier	66	138.00	3				8 008	1 058	13.21
Ecublens	179	422.50	10	31	662	5	12 560	1 858	14.79
Prilly	373	557.50	12	266	2 631	9	12 105	2 277	18.81
Renens	543	900.00	18	884	9 137	18	21 114	3 032	14.36
Saint-Sulpice	46	132.50	2	14	487	4	4 524	807	17.84
Villars Sainte-Croix							935	145	15.51
Secteur Nord									
Bottens							1 263	150	11.88
Bretigny-sur-Morrens							825	90	10.91
Cheseaux-sur-Lausanne							4 357	628	14.41
Cugy							2 744	416	15.16
Froideville							2 561	332	12.96
Jouxten-Mézery							1 469	287	19.54
Le Mont-sur-Lausanne	93	189.50	3				8 093	1 247	15.41
Morrens							1 092	205	18.77
Romanel-sur-Lausanne	12	19.00	1				3 300	595	18.03
Secteur Est									
Belmont-sur-Lausanne							3 662	518	14.15
Epalinges	73	119.00	6	950	9 989	29	9 335	1 573	16.85
Jorat-Mézières							2 850	423	14.84
Lutry							10 001	2 301	23.01
Montpreveyres	1	1.50	1	3	45	1	648	68	10.49
Paudex	23	57.75	1				1 480	338	22.84
Pully	319	529.00	12	399	3 922	4	18 194	4 184	23.00
Savigny	65	190.50	2				3 352	616	18.38
Servion							1 904	281	14.76
TOTAL	9 731	16 127.00	368	10 696	106 287	338			

En mettant en perspective le nombre de prestations et de kilomètres parcourus avec le nombre de bénéficiaires, nous pouvons également nous interroger sur le type de prestation fourni (visite médicale, courses, loisirs, etc.). Il serait donc intéressant de connaître non seulement la nature de ces prestations, mais également la régularité des services rendus.

Les communes de Lutry et de Paudex ont une proportion importante de personnes âgées (plus de 20%). Le non-recours aux services proposés par la Croix-Rouge peut s'expliquer par des facteurs tels que la présence sur ces deux communes de services bénévoles tels que l'Association d'entraide familiale ou encore le Service bénévole. Nous pouvons encore faire l'hypothèse que les personnes âgées qui résident dans ces banlieues résidentielles font appel à des aides ou des services privés.

Comme les communes de Belmont, Lutry et Paudex, plusieurs services bénévoles sont présents à Pully et se superposent donc avec l'offre proposée par la Croix-Rouge. Cette superposition des offres (pour le transport dans ce cas), encore une fois, peut amener à une dissolution de l'une ou l'autre association.

6.1.5.2 Services de transports publics

Il est à noter que toutes les communes de Lausanne Région disposent de transports publics, que ce soit le bus (cars postaux ou transports lausannois) ou le train (CFF ou LEB), parfois les deux. Cette réalité démontre une réelle connectivité des communes, ce qui est un avantage par rapport à d'autres régions du canton et au-delà.

6.1.6 Habitat

L'habitat est un élément fondamental des politiques gérontologiques et constitue le prérequis du maintien à domicile. S'il est encore pensé de manière « classique », c'est-à-dire qu'il désigne les logements privés (appartements ou maisons), il peut aussi désigner les structures d'hébergement de type établissement médico-social (EMS) pour les personnes atteintes dans leur autonomie et leur santé. Des évolutions dans les manières de construire et de penser l'habitat ont fait leur apparition ; colocations pour personnes âgées, projets de construction intergénérationnels, fonds d'aide à l'adaptation du logement. Toutefois, ces projets restent encore isolés et largement issus d'initiatives privées.

Les « logements protégés », quant à eux, ont pris ces dernières années un certain essor important dans le canton. Sans être intégrés à la planification cantonale, ils font néanmoins partie de la politique cantonale et des structures d'accompagnement médico-sociales (SAMS) en faveur des aîné·e·s. Ces logements peuvent être construits ou soutenus par les politiques communales. Selon le site du canton de Vaud, les logements protégés présentent les mêmes facilités architecturales que les logements adaptés – permettant l'accessibilité aux personnes

à mobilité réduite ou handicapées – et proposent également : un encadrement sécurisant, un accompagnement social ; facultativement, des activités d'animation et un panier de prestations socio-hôtelières (repas, ménage, etc.) ; un système d'alarme, ainsi qu'un encadrement approprié pour répondre aux appels ; la mise à disposition, dans l'immeuble ou à proximité de celui-ci, d'espaces communautaires, permettant des échanges, des animations et des manifestations⁵⁹. Cependant, en l'absence d'uniformité et de labellisation dans l'offre de logements dits « protégés », le canton de Vaud fait la différence entre les logements protégés conventionnés avec le canton, recensés, et ceux qui ne le sont pas. À travers la convention, les logements se doivent de garantir des prestations sociales et des loyers abordables (dont une partie sont y compris accessibles aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS ou AI). Il existe alors une grande disparité au sein-même des logements protégés qui rendent difficile leur recension. Certaines structures offrent un service de conciergerie ou de l'animation socioculturelle, d'autres sont uniquement des appartements aux normes architecturales dites adaptées (absence de seuils, portes suffisamment larges pour les chaises roulantes, douches sans seuil, appareils électro-ménagers mis à hauteur, etc.). Les contours entre logements protégés et adaptés sont flous et mouvants, raisons pour laquelle ils ne font pas l'objet d'une recension exacte dans la présente étude ni d'un approfondissement plus poussé.

Une autre difficulté liée à l'habitat est le fait que les constructions – anciennes et nouvelles – sont souvent l'initiative de projets privés. Les répondant·e·s communaux estiment alors n'avoir que peu de pouvoir par rapport à ce sujet. C'est sûrement pourquoi les répondant·e·s n'ont partagé que peu d'éléments lors de nos entretiens. Ils et elles ont toutefois largement évoqué la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), qui, selon certain·e·s, peut constituer un frein à la planification de nouvelles constructions et, plus particulièrement, de logements protégés.

Enfin, il existe aussi des logements à loyers modérés pouvant être soutenus par les communes et pouvant accueillir des personnes âgées. Néanmoins, dans les communes de couronne et du nord du périmètre investigué, ces nouveaux logements semblent avoir accueillis plutôt des jeunes et des familles que des personnes âgées. Ces différents projets sont mentionnés dans les fiches de restitution des communes mais ne font pas l'objet ici d'une présentation ou d'une analyse plus poussée.

6.1.6.1 Logements protégés

Des logements protégés, lorsqu'ils ne sont pas en instance de réflexion ou de construction (Cheseaux-sur-Lausanne, Epalinges ou Jorat-Mézières), sont implantés dans plusieurs

⁵⁹ Site du Canton de Vaud : <https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/vivre-a-domicile/logements-proteges/>, consulté la dernière fois le 18.12.2018.

communes de Lausanne région. Bussigny, Crissier, Cugy, Ecublens ou Epalinges en sont quelques exemples, tout comme Lausanne où le Service logement et gérance de la Ville dénombre pas moins de 372 logements protégés, sans compter les éventuels projets privés qui n'auraient pas été portés à la connaissance de la Ville.

Il s'agit pratiquement, pour toutes les communes concernées, d'initiatives développées par des promoteurs immobiliers privés et parfois par des institutions gérant déjà des EMS. La commune, qui octroie parfois le droit de superficie, a une marge de manœuvre en ce qui concerne les conditions à leur construction et/ou l'accès pour ses bénéficiaires. C'est le cas de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne qui compte des logements protégés dédiés en priorité aux habitant·e·s de la commune.

Certaines communes ont des projets spécifiques de logements protégés ne faisant pas l'objet d'une convention avec le canton. Le cas de Saint-Sulpice est particulier. La commune a offert un droit de superficie à une coopérative d'habitation à but non lucratif. De plus, un·e référent·e social·e d'Althys⁶⁰, une association indépendante à but non lucratif, est présent·e pour l'animation et le suivi des habitant·e·s. La commune de Pully possède des appartements pour personnes à mobilité réduite qui ne seront par contre plus attribués, en raison de l'extension de l'EMS Pré de la Tour prévue pour l'année 2020.

La fondation Chante-Bise a construit à Morrens un ensemble de 13 logements sur la parcelle de terrain léguée par les fondateurs de la fondation : le projet « Vivre à Morrens ». Ces logements sont destinés à des personnes retraitées à revenu modeste, pas forcément résidentes de Morrens, et offre toute une gamme de prestations à ses locataires : espaces communs, jardin, conciergerie, services d'aide et animation.

Ces différents exemples montrent bien la complexité des projets d'habitation : issus d'initiatives privées, la commune est parfois impliquée mais n'a souvent pas de réel impact sur les projets, le tout étant géré par des promoteurs privés ou des fondations. De plus, ces logements ne sont pas (encore ?) répertoriés sur la liste des logements protégés du canton.

6.1.6.2 Autres projets d'habitation

La commune de Cugy a intégré le projet « MétamorphHouse »⁶¹ en collaboration avec le canton. Ce projet, comme l'explique le répondant communal de Cugy, consiste en l'exploitation du potentiel d'un terrain, par exemple une villa individuelle, pour qu'elle retrouve un nouvel

⁶⁰ <https://www.althys.ch>

⁶¹ Pour en savoir davantage : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/lancement-du-projet-pilote-metamorphouse-pour-une-densification-douce-et-choisie-des-zones-residenti/>

aménagement (espace bureau, nouvelle habitation dans un jardin, transformation de l'existant). MétamorpHouse constitue une solution alternative pour les personnes vivant dans de grands espaces et s'apprêtant à quitter leur bien, faute de solutions alternatives.

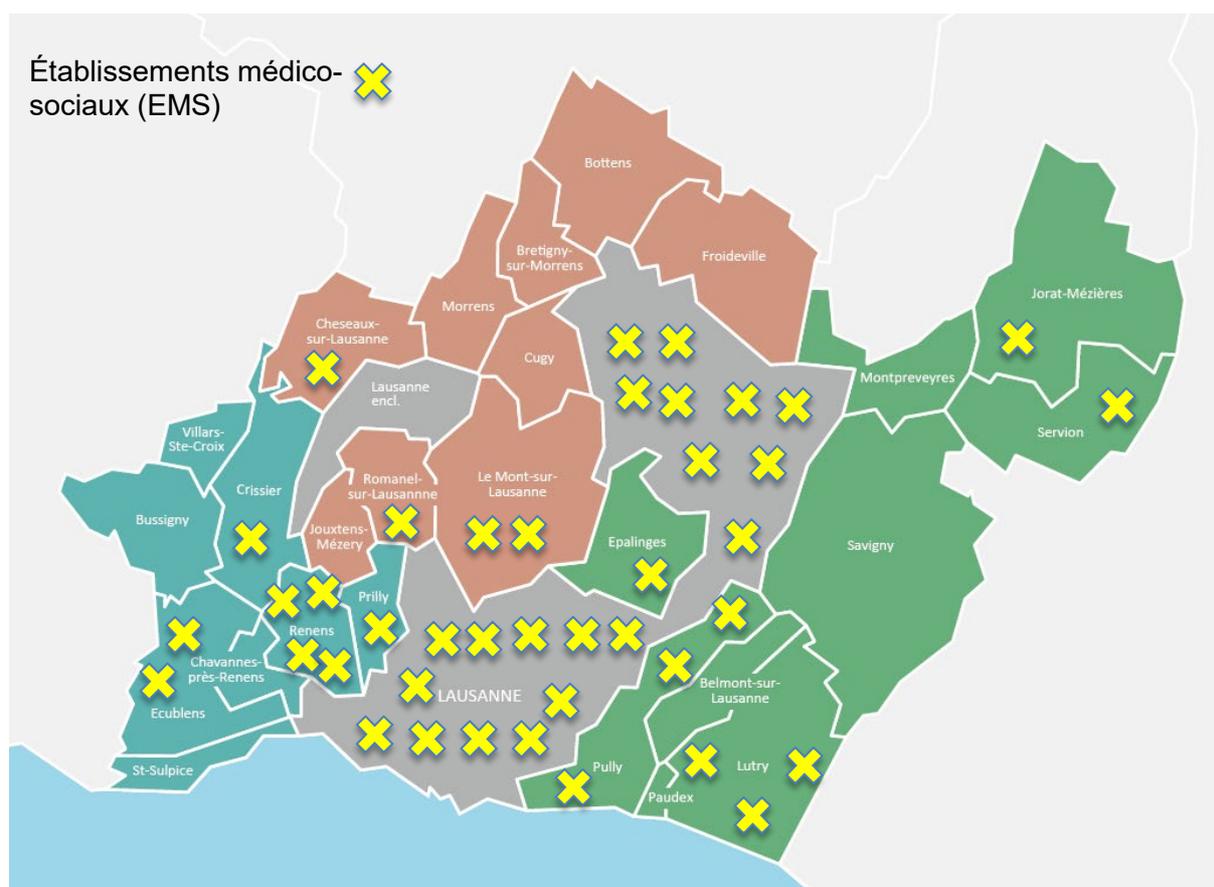
De manière générale, la question de la mobilité résidentielle des personnes en âge de retraite est peu investiguée : est-ce qu'on assiste à des mouvements ? Y a-t-il des communes qui attirent des personnes plus âgées de par leur offre de services et prestations ? Ce point serait à creuser. On sait que la mobilité résidentielle des retraité·e·s dans le canton de Vaud est plutôt élevée en moyenne nationale, mais que les personnes qui déménagent (hors entrée en EMS) ont plutôt tendance à rester dans leur région et souhaitent changer de logement tout en restant dans leur commune. Cela pose la question de l'implication des communes et la capacité d'anticipation en matière de logement face au vieillissement de la population, en particulier dans les communes comprenant beaucoup de propriétaires avec des maisons parfois peu adaptées aux problématiques du vieillissement (en termes d'accessibilité notamment, mais aussi de taille, etc.). L'implication des communes dans des projets tels que MétamorpHouse par exemple apportera certainement des éléments de réponse intéressants.

6.1.6.3 Établissements médico-sociaux (EMS)

Les établissements médico-sociaux (EMS) font partie de l'offre sanitaire vaudoise pour les personnes – majoritairement âgées – ne pouvant plus rester à domicile. Au vu du vieillissement de la population et de ses conséquences, le canton de Vaud a décidé de favoriser une politique de maintien à domicile et non de l'hébergement. Il n'est alors pas question de construire autant d'EMS qu'il y a de personnes âgées, mais de favoriser le maintien à domicile, comme le souhaite par ailleurs la majorité de la population.

Les communes ne comptent pas toutes des EMS sur leur territoire, les habitant·e·s devant parfois se rendre dans les EMS des communes voisines ou plus proche d'un des membres de leur famille lorsque le maintien à domicile n'est plus possible. Ce point a été abordé lors des entretiens mais les responsables communaux n'avaient que peu de choses à dire à ce sujet, estimant que les transferts en EMS étaient du ressort de la vie privée. Toutefois, comme cela a été relevé par certain·e·s responsables municipaux, il arrive que les autorités communales se rendent dans les EMS pour y fêter un jubilé. Cela permet aux résident·e·s de ces EMS de maintenir un lien avec leur commune et leur communauté d'origine.

Ci-dessous, une carte des différents EMS présents sur le territoire de Lausanne Région.



Sur cette carte, nous voyons que Lausanne compte 20 EMS reconnus d'intérêt public par le canton⁶², centralisant ainsi majoritairement l'offre régionale. Renens en compte quatre ; Pully et Lutry en comptent chacun trois. De manière générale, la présence d'EMS est proportionnelle au nombre d'habitant·e·s d'une commune. Les communes d'Ecublens et du Mont-sur-Lausanne en dénombrent deux. Puis, les communes de Servion, Jorat-Mézières, Epalinges, Romanel-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Prilly et Crissier possèdent un EMS sur leur territoire. Ainsi, les communes restantes de Saint-Sulpice, Bussigny, Villars-Sainte-Croix, Morrens, Bretigny-sur-Morrens, Bottens, Cugy, Froideville, Montpreveyres, Savigny et Belmont-sur-Lausanne ne disposent pas d'EMS.

6.1.7 Moyens de communication et information des publics

Les communes communiquent avec leurs habitant·e·s généralement par courriers postaux (par exemple information relative à la sortie des aîné·e·s), panneaux d'affichage ou encore à travers les journaux communaux ou tous ménages. Les communes prévoient des rencontres

⁶² N'apparaissent pas sur cette carte les homes non médicalisés et les lits C d'hôpital. Les données sont tirées du document disponible sur le site du canton de Vaud, à l'adresse suivante : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dsas/sash/fichiers_pdf/liste_ems_typo3.pdf.

officielles avec les habitant·e·s aîné·e·s lors de cérémonies comme l'accueil des nouveaux retraité·e·s mais cette pratique n'a pas lieu dans toutes les communes. Nous voudrions mentionner le rôle central des secrétaires municipales, en particulier dans les petites communes, véritables sources d'informations et interlocutrices des habitant·e·s, faisant le lien entre la population et les municipaux. Par exemple, à Paudex, qui est une « petite » commune, la répondante communale a évoqué le départ de la secrétaire municipale, attentive à la question aînée, comme étant un événement difficile pour les habitant·e·s, qui la connaissaient tous. Il y a également des systèmes autres qui peuvent être mis en place. Minoritaires, ils peuvent se traduire par une « mini-newsletter » que chaque habitant·e reçoit par SMS (Saint-Sulpice).

Selon les résultats de l'enquête par questionnaire, le budget dédié à la communication des associations situées dans les communes de Lausanne Région est relativement faible : généralement moins de CHF 500.- par année pour 56% des répondant·e·s. 24% estiment le budget de la communication entre CHF 500 et 5'000.- par année (et 20% des répondant·e·s ne donnent pas d'indication à ce propos). Certaines associations ne possèdent pas de site internet. Celles-ci sont atteignables par téléphone ou voie postale. Cependant, les moyens de communication les plus fréquemment utilisés pour la promotion de leurs activités restent les courriers postaux, les sites internet⁶³, les flyers, les bulletins communaux, la participation à des événements et les réseaux sociaux. À noter que certaines associations ont un autre moyen de communication, le bouche-à-oreille, qui fait sens dans un contexte d'interconnaissance qui caractérise les petites communes.

6.2 Ce qui dit, en creux, l'activité des associations

L'analyse des questionnaires remplis par les associations sollicitées dans le cadre du questionnaire (cf. point 3.5) interroge également ces différents points, mais selon une autre modalité. En effet, passer par les associations, c'est s'intéresser au tiers secteur. C'est une manière de questionner là où les politiques publiques, pour pouvoir répondre aux besoins des seniors, doivent tisser des liens étroits avec les associations qui ont développé des activités adaptées. En effet, à la suite des travaux de J.-L. Laville, on peut caractériser le tiers secteur comme le produit des limites de l'action étatique. Pour lui en effet, les politiques ont tendance à faire des choix en fonction d'un « électeur moyen » (Laville, 2001). Et cet électeur existe d'autant moins que les sociétés sont toujours plus hétérogènes d'un point de vue social,

⁶³ Ce sont généralement les services bénévoles qui possèdent des sites internet fournis en informations.

culturel, religieux et linguistique. Dès lors, et face à cela, le tiers secteur se développe pour répondre aux besoins non couverts par l'action publique ; l'électorat qui n'est pas satisfait du niveau et des formes des services publics finance alors, via des donations ou l'engagement bénévole, la production d'autres biens et services.

Ce tiers secteur peut ainsi être pensé « comme un moyen efficient de dépasser les limites rencontrées par les autres organisations privées ou publiques » (Laville, 2001). Cela ne signifie pas que ces associations fonctionnent « contre » l'État ou les collectivités publiques, bien au contraire. La Suisse se caractérise par son système basé sur la subsidiarité ; d'ailleurs, les collectivités publiques peuvent soutenir vivement ce tiers secteur par des fonds ou différentes initiatives ; c'est le cas des associations qui sont issues des projets « Quartiers solidaires » et dont l'impulsion et le financement a été assuré par les collectivités publiques communales et cantonale. En même temps, nous faisons l'hypothèse que l'analyse des questionnaires collectés permet de voir des besoins peut-être non couverts par les politiques publiques. Elles indiquent peut-être plus spécifiquement les besoins des personnes âgées vivant dans les communes de Lausanne Région.

L'analyse est limitée (cf. point 3.5) du fait que seules 27 associations ont répondu à ce questionnaire et que ces associations ou structures sont très diverses ; entre l'association des paysannes vaudoises, Agora Vaud, une fanfare, une société sportive, des clubs d'aîné·e·s et divers groupements de bénévoles. On notera d'abord que la quasi-totalité de nos répondant·e·s appartiennent à des associations ou sociétés locales. Parmi ces dernières, les deux tiers se disent être des associations et dans le dernier tiers il s'agit de « sociétés locales ». 15 des structures répondantes ne sont actives qu'au niveau local, quand les autres ont une activité intercommunale ou cantonale. On voit donc l'importance de l'ancrage local. Cet ancrage se retrouve également dans les modes de financement. Si la moitié des structures bénéficient d'un soutien financier de leur commune, 1 seul répondant – en l'occurrence une fanfare – indique bénéficier d'argent cantonal. Autrement, les recettes proviennent des cotisations des membres, de donations, de l'autofinancement grâce aux revenus provenant des services offerts.

En termes de public, il est intéressant de noter qu'un quart dit s'adresser uniquement aux personnes âgées, un autre quart, principalement aux personnes âgées, les autres s'adressant à l'ensemble de la population sans distinction d'âge, ou même plus spécifiquement aux plus jeunes. Et si 7 d'entre elles disent s'adresser à des personnes se trouvant dans des situations sociales impliquant des besoins spécifiques, c'est très largement la « mobilité réduite » qui définit les destinataires de ces actions dans ce cas. On voit alors que plus que répondre ou s'inscrire dans une politique dite « gérontologique », le tissu associatif, quand il prend en

compte dans son action des besoins spécifiques liés à une situation sociale particulière, propose d'abord une politique de mobilité.

Pour les associations qui ne s'inscrivent pas dans cette question de la mobilité, ce sont alors les loisirs qui sont au cœur de leurs activités, activités pouvant ouvrir sur des relations intergénérationnelles ou de l'activité physique. De manière générale, et parmi les activités citées, certaines sont très présentes : le transport de personnes à mobilité réduite (7x) ; l'organisation de marches, de balades ou de gymnastique (5x) ; des temps d'échange autour de cafés ou de repas (3x) ou d'un loto (1x) ; des activités culturelles (3x). Serait-ce cela les besoins premiers des seniors en termes de participation ?

On notera encore que si 68% des associations qui ont répondu au questionnaire ont le sentiment d'être reconnues par les autorités, cela rassemble tous types de structures, associations et sociétés locales, exclusivement dédiées aux aîné·e·s ou non (société sportive, fanfares, etc.). Parmi celles qui se sentent les moins reconnues, on retrouve par contre des groupements de transport bénévole. Nous pouvons peut-être mettre en relation cette réponse avec la difficulté pour certains de ces groupements à trouver de la relève dans ses bénévoles, problème récurrent pour un tiers des associations ou sociétés locales.

Pour terminer, les répondant·e·s n'ont pratiquement pas connaissance du postulat Uffer (seules deux associations en ont connaissance). De manière générale, ces associations et sociétés locales ne se positionnent pas dans une optique de défense des droits des retraité·e·s, mais sont plutôt dans une optique d'offre de prestations à leurs égards.

Le passage par ces questionnaires, bien que limité du fait du petit nombre comme de l'hétérogénéité des organisations répondantes, permet néanmoins de voir combien il semble central à leurs yeux de proposer des temps et de lieux de rencontre, ou permettre le lien social à travers le transport de personnes à mobilité réduite, et elles tentent toutes d'y répondre.

6.3 Thématiques peu ou pas abordées dans les entretiens

Il est à noter que certaines thématiques identifiées dans l'analyse de la documentation existante n'ont été que peu ou pas abordées durant les entretiens avec les répondant·e·s communaux ou les associations. Pourtant, celles-ci mériteraient à notre sens un intérêt plus marqué, dans la mesure où elles favoriseraient une retraite active et un maintien des liens sociaux.

6.3.1 Le soutien aux proches

Il ressort des propos recueillis auprès de nos interlocuteurs et interlocutrices, représentant·e·s communaux ou associatifs, que l'offre des activités et des prestations à destination des proches aidant·e·s est peu ou pas connue, au-delà des prestations fournies par les organisations de portée cantonale (Espace Proches, Croix-Rouge vaudoise, CMS, Association Alzheimer Vaud, Pro-XY, etc.) qui sont mieux identifiées par elles et eux. À noter que le catalogue Commune en Santé propose des actions aux communes afin de s'impliquer dans le soutien aux proches aidant·e·s.⁶⁴

Les répondant·e·s communaux évoquent rapidement le fait que les communautés locales et les familles, en particulier dans les villages, sont très présentes et que les personnes âgées sont essentiellement entourées par les membres de leur famille qui, souvent, assument également une activité professionnelle. Dans la classe d'âge des 55-64 ans, une personne sur cinq fournit de l'aide à un·e proche⁶⁵. Il peut y avoir dans le cadre d'événements organisés par la commune, une conférence dédiée à la question des proches aidant·e·s, mais cela reste marginal et ponctuel. Au vu du développement démographique prévu ces prochaines années et de l'augmentation du nombre de personnes (très) âgées vieillissant seules, la question non seulement du soutien aux proches mais parfois aussi de leur remplacement (lorsque celles et ceux-ci ne sont pas disponibles ou simplement inexistant·e·s) se posera de manière cruciale ; particulièrement dans le contexte de la politique de soutien aux proches aidant·e·s en toutes situations conduite par le DSAS depuis 8 ans. Ce d'autant plus que les structures d'aide et de soins à domicile peinent aujourd'hui déjà à faire face à cette demande croissante en particulier en ce qui concerne les prestations d'aide (relevant souvent des attributions des proches)⁶⁶.

6.3.2 La formation

La question de la formation des aîné·e·s occupe elle aussi une place marginale dans les préoccupations des communes. Des cours, en lien avec Pro Senectute Vaud ou par l'initiative de privé·e·s sont parfois relevés rapidement mais cela ne représente pas un point de préoccupation.

La participation aux conférences, séminaires et visites proposées par Connaissance 3 est mentionnée uniquement par les communes qui financent la fondation. La vice-présidente de

⁶⁴ https://www.labelcommunesante.ch/data/documents/20190121_Cataloguemesures_VD.pdf

⁶⁵ http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/8235/2/F/Portraits-des-familles.pdf

⁶⁶ Voir à ce propos : Höpflinger, F., Bayer-Oglesby, L. & Zumbunn, A., (2011) *La dépendance des personnes âgées et les soins de longue durée. Scénarios actualisés pour la Suisse*. Bern : Hans Huber ; Perrig-Chiello, P., Höpflinger, F. & Hutchison, S., (2011) *AgeCare-SuisseLatine. Prise en charge des personnes âgées par des proches soignants en Suisse romande et italienne*. Bern : Association suisse des services d'aide et de soins à domicile.

la fondation relève l'importance de se former à tout âge ; les activités proposées aux seniors ne doivent pas être uniquement physiques, mais aussi cognitives. Cependant, il est difficile selon notre répondante d'évoquer précisément la provenance des participant·e·s, tant les thèmes et excursions attirent un public varié.

6.3.3 La question de l'emploi

La question de l'emploi des plus âgé·e·s versus du chômage des travailleuses et travailleurs vieillissants et de la pauvreté des aîné·e·s n'a pas été évoquée par nos répondant·e·s et ne constitue à l'évidence pas une préoccupation des élu·e·s, à l'exception de quelques communes (Renens et Paudex). Notons qu'aucun entretien n'a été réalisé au sein des ORP ou d'un CSR par exemple, ce qui aurait pu conduire à des éléments sur cette question, le nombre de chômeurs et chômeuses âgées de longue durée étant aussi une réalité dans le territoire concerné. Ce point a par contre été abordé par le responsable de l'AVIVO, qui estime qu'il s'agit là d'un manque identifié en matière de politique gérontologique. Il relève en particulier le problème des travailleurs et travailleuses âgées de plus de 55 ans, qui n'ont encore ni droit à la retraite, ni à l'AVS et qui pourtant trouvent très difficilement à se réinsérer sur le marché du travail. Ces personnes risquent de devoir recourir à l'aide sociale après avoir épuisé leur droit au chômage, ce qui constitue une forte précarisation.

Il n'est pas rare que les retraité·e·s s'investissent dans une activité locale, comme l'exemple relevé à Cugy, où des personnes âgées endossent la casquette de « patrouilleur scolaire » : ces personnes sont mobilisées et rémunérées modestement pour tenir compagnie aux enfants à la sortie des écoles et les accompagner dans les transports scolaires. La commune de Bottens projette également la mise sur pied d'activités encadrées par les retraité·e·s, un mercredi après-midi par mois, pour les enfants fréquentant la cantine du village.

6.3.4 Le bénévolat

Les retraité·e·s sont en première ligne en ce qui concerne les activités bénévoles et sont souvent fortement impliqué·e·s tant dans les associations que pour des soutiens informels auprès de leurs proches. Ce point n'a néanmoins que très peu été abordé spontanément dans les entretiens et, à part quelques exceptions, les communes ne paraissent guère promouvoir activement le bénévolat auprès des retraité·e·s, ce rôle étant plutôt relégué aux associations. Comme souligné plus haut, la difficulté de renouvellement de leurs effectifs qu'ont certains groupes bénévoles s'avèrent pourtant important lorsque ceux-ci fournissent un service à la population (âgée en l'occurrence ici).

6.3.5 La sécurité

La sécurité des aîné·e·s n'a pas été soulevée spontanément par nos interviewé·e·s. Dans certaines communes, la police est invitée dans un but de prévention auprès de la population et ce, le temps du repas annuel des aîné·e·s notamment. Les répondant·e·s communaux relèvent que la sécurité est un domaine qui touche la population dans son ensemble et par conséquent, n'est pas un domaine visant particulièrement les plus âgé·e·s.

6.3.6 Le vieillissement différentiel

Un dernier point qui a été peu, voire pas du tout abordé, concerne le vieillissement différentiel, les inégalités sociales face au vieillissement et en particulier la question du genre. Le fait que les trajectoires individuelles varient fortement, qu'il y a différentes manières de vivre le vieillissement selon le sexe, mais aussi en fonction des rôles sociaux « endossés » durant l'existence n'a que très rarement été évoqué. Pourtant les événements du parcours de vie, les éventuelles difficultés rencontrées au cours de la vie (et qui souvent se cumulent) se répercutent inévitablement sur la manière de vivre la vieillesse, d'appréhender la retraite, sur la capacité à se mettre en lien, ou au contraire sur le risque de solitude et d'isolement, etc. Cette question mériterait d'être réfléchie, y compris dans une perspective induisant des réponses différenciées selon les publics.

7 Conclusion

En guise de conclusion, nous soulignerons tout d'abord l'enthousiasme et le très bon accueil que nous ont réservé les représentant·e·s municipaux et les professionnel·le·s rencontré·e·s dans le cadre de cette enquête. Cette attitude dénote d'un intérêt certain pour la question de la politique vieillesse et de la pertinence d'une telle démarche, initiée par l'association Lausanne Région. Le fait de considérer un territoire aussi étendu – représentant, rappelons-le, environ 40% de l'ensemble de la population du canton – et hétérogène a certes constitué une gageure, mais fait également la force de ce projet.

Nous revenons ci-dessous sur une série de constats généraux issus de notre analyse et esquissons pour terminer quelques pistes de bonnes pratiques et recommandations.

7.1 Principaux constats

La recension des mesures de politique d'action gérontologique en faveur des seniors sur le territoire des 27 communes de Lausanne Région a permis de mettre en lumière une offre multiple et disparate à la fois, présentant des particularités locales et des inégalités de couverture du territoire.

7.1.1 La répartition des tâches

Le premier constat a trait à l'organisation fédérale de la Suisse, qui a pour conséquence une répartition des rôles et des compétences entre la Confédération, le canton et les communes. La définition d'une politique vieillesse incombe ainsi aux cantons ou aux communes. De fait, cette responsabilité n'est pas clairement définie et ce sont les organismes confrontés aux personnes qui se retrouvent à devoir s'en préoccuper, dès lors qu'on est hors du champ couvert par les assurances sociales ou de la santé. Dans le canton de Vaud, tout ce qui relève des assurances et de l'aide sociales (AVS, PC, LAMal, LACI, aide sociale, etc.) assurant la garantie des moyens d'existence, fait en effet partie du domaine de compétence de la Confédération et du canton, les communes renvoyant ces questions aux structures cantonales et régionales : agences d'assurances sociales (AAS), centres sociaux régionaux (CSR), offices régionaux de placement (ORP). Il en va de même pour ce qui concerne le dispositif socio-sanitaire : les centres médico-sociaux (CMS), structures d'accompagnement médico-sociales (SAMS), établissements médico-sociaux (EMS), bureaux d'orientation et d'information (BRIO), sont planifiés et gérés au niveau cantonal.

Le champ de compétences des communes s'étend dès lors à des domaines aussi variés que la participation citoyenne et l'inclusion sociale, l'accès à l'information et l'orientation aux seniors, l'aménagement du territoire et de l'environnement (construit et non construit), le logement et le transport, etc. La répartition des tâches (et des compétences) n'étant pas toujours clairement définie entre le canton et les communes, elle suscite parfois des réajustements et une articulation entre les mesures proposées à différents niveaux.

Plusieurs grandes organisations cantonales ont été identifiées, qui proposent des prestations et services aux personnes âgées dans des domaines aussi variés que le soutien social, la formation, les activités culturelles et sportives, les offres de répit pour les proches aidant·e·s, les transports, la défense des droits, le soutien administratif, etc. Il s'agit tant d'organisations professionnelles comme Pro Senectute Vaud, la Croix-Rouge vaudoise ou Bénévolat-Vaud, agissant POUR les personnes âgées, que d'organisations portées et gérées PAR les personnes concernées, telles que l'AVIVO, le Mouvement des Aînés, Connaissance 3 ou encore la Fédération vaudoise des Retraités. Bien qu'officiellement actives sur tout le canton, nous constatons une présence en réalité relativement inégale sur le territoire concerné : l'essentiel des activités proposées par ces organisations se concentrant à Lausanne et dans la couronne lausannoise.

7.1.2 Pas (ou peu) de politique gérontologique communale formalisée

Bien que les répondant·e·s communaux aient tous démontré un très grand intérêt pour la question des seniors, dans la grande majorité des 27 communes investiguées, aucune politique vieillesse formalisée n'a été définie. Seules Bussigny, Pully et Renens ont inscrit cette question à leur programme de législature et Lausanne est la seule commune à avoir réalisé la démarche « Villes amies des aînés » proposée par l'OMS. À part la ville de Lausanne, qui a adopté au 15 janvier 2019 un préavis créant un poste, aucune commune n'a à ce jour de « délégué·e aux personnes âgées », même si certaines se sont dotées d'un travailleur ou d'une travailleuse sociale hors murs (TSHM) qui remplit de fait en partie cette fonction, parmi d'autres tâches (par ex. Chavannes-près-Renens ou Pully).

Plusieurs communes se sont néanmoins préoccupées depuis plusieurs années de cette question et ont mis en place, parfois avec le concours de Pro Senectute Vaud, des Comités seniors (exemple de Bussigny) ou ont entamé une démarche de type *Quartiers solidaires* (Prilly, Pully, Lausanne, Ecublens, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Chavannes-près-Renens) ou plus largement de politique de cohésion sociale – intégrant tous les âges et générations (Chavannes-près-Renens) – dans une démarche participative.

Dans les plus petites communes, les mesures s'apparentant à une politique gérontologique se traduisent essentiellement par un soutien aux associations régionales et aux sociétés

locales, mais généralement sans cibler spécifiquement les plus âgé·e·s. L'offre proposée dans ces communes repose principalement sur tissu associatif local, avec une forte personnalisation des actions et une interconnexion des acteurs.

7.1.3 Tension entre deux modèles de politique gérontologique

De manière schématique, on peut représenter les politiques d'action gérontologiques des communes sur un continuum entre deux modèles types, entre institutionnalisation et personnalisation de l'action sociale gérontologique.

Le premier modèle consiste en une réflexion formelle et institutionnalisée, avec des autorités communales fortement impliquées, l'utilisation d'outils méthodologiques élaborés (Villes amies des aînés OMS, outil d'évaluation de la Société suisse de gérontologie, Diagnostic seniors, etc.), la formalisation des projets et cadres d'intervention, le soutien pérenne aux acteurs et structures impliquées dans la politique gérontologique et une implication dans de nombreux domaines (vie sociale, logement, infrastructures, activités de loisirs, information, formation, santé, etc.)

Le deuxième modèle repose surtout sur un tissu associatif et des solidarités de proximité (familiales et, ou de voisinage) fortes, la cohésion étant basée essentiellement sur des relais privés. Dans ce modèle, les autorités communales sont peu ou pas impliquées dans la définition d'actions ou de mesures spécifiques en faveur des aîné·e·s et soutiennent principalement les initiatives émanant des acteurs privés locaux et associatifs. Aucune politique institutionnalisée dans ce modèle, mais des acteurs facilement identifiables qui sont les principaux porteurs de projets. Cette forte personnalisation de l'offre présente le risque de ne pas être pérenne et de disparaître avec les personnes qui les portent.



En fonction des acteurs en présence dans chaque commune (mais aussi plus largement dans la région) et de leur implication respective dans la définition de l'offre aux seniors, les communes sont plus ou moins proches de l'un ou l'autre de ces deux modèles. La définition de la politique communale est également le fruit de l'articulation des différents acteurs en présence et de la place qu'ils occuperont d'une part dans la prise de décision des mesures et actions à développer, mais aussi dans la réalisation et l'opérationnalisation de cette offre : à

titre d'exemple, la commune peut fournir elle-même, par l'intermédiaire de ses services, un certain nombre de services et de prestations, les déléguer à d'autres organisations (professionnelles ou associatives) ou, au contraire laisser les acteurs privés s'en charger, avec ou sans soutien (et contrôle éventuel) des autorités communales.

De nombreux acteurs ont été identifiés comme participant au développement d'une offre en faveur des seniors et ils peuvent être regroupés en quatre catégories, schématisées comme suit :

Autorités communales	Sociétés locales et tissu associatif régional
Associations cantonales et professionnelles	Acteurs privés, solidarités de proximités (familiales et/ou de voisinage)

Une forte implication des autorités politiques et des associations cantonales et professionnelles avec, le cas échéant une délégation à ces dernières de toute ou partie de l'opérationnalisation des mesures de politique d'action gérontologique, conduira plutôt au modèle 1, avec une formalisation et une institutionnalisation forte des actions. Dans les exemples de communes ayant une politique vieillesse limitée ou peu formalisée, les acteurs de la société civile et les privé·e·s sont en première ligne et portent l'essentiel du soutien et de l'offre aux aîné·e·s. Si les plus petites communes, avec une action moins formalisée paraissent à première vue se rapprocher plutôt de ce deuxième modèle, la taille de la commune n'est pourtant pas le critère déterminant pour classer les différentes communes entre ces deux modèles. Par ailleurs, il s'agit là de modèles-types, utiles à la réflexion mais qui n'ont pas d'autre vocation.

7.1.4 Les raisons d'une réflexion peu développée

Si tous les représentant·e·s municipaux rencontré·e·s ont démontré un intérêt certain pour les enjeux liés au vieillissement de leur population et l'importance de mener une réflexion sur les besoins des plus âgé·e·s, plusieurs facteurs peuvent expliquer le fait que ce domaine ne soit pas plus développé à l'heure actuelle. Plusieurs répondant·e·s ont ainsi relevé la question du temps insuffisant à disposition pour se pencher sur cette question et les autres priorités traitées par les municipalités. Le canton de Vaud n'ayant pas de cadre légal contraignant, à l'instar de la Loi sur les seniors (LSen) du canton de Fribourg, obligeant les municipalités à empoigner

cette question, certain·e·s représentant·e·s des dicastères concernés peinent parfois à trouver un soutien au sein de leur collège lorsqu'ils ou elles envisagent de développer des mesures en faveur des personnes âgées. Les aspects financiers, et là aussi la priorité accordée à d'autres dossiers, font que le financement ou les ressources nécessaires pour de nouveaux projets manquent parfois.

Notons encore la difficulté à penser une politique gérontologique globale : souvent les actions ou projets sont limités à quelques domaines bien ciblés et la réflexion se fait rarement dans une perspective inclusive, intégrant tous les âges et tous les domaines de la vie quotidienne.

7.1.5 Le foisonnement et la richesse de l'offre existante

À travers cette recension, nous avons pu mettre en lumière un foisonnement de projets, d'activités et de services à destination des aîné·e·s. Qu'il s'agisse de prestations initiées par les communes, les associations cantonales ou régionales, les sociétés locales ou encore les privé·e·s dans le cadre d'une démarche citoyenne, l'offre est importante, même si parfois quelque peu inégalement répartie. La taille de la commune, la structure d'âge de la population, le territoire – sa topographie, son accessibilité, son interconnexion avec d'autres communes (le fait que les communes soient plus ou moins éloignées d'un centre régional par exemple) – la présence (ou pas) d'acteurs institutionnels, associatifs ou privés, ainsi que des services et de commerces, sont autant de facteurs qui vont avoir une incidence sur l'offre, mais aussi sur les besoins, les problèmes ou les manques.

Les mesures mises en place systématiquement sont celles qui concernent l'inclusion et la participation sociale avant tout, avec des activités de loisirs et de rencontre, mais également des jubilés qui, en fêtant les plus âgé·e·s, permettent de les honorer et de signifier leur importance dans la société.

Tendanciellement, si toutes les communes sans exception proposent des prestations « classiques » (anniversaires, sorties, rencontres, repas, bons de réduction et aides communales, etc.), les acteurs actifs sur les territoires communaux varient en fonction surtout de la taille de la commune, de son emplacement géographique et de la composition de sa population. Ainsi les plus petites communes proposent des prestations plus limitées et moins formalisées que les grandes communes, portées essentiellement par le tissu associatif et les paroisses. Pour les petites communes, mais également pour certaines communes de taille moyenne (plus de 3'000 habitant·e·s), la présence d'un centre régional proche – parfois hors périmètre de Lausanne Région – (par ex. Bussigny, Renens, Oron-la-Ville ou Echallens) peut faire figure de pôle d'attraction et pallier à une offre peu attractive dans la commune de résidence.

Dans les plus grandes communes, on observe une plus grande mixité des porteurs de projets et prestataires ; associations cantonales et locales, infrastructures communales, acteurs publics, initiatives portées par des privés, etc.

On relèvera encore le rôle important joué par les nombreux groupes bénévoles qui couvrent pratiquement l'ensemble du territoire, en particulier pour les services de transports, ainsi que les clubs d'aîné·e·s, relativement nombreux, qui sont souvent issus à l'origine des paroisses.

Le rôle des paroisses, historiquement important, constitue un domaine peu investigué dans cette étude (peu abordé par les représentant·e·s des municipalités), bien qu'elles semblent avoir intégré beaucoup de prestations pour les aîné·e·s et continuer de jouer un rôle social important pour certains publics. Tout comme pour les associations, ces groupes sont parfois confrontés au vieillissement de leurs membres.

7.1.6 L'essoufflement du tiers secteur

Les réseaux de bénévoles et groupes de retraité·e·s représentent un foisonnement associatif, qui représente une vraie richesse pour le développement du lien social et le maintien de la vie à domicile des plus âgé·e·s. Les acteurs concernés relèvent fréquemment des difficultés de renouvellement au sein des associations et le risque de les voir disparaître (c'est le cas de l'Entraide Séniors Pulliérens) ou alors dans certains cas d'être repris par des organismes cantonaux. C'est le cas par exemple de la Fédération vaudoise de Gym, intégrée en partie à Pro Senectute Vaud dès 2019, ou de la Croix-Rouge vaudoise qui a repris le service de transport à Epalinges, assuré auparavant par une association bénévole locale. Le fait que ces associations locales soient souvent fortement personnalisées et animées par un petit groupe de membres, induit le risque que les comités s'essouffent avec le temps, qu'ils ne trouvent pas de relève ni de nouveaux membres. Ces associations fournissent non seulement des services précieux aux seniors mais ont aussi souvent une fonction de relais entre les autorités et les personnes âgées de la commune. Un soutien et une attention des politiques parfois nécessaire pour assurer leur pérennité, dans l'intérêt des aîné·e·s, mais aussi des autorités qui bénéficient là de personnes ressources en lien direct avec les plus âgé·e·s et susceptibles de faire remonter les besoins et les problèmes rencontrés.

7.1.7 La présence (ou l'absence) d'infrastructures permettant la sociabilité

Si l'analyse met en perspective la relativement bonne couverture du territoire en ce qui concerne le dispositif socio-sanitaire en matière d'hébergement (EMS), d'accompagnement à domicile (CMS et SAMS en particulier), mais aussi de protection sociale (agences d'assurances sociales), un enjeu crucial concerne les cabinets médicaux et la présence de médecins de premiers recours. Certain·e·s représentant·e·s communaux ont ainsi fait part des

difficultés rencontrées pour attirer des médecins généralistes dans leur commune et l'absence de cabinets médicaux mais aussi d'autres professionnels des soins (physiothérapeutes, médecins spécialisés, etc.). Le rôle des communes, en particulier celles qui sont plus éloignées des centres régionaux, est particulièrement important dans l'élaboration de projets d'implantation de centres de soins (sous forme de cabinets de groupe ou maisons de santé par ex.) pour éviter une désertification sanitaire.

La question du logement adapté ou protégé a été abordée dans les entretiens, ces derniers ayant connu un essor particulier ces dernières années. Plusieurs communes de Lausanne Région ont ainsi développé ce nouveau type de logements, souvent (mais pas toujours) avec le soutien du canton, ces logements faisant l'objet d'une convention avec le SASH. Certaines communes, à composante résidentielle importante, n'ont pas entrepris ce type de démarche et comptent en leur sein de nombreux propriétaires de maisons parfois peu adaptées au vieillissement et aux problèmes de mobilité. Dans ces cas-là, sans appui des proches et des solidarités familiales fortes, la probabilité de devoir entrer en EMS est accrue. Lorsqu'ils existent, les logements protégés peuvent s'avérer être une alternative intéressante permettant de prolonger la vie au domicile privé. Pour les petites communes, et n'ayant pas une masse critique suffisante pour de tels logements, une réflexion au niveau régional serait une piste.

Certaines personnes âgées déménagent en ville ou se rapprochent des commodités et services en prévision de leur vieillissement et d'une réduction de leur mobilité. Cet enjeu est particulièrement crucial pour les zones essentiellement résidentielles mais devrait aussi faire l'objet d'une réflexion dans l'ensemble des communes. Tout comme pour les cabinets médicaux, le fait de disposer d'infrastructures comme des lieux de rencontre est aussi important. Dans les villages, le rôle des cafés et restaurants, mais aussi des commerces de proximité (épicerie, boulangerie, tea-room, etc.) et de bureaux de poste a été soulevé. Pour les plus grandes communes, ces services et la présence des infrastructures doivent être réfléchies à l'échelle du quartier plutôt que de la commune dans son ensemble. Le soutien à un commerce local (exemples du supermarché de Froideville, de l'auberge communale de Jorat-Mézières ou du café socioculturel de Servion, pt 6.1.14). Le soutien des municipalités peut être d'une grande aide pour maintenir ou encourager la présence des infrastructures, commerces, services et lieux de rencontre au sein des communes et quartiers, permettant ainsi de dynamiser la vie sociale.

7.1.8 La collaboration entre les communes

Nous avons relevé peu de formes de collaboration supra-communale, si ce n'est en ce qui concerne les réseaux d'entraide bénévole et les clubs d'aîné-e-s. Ces collaborations fonctionnent bien, en particulier en ce qui concerne les prestations d'aide et de transports.

Par contre, nous n'avons constaté que peu de collaboration entre les communes sur la question des seniors (à l'exception de communes comme Villars-Sainte-Croix par exemple, qui profitent de l'offre d'activités proposées aux seniors dans les communes voisines). Les collaborations qui existent se juxtaposent parfois à celles existant dans d'autres domaines, comme celui de l'accueil de la petite enfance, des regroupements scolaires ou de l'organisation des transports scolaires. Ces partenariats préexistants – qui sont parfois contraints et mis en place par « obligation » en raison de dispositions législatives (comme dans le domaine de l'accueil de la petite enfance) –, pourraient servir de base de collaboration pour le développement de politiques gérontologiques régionales.

7.1.9 Les « angles morts » des politiques locales

Certains points ont peu ou pas du tout été évoqués par les représentant·e·s des communes. Il s'agit par exemple de la formation ou de l'emploi des seniors, la transition à la retraite, voire du risque de chômage chez les travailleurs et travailleuses âgées. La question du chômage étant du ressort des instances cantonales et régionales, cela n'est apparemment pas apparu comme une thématique en lien avec les seniors pour la majorité de nos interlocuteurs et interlocutrices. On peut néanmoins faire l'hypothèse que, dans certaines communes, des personnes proches de la retraite sont confrontées au chômage, y compris de longue durée, et que cela peut avoir une incidence sur la demande en prestations sociales notamment, mais aussi sur leur insertion et participation sociale. Notons par contre que les retraité·e·s ont souvent été présenté·e·s comme des ressources pour la communauté, du fait entre autres de la richesse de leurs expériences et de leur parcours professionnel.

La question du soutien aux proches aidant·e·s n'est pas non plus apparue de manière claire dans la réflexion sur les politiques locales. Outre les prestations fournies par les associations cantonales (Proxy, Croix-Rouge, Association Alzheimer, etc.) parfois évoquées, nous n'avons pas relevé d'offres ou d'activités à destination des proches dans les communes. L'importance des liens de solidarités familiales, de voisinage et de village a souvent été relevée à ce propos. Face à l'évolution démographique de ces prochaines années, souligner l'exemplarité de l'investissement des proches dans ce domaine ne sera certainement plus suffisant pour faire face à l'augmentation de la demande d'aide des personnes en perte d'autonomie ou isolées et les politiques devront se pencher sur cet enjeu.

Un dernier point relativement absent de la réflexion concerne les facteurs déterminant les possibilités de la participation sociale et les éventuelles inégalités sociales face aux différentes prestations offertes. Ces offres sont-elles vraiment accessibles à toutes et tous ? Rencontrent-elles bien leur public ? Faut-il parfois imaginer des dispositifs et des services différenciés ? On

sait au final relativement peu de choses des publics de ces offres, de leur représentativité ou encore de leurs caractéristiques sociodémographiques.

7.2 Pistes de bonnes pratiques et recommandations

Il existe une multitude d'offres et de services à destination des aîné·e·s sur le territoire de Lausanne Région, mais tant les acteurs que les activités et prestations proposées sont éclatés et dispersés. Les responsables municipaux rencontré·e·s ont tendance à lister les associations présentes sur leur territoire, mais les articulations de l'offre globale aux personnes âgées manquent. Les petites communes en particulier sont conscientes de l'important travail réalisé notamment par les associations et sociétés locales mais sont relativement peu proactives dans le domaine de la politique vieillesse. La situation actuelle a une dimension « catalogue », présentant plutôt une juxtaposition de possibilités qu'une conception globale et articulée entre offres individualisées et collectives ou communautaires par exemple.

- **Une centralisation de l'information concernant les prestations aux personnes âgées serait intéressante**, à l'instar de ce que propose le Point Info-seniors (mais insuffisamment relayé au-delà des frontières lausannoises). Les secrétaires communales jouent un rôle incontournable pour relayer cette information (en particulier dans les petites communes). Une piste de développement concernerait la mise en place d'un relais au niveau cantonal ou régional avec une mise en réseau des différents acteurs concernés, sous la forme par exemple d'un pôle de gérontologie ou d'un guichet unique.
- **Peu de communes ont mis sur pied à ce jour une politique gérontologique formalisée, mais toutes ont néanmoins le souci de répondre aux enjeux du vieillissement de la population et aux besoins des plus âgé·e·s.** Face aux différents outils existants, les répondant·e·s des communes n'ont souvent ni le temps, ni les moyens de s'informer et de s'appropriier les méthodologies existantes. L'échange de bonnes pratiques ainsi que la présentation d'outils ayant fait leurs preuves dans d'autres communes (démarche VADA, outil diagnostic de la SSG, démarche participative type Quartiers solidaires, etc.) serait une proposition bienvenue pour une majorité de participant·e·s à l'enquête. Une coordination cantonale ou régionale pourrait être mise en place dans le but de coordonner ces échanges, via par exemple une plateforme permettant la rencontre entre des expert·e·s et des professionnel·le·s. Il s'agirait d'imaginer un véritable lieu d'échange (plutôt qu'une transmission d'informations) par le biais d'une démarche participative avec les différents protagonistes.

- **La situation des communes variant fortement, il est nécessaire de privilégier des solutions « clé en main » et adaptables aux particularités de chaque commune.** L'utilisation d'un outil de type diagnostic de commune (voire de regroupement de communes), relativement souple pour une première évaluation serait utile. L'expérience pilote actuellement menée par Pro Senectute Vaud et soutenue par le canton dans ce cadre pourrait déboucher sur un nouvel outil. Notons à ce propos que l'expérience en la matière et la bonne connaissance des terrains qu'ont les animatrices régionales de PSVD gagnerait à être valorisés dans ce type de processus.
- **L'utilisation d'outils et l'opérationnalisation d'une réflexion visant le développement de politiques d'action gérontologique** doivent, de manière générale, être accompagnées par des expert·e·s et nécessite une méthodologie rigoureuse pour être efficace.
- **La réflexion des communes gagnerait à s'appuyer sur le réseau existant d'associations et clubs de retraité·e·s** ; ce sont de bons relais. De ce point de vue, la démarche de Renens, avec des rencontres régulières dans le cadre du « réseau partenaires aîné·e·s » avec les associations et entités travaillant avec des personnes âgées est un bon exemple. De même, Lausanne n'a pas de plateforme formalisée mais les autorités favorisent assez systématiquement la mobilisation et la consultation des groupes de retraité·e·s (membres d'AGORA Vaud, AVIVO, Mouvement des Aînés, Ecole des Grands-parents, Connaissance 3, Pro Senectute Vaud, etc.) pour des thématiques les concernant, à l'image de ce qui s'est fait pour la démarche Ville amie des aînés (VADA). Dans le cadre du préavis précité, une commission consultative est prévue, sous la responsabilité du municipal en charge de la cohésion sociale. Par ailleurs, la séance annuelle d'accueil des nouveaux retraité·e·s, avec la présence du syndic de la ville, est un moment important, qui permet aux personnes concernées de s'exprimer sur leurs besoins et attentes.
- Concernant encore **le réseau associatif**, on constate que plus il est dense, moins les besoins exprimés en terme de prestations sociales semblent importants puisque les associations y répondent. Mais le risque d'essoufflement des groupes bénévoles a été soulevé et les communes devraient les soutenir à travers par exemple **le financement d'infrastructures ou de soutien administratif, pour pérenniser leur action et favoriser le renouvellement des membres.**
- Il paraît également important de mettre en place **des outils/dispositifs qui permettent de pérenniser les offres aux aîné·e·s** et d'éviter en particulier pour les associations une trop forte personnalisation de l'offre. Cela conduit en effet parfois à une disparition, si une ou quelques personnes ne sont plus actives. Le soutien aux sociétés locales, qui constituent le terreau de la vie locale, des relations de sociabilités

et de solidarités dans les communes est nécessaire et important et permet de développer du lien social et par conséquent d'éviter le cloisonnement entre les générations et/ou des formes d'isolement. Mais afin d'en assurer la pérennité, il faut favoriser les structures plutôt que le soutien à des particuliers.

- **En terme de coordination des milieux associatifs avec le canton**, on constate que les associations qui comprennent dans leurs membres (ou comité) un·e municipal·e sont mieux orientées et accompagnées pour adresser des demandes de soutien au canton. Les représentant·e-s municipaux ont en effet une « habitude de faire » qui permet d'être plus stratégique pour les demandes de soutien et/ou de financement. Cela ne garantit pas l'aboutissement positif des demandes, mais permet d'aller plus vite et de procéder dans les « règles de l'art ».
- **Pour les plus petites communes, une politique vieillesse pourrait se décliner à l'échelon régional plutôt que communal**, afin de toucher un bassin de population pertinent et de mutualiser les ressources. Les collaborations et synergie existantes par exemple dans le domaine de la prise en charge de la petite enfance, des transports ou regroupements scolaires pourraient servir de base à ces collaborations.
- **La présence (ou la mise à disposition) de lieux de rencontres dans les communes ou les quartiers** se présente comme un prérequis indispensable au développement d'actions de politique gérontologique. Une attention particulière doit être accordée par les autorités communales à la présence sur leur territoire de lieux facilitant la sociabilité et la participation sociale des aîné·e·s. C'est particulièrement le cas pour des villages ou quartiers plus « périphériques » susceptibles de se transformer en « cités dortoirs » mais également dans certains quartiers urbains où l'anonymat peut être un frein à l'investissement des habitant·e·s dans la vie sociale locale.
- À l'instar de la démarche inaugurée à Chavannes-près-Renens, **une approche plus large en termes de cohésion sociale, visant à décroisonner les publics et les prestations en termes d'âge**, peut aussi s'avérer une piste intéressante. Les responsables municipaux ne devraient en tous les cas pas faire l'économie d'une réflexion sérieuse sur la catégorisation des groupes cibles et les objectifs visés par les actions envisagées.
- Pour terminer, même si l'échelon des communes (ou des quartiers) est pertinent pour le déploiement de mesures en faveur des seniors, la poursuite du soutien du canton est également souhaitable, selon les axes qui constituent la réponse du Conseil d'État au postulat Uffer adoptée en 2016 par le Grand Conseil vaudois. **Une sensibilisation ou une prise de position du canton – et de l'association Lausanne Région par la même occasion – devrait permettre une impulsion pour la réflexion et inciter les**

communes à mettre en place des projets concertés. Le présent document, initié par un mandat de Lausanne-Région et du Canton de Vaud, s'inscrit d'ailleurs dans l'intention de stimuler ces réflexions. L'association Lausanne Région pourrait également jouer un rôle de relais entre les communes ; favoriser l'échange d'expériences entre communes – avec une expertise via les associations (cantonales et locales) ; mettre à disposition des décideurs les informations et outils de diagnostic permettant de favoriser l'investissement ; encourager la collaboration entre communes pour mettre en place des prestations pour un bassin de population régional plus que communal.

8 Bibliographie

- Argoud, D. (2017). Territoires et vieillissement : vers la fin de la politique vieillesse ? *Lien social et Politiques*, 79, 17–34. Récupéré de : <https://doi.org/10.7202/1041730ar>
- Blanchard, N. (2007). Politique de la vieillesse et territoire. *Vie sociale*, 2(2), 110-121. doi:10.3917/vsoc.072.0110.
- Bourgon, M. & Gusew, A. (2007). L'intervention individuelle en travail social. In J.-P. Deslauriers & Y. Hurtubise (dir.), *Introduction au travail social* (2e éd., p.121-141). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Büla, C., Beetschen, P., David, S., Gay, C., Goy, R. Giger, T., Santos-Eggimann, B. & Viens Python, N. (2011). *Politique cantonale vieillissement et santé* (rapport du comité d'experts transmis à Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, 8 décembre 2011).
- Bureau de politique de santé polsan Sàrl. (2010). *Politique de la vieillesse dans les cantons* (rapport mandaté par Promotion Santé Suisse, version adaptée du 5 novembre 2010).
- Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées. (2017). *Rapport de la Commission*, 23 février 2017, Canton du Valais.
- Conseil fédéral. (2007). *Stratégie en matière de politique de la vieillesse* (rapport du Conseil fédéral, 29 août 2007).
- Ettlin, R. & Widmer, P. (2014). *Forum Communes et seniors : ensemble en actions. Compte rendu qualitatif* (Rapport d'évaluation à l'attention de la Fondation Leenaards).
- Evers, A. & Laville, J.-L. (2004). Defining the Third Sector in Europe. In A. Evers, & J.-L. Laville (eds), *Third Sector in Europe* (pp. 11-42). Edward Elgar Publishing.
- Garon, S., Paris, M., Veil, A., Beaulieu, M. & Laliberté, A. (2015). Villes amies des aînés au Québec. Mise en œuvre et conditions d'implantation de trois projets pilotes. In J.-P. Viriot-Durandal, E. Raymond, T. Moolaert & M. Charpentier (Eds.), *Droits de vieillir et citoyenneté des aînés. Pour une perspective internationale* (pp. 183-205). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Gerber, E., & Kontextplan SA. (2017). *Manuel de développement de quartier. Enseignements pratiques tirés des huit années du Programme "Projets urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation"*. Berne.

- Guthleben, G. & Zinck, M. (2007). Les rencontres intergénérationnelles en dehors de la famille. Quelle méthodologie pour quelles finalités de projets. *Recherches et Prévisions*, 88, 32-36.
- Höpflinger, F., Bayer-Oglesby, L., Zumbrunn, A., (2011). *La dépendance des personnes âgées et les soins de longue durée. Scénarios actualisés pour la Suisse*. Bern : Hans Huber.
- Hummel, C. & Hugentobler, V. (2008). La construction sociale du "problème" intergénérationnel. Considérations préliminaires sur une nouvelle problématique. *Gérontologie et société*, 123, 71-84.
- Lalivie d'Épinay, Ch. (2002). Gérontologie. In J.-P. Fragnière & R. Girod (Eds), *Dictionnaire suisse de politique sociale* (pp. 155-156). Lausanne : Réalités sociales. Récupéré de : <https://www.reiso.org/ressources/autres-ressources/1358-dictionnaire-suisse-de-politique-sociale>
- Lamoureux, H. (2003). *Ethique, travail social & action communautaire*. Québec : Presses Universitaires de Québec.
- Laville, J.-L. (2001). Les raisons d'être des associations. In J.-L. Laville & al., *Association, démocratie et société civile* (p.64). Paris : La Découverte.
- Lindsay, J. (2007). Le service social des groupes : concepts et pratique. In J.-P. Deslauriers & Y. Hurtubise (dir.), *Introduction au travail social* (pp.169-192). Sainte-Foy, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2007). *Guide mondial des Villes-amies des aînés*. Récupéré de : http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/43753/9789242547306_fre.pdf;jsessionid=B522D2D200D6D2AE92AA5001026F710D?sequence=1
- Perrig-Chiello, P., Höpflinger, F. & Hutchison, S. (2011). *AgeCare-SuisseLatine. Prise en charge des personnes âgées par des proches soignants en Suisse romande et italienne*. Bern : Association suisse des services d'aide et de soins à domicile.
- Plate-forme des associations d'aînés de Genève, Politique de la personne âgée à Genève, rapport de la Commission thématique, janvier 2014.
- Raymond, É., Gagné, D., Sévigny, A. & Tourigny, A. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*. Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval

- Société suisse de gérontologie (SSG). (2012). *Ma commune est-elle conviviale pour les personnes âgées ? Critères et questionnaire d'auto-évaluation à l'usage des responsables politiques, autorités, administrations, prestataires de services et de la population.*
- Talpin, J. & Balazard, H. (2016). Community Organizing: Généalogie, modèles et circulation d'une pratique émancipatrice. *Mouvements*, 1(85), 11 à 25
- Viriot-Durandal, J.-P. & Moulaert, T. (2014). Le "vieillissement actif" comme référentiel international d'action publique : acteurs et contraintes. *socio-logos* [En ligne], 9. Récupéré de : <https://journals.openedition.org/socio-logos/2814>

9 Annexes

9.1 Annexe I : Grille d'entretien pour les communes

Document pour les responsables communaux des questions liées aux seniors

Nous sommes en train de procéder à un état des lieux des mesures en faveur des seniors dans les 27 communes de Lausanne Région. Ce document a été élaboré afin de systématiser les rencontres avec toutes les personnes qui nous ont été référées par la « Commission Seniors » de Lausanne Région.

Ce document vous est transmis en avance afin de préparer notre rencontre. Certaines questions ne vous concernent peut-être pas.

Les questions sont en gras, les précisions et compléments sont en italique et servent à clarifier ou affiner les questions.

Peut-être jugerez-vous utile de convier une autre personne à ce rendez-vous, sentez-vous libre de le faire et de nous en avvertir si possible.

Questions pour l'entretien

A. Politique communale en matière de seniors

1. Quelle est la politique de votre commune en matière d'action gérontologique?

A qui s'adresse cette politique d'action gérontologique ?

2. Cette politique d'action gérontologique est-elle formalisée ? Dans quel document/cadre spécifique s'inscrit-elle ?

Cadre légal ? Règlement communal ? Décision(s) communale(s) ?

Si des documents formalisés existent, merci de nous les transmettre.

3. Si une politique communale existe, pourriez-vous nous résumer l'historique de sa mise en place ? Quelles ont été les principales impulsions ? Quels en sont les acteurs ?

Par ailleurs, quels sont les liens avec la politique mise en place par le canton ?

4. Comment la commune met-elle en œuvre cette politique sur le plan financier ?

B. Projets en cours dans la commune

1) **Quelles sont les offres et prestations existantes (projets, associations, services, activités) qui s'inscrivent dans cette action gérontologique ?**

Indiquer toutes les activités/organisations/structures existantes.

A qui sont-elles destinées ?

Par qui sont-elles portées ?

2) **Ces offres et prestations trouvent-elles leur public ? Les personnes concernées y ont-elles recours ? Participent-elles aux activités proposées ?**

Si certaines offres/prestations/etc. ne trouvent pas leur public (ou pas de manière jugée satisfaisante), pour quelle(s) raison(s) ? Comment l'expliquer ?

3) **Y a-t-il des manques identifiés et/ou des besoins manifestés qui n'auraient pas trouvé de réponse à ce jour ?**

Avez-vous l'impression que certaines catégories de personnes restent en marge de cette politique d'action gérontologique ?

4) **En termes de prospective, quels sont les chantiers et/ou les projets à venir ?**

C. Collaborations inter-institutionnelles

1. **Y a-t-il des collaborations intercommunales ? Sur quoi portent-elles ?**

2. **Y a-t-il des collaborations avec le canton ?**

3. **Y a-t-il des collaborations avec des organismes régionaux et/ou cantonaux ?**

Par exemple, Croix-Rouge, Pro Senectute Vaud, etc.

4. **Quel est le rôle de la commune au niveau de l'accès à l'information, de sa circulation et de l'orientation vers d'éventuelles institutions ?**

Votre commune a-t-elle composé des documents d'information pour sa population âgée ?

Si des documents existent, merci de nous les transmettre

5. **Y a-t-il des caractéristiques propres à votre commune qui posent des enjeux spécifiques en matière de politique d'action gérontologique ?**

Par exemple, la topographie, la composition de la population, la situation géographique, etc.

9.2 Annexe II : Fiche synoptique de recension

RECENSION PAR COMMUNE :

Population : xx habitant-e-s, xx personnes de 65 ans et + (état au 31.12.2017)

Site : <https://www.>

Historique de la « politique gérontologique »			
Documents formalisés (préavis, motions, etc)			
Responsables – personnes de référence et services de la commune			
Coordination municipalité et acteurs dans la commune			
Canaux de communication			
Acteurs dans la commune	Mise à disposition/aide de la commune*		
Externes			
Pro Senectute Vaud			
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			

Internes			
Réceptions et manifestations communales*			
Prestations sociales*			
Mobilité – Transports*			
Logement*			
Vie locale et commerciale			
Remarques			

* Ajouter des précisions quant au financement de ces prestations si connues



Informations :

Projet réalisé par la Haute école de travail social et de la santé | EESP, sur mandat de la commission Seniors de Lausanne Région (association des communes de la région lausannoise), avec le soutien du Canton de Vaud (Direction générale de la cohésion sociale - DGCS).

- › Rédaction et mise en page: EESP
- › Couverture: Lausanne Région
- › Impression: Copytrend Lausanne
- › Tirage: 250 exemplaires
50 exemplaires suppl. (réédition juillet 2022)